

Dès 1967, Gilbert aurait commencé "à perdre confiance" dans l'escouade

par Pierre Richard

M. Paul Boisvert a déclaré hier devant la Commission de police du Québec qu'en janvier 1967, lorsqu'il lui a demandé de remplacer le capitaine Jacques Saulnier à la tête de l'escouade de la moralité, le directeur Jean-Paul Gilbert lui avait confié qu'il n'était pas satisfait du fonctionnement de l'escouade de la moralité et qu'il "commençait à perdre confiance".

À cette même occasion, a aussi affirmé M. Boisvert, le directeur Gilbert m'a présenté une liste portant les noms de six policiers qui devaient être écartés de l'escouade de la moralité "pour cause".

Ce témoignage de M. Boisvert, qui a été commandant de l'escouade de la moralité de janvier 1967 à août 1969, s'inscrit dans l'enquête que mène présentement la Commission de police du Québec sur la conduite de l'actuel di-

recteur de la police de Montréal, M. Jacques Saulnier. M. Boisvert est maintenant directeur de la sécurité au ministère des postes à Ottawa.

J'ai d'abord refusé la demande du directeur Gilbert de prendre en charge l'escouade de la moralité, a poursuivi le témoin Boisvert. C'est alors qu'il m'a fait venir à son bureau et m'a dit qu'il commençait à perdre confiance dans l'escouade de la moralité.

On sait qu'en janvier 1967, c'est le capitaine Jacques Saulnier qui était responsable de l'escouade de la moralité depuis le mois de février 1961. Au cours de son témoignage devant la Commission, l'ex-directeur Gilbert avait mentionné qu'en janvier 1967 il songeait à remplacer M. Saulnier depuis plusieurs mois et que cette question le préoccupait.

Des après sa nomination à la tête de l'escouade de la moralité.

Voir page 2: Enquête Saulnier

C'est confirmé

Weston achète Stuart

La maison Stuart Limitée vient de passer aux mains de George Weston Limited.

La nouvelle a été rendue publique hier dans un communiqué signé par M. Frank A. Riddell, de Toronto, vice-président de George Weston Ltd.

M. Riddell annonce simplement que "George Weston Limited vient d'acquiescer une participation majoritaire dans la maison Stuart Ltée".

M. Marcel Allard et son fils, Jean-Pierre Allard, tous deux de Montréal, "conserveront un intérêt minoritaire" dans la compagnie Stuart, dont ils seront respectivement président et vice-président.

M. Jean-Pierre Allard a été au service de la Société générale de financement, à titre d'adjoint auprès du président-directeur général, M. Jean Deschamps. Il a récemment réintégré les cadres de la compagnie Stuart.

M. Raymond Cherrier, de Montréal conservera par ailleurs son poste de directeur général de Stuart Ltée.

M. Riddell rappelle que la maison Weston possède plusieurs autres intérêts dans la province de Québec, notamment dans la boulangerie,

la biscuiterie, la confiserie, le papier, de même que dans diverses autres industries.

"Par cette acquisition, poursuit-il, la maison Weston espère que, grâce à sa présence dans d'autres provinces, elle pourra étendre la pénétration des produits Stuart dans les autres provinces canadiennes ainsi qu'aux États-Unis, tout en contribuant à l'augmentation du taux d'emploi dans le Québec, où déjà 4.000 personnes sont employées par des compagnies Weston".

Le vice-président de George Weston Ltd rappelle enfin que "la maison Stuart est un important fournisseur de friandises, de gâteaux, de tartes et autres produits au Québec et dans la vallée de l'Outaouais" et qu'"on retrouve également une certaine quantité de produits Stuart dans l'ouest du Canada et dans les provinces maritimes".

C'est dans son édition du samedi 29 janvier que LE DEVOIR faisait état de transactions qui ont effectivement amené le groupe Weston à s'assurer le contrôle de la compa-

Voir page 6: Weston-Stuart

la météo

Ensoleillé avec périodes nuageuses. Maximum de près de 20.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Présentation du Seigneur

VOL. LXIII - NO 27

Montréal, mercredi 2 février 1972

15 CENTS

Victimes abattues dans le dos?

Le juge suprême enquêtera sur le dimanche sanglant de Londonderry

Un soldat britannique a été abattu hier après-midi à Belfast. Il a été atteint à la poitrine alors qu'il patrouillait dans Bastings street. C'est la première victime depuis le dimanche sanglant.

Presque au même moment à Londonderry, une première manifestation de

protestation se déroulait dans la petite localité catholique de Dungiven. Deux à trois mille personnes, treize croix de bois blanc en tête, entendaient commémorer les treize victimes du "massacre" de dimanche.

Divers autres incidents se sont également produits à Belfast où quatre personnes ont été blessées par des éclats de verre après l'explosion d'une bombe dans une épicerie.

De part et d'autre de la frontière des deux Irlandes, une nouvelle fusillade a mis aux prises l'armée britannique à des éléments de l'IRA. Selon des informations non confirmées officiellement, trois franc-tireurs auraient été tués.

Pendant ce temps à Londres, le premier ministre Edward Heath annonçait aux Communes que son gouvernement avait confié au juge suprême de Grande-Bretagne, Lord Widgery, le soin d'enquêter sur la fusillade qui a fait dimanche 13 morts à Londonderry.

Lord Widgery conduira seul l'enquête. Lord Widgery, âgé de 61 ans, ancien officier supérieur de la deuxième guerre mondiale, a été nommé général de brigade de l'armée territoriale en 1952.

Le leader de l'opposition, M. Harold

Voir page 6: Londonderry

Loubier réclame une enquête sur les finances syndicales

Le chef d'Unité Québec, M. Gabriel Loubier, a réclaté hier que le gouvernement institue une enquête sur l'état des revenus et dépenses des trois grandes centrales syndicales du Québec, la CSN, la FTQ et la CEQ.

Selon M. Loubier, les chefs de ces centrales, MM. Laberge, Pepin, Chartrand, Laliberté et Charbonneau auraient autorisé au cours des cinq dernières années des dépenses injustifiées.

Plus particulièrement, M. Loubier aimerait que la commission d'enquête dont il demande la création se penche sur la participation financière des syndicats à l'hebdomadaire dominical Québec-Press; sur les "centaines de milliers de dollars dépensés pour les gars de Lapalme"; "les centaines ou les millions de dollars dépensés pour organiser des contestations, des marches, des rassemblements de toutes sortes" de même que sur les centaines de milliers "ou les millions de dollars dépensés pour services professionnels de tous genres, pour des comptes de représentation à toutes les sauces, pour des salaires d'adjoints dont le travail précis reste à déterminer".

Globalement, l'enquête porterait sur les montants perçus en cotisations syndicales, qui se chiffrent, affirme M. Loubier, par plus de \$25 millions de dollars par année.

Le chef d'Unité Québec transmettra sa demande d'enquête sur les agissements financiers des syndicats au ministre de la justice, M. Jérôme Choquette.

Voir page 6: Loubier réclame

Le NPD fonde son espoir sur ses succès à l'Ouest et l'image ternie de M. Trudeau

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA - Les néo-démocrates font preuve d'optimisme en songeant à la prochaine campagne électorale. A la vieille permanence du parti, rue Metcalfe, le secrétaire fédéral, M. Clifford Scott, un jovial routier du syndicalisme, donne des raisons d'espérer.

Pour lui, le magnétisme du premier ministre Trudeau s'est usé au contact des dures réalités politiques, ce qui ne lui permet plus de présenter son image glorieuse des temps passés. M. Trudeau, dit-il, n'a pas trouvé de solutions aux problèmes politiques et sociaux du Canada et les citoyens commencent à s'en apercevoir.

Le secrétaire estime par ailleurs que les succès du NPD, lors des récentes élections provinciales au Manitoba et en Saskatchewan, sont largement dus à la désaffection à l'endroit de M. Trudeau et permettent de croire à un balayage néo-démocrate dans toutes les provinces de l'Ouest.

ÉLECTIONS 72

Les organisations électorales sont en effet les mêmes, hors du Québec, sur

les deux plans fédéral et provincial. Une victoire provinciale peut ainsi avoir un effet plus direct sur l'élection fédérale subséquente.

L'organisation Centrale NPD est unilingue. C'est d'ailleurs le cas des autres organisations de partis dans leurs aspects strictement électoraux. Dans le cas du NPD, toutefois, la distance psychologique semble encore plus grande entre Ottawa et Québec. Ce parti fait peu d'efforts pour sauver les apparences du bilinguisme.

Le secrétaire du parti souligne dans un anglais où l'on distingue des traces d'accent écossais, que le rejet, par

M. Trudeau fait son bilan

La révision constitutionnelle aura discrédité la thèse des 2 nations

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA - Le premier ministre Trudeau a déclaré hier que le travail de révision constitutionnelle amorcé en février 1968 par le gouvernement fédéral, et qui a abouti à une impasse lors de la conférence fédérale-provinciale de juin 1971, a eu les effets néfastes de discréditer la thèse selon laquelle le Canada est composé de deux nations et de

permettre une plus grande compréhension des difficultés que pose le cadre constitutionnel canadien.

"Ni les gens sincères mais mal informés qui ont été séduits par la théorie des deux nations, ni les opportunistes de la politique qui s'en sont emparés, ne pensent plus sérieusement qu'elle puisse être politiquement viable. Et on entend à peine, aujourd'hui, les expressions autrefois familières d'"Etats associés" et de "statut particulier". Plusieurs de ceux qu'on séduits ces théories ont finalement compris, par cet examen de la constitution, que ces slogans sous-entendaient une nouvelle répartition des pouvoirs dont le résultat n'aurait pu être que la séparation du Québec, a dit M. Trudeau.

Le premier ministre a tenu ces propos dans le discours qu'il a prononcé à la séance inaugurale de la conférence sur le Droit qui se tient dans la capitale fédérale jusqu'au quatre février. La conférence réunit quelque 200 sommités canadiennes et étrangères du monde juridique.

Les commentaires que le premier ministre a faits sur le processus de révision constitutionnelle du Canada constituent l'un des trois exemples qu'il a donnés pour "illustrer la façon dont le gouvernement canadien a relevé le défi du pluralisme au cours des quatre dernières années".

Les deux autres exemples touchent la législation canadienne adoptée l'an passé pour empêcher la pollution maritime dans l'Arctique et le maintien de l'ordre public, particulièrement en rapport avec les événements d'octobre survenus au Québec en 1970.

M. Trudeau a expliqué que les lea-



La marche silencieuse de Dungiven: treize croix de bois blanc en tête, les manifestants commémorent les treize civils tués dimanche à Londonderry. L'armée britannique (au premier plan) installe ses barrières de sécurité. (Téléphoto AP)

De 20 à 30%

Les vins coûteront plus cher

par Renée Rowan

Vous avez de l'argent? Une cave à vin? C'est le grand nombre de vins français vendus dans les magasins de la Société des alcools du Québec subit une augmentation de 20 à 30 pour cent dans le courant du mois de mars.

Nous avions eu vent de la nouvelle il y a quelques semaines. Elle nous a été confirmée, hier, par le baron François de Gunzburg, président directeur général de Barton et Guestier qui était reçu à Montréal par l'International Wines & Spirits Limited, les agents de cette maison française de grande réputation.

Pourquoi cette augmentation? Pour deux raisons, répond M. de Gunzburg.

La première est imputable à la dévaluation des dollars canadiens et américains envers les monnaies européennes. Automatiquement, les vins subissent cette augmentation. "En un mot, poursuit notre interlocuteur, lorsque nous vendions l'an dernier une caisse de vin à \$10.00, nous touchions environ 54.50F. Aujourd'hui, quand nous vendons une caisse à \$10.00, nous touchons 50.50F."

La deuxième raison s'explique par une petite récolte de raisin en France en 1971. Au mois de mai, au moment de la fleur, il y a beaucoup de pluie. Celle-ci a détruit le pollen (cet accident en termes vitiologiques s'appelle la coulure). Il s'est donc formé beaucoup moins de raisins sur le pied de vigne. La récolte de 1971 a été à peu près 50 p.c. de la récolte de 70 qui était très grosse, et environ 70 p.c. d'une récolte normale. En outre, dans certaines régions, il y a eu de la grêle, ce qui a encore empiré la situation. Ce qui a été le cas pour le vignoble Pouilly-Montrachet sur la côte de Beaune, par exemple.

Voir page 2: Les vins

Unité-Québec

Une consultation simultanée dans 5 villes reliées par TV

par François Barbeau

Les assises d'Unité-Québec se dérouleront simultanément, les 15 et 16 avril, dans cinq villes de la province: Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec et Chicoutimi grâce à un réseau de télévision en circuit fermé qui permettra une participation aux débats.

Le chef d'Unité-Québec, M. Gabriel Loubier, a donné hier à Montréal quelques détails de ces assises qui serviront, a-t-il, souligné, à donner des "traits" au parti, à articuler, sur les plans constitutionnel et social, la formation politique qu'il dirige.

Ces assises "électroniques" seront le point culminant des consultations populaires entreprises par Unité-Québec auprès de la population du Québec.

Ces consultations prendront la forme d'un questionnaire précis, préparé par 28 professeurs et étudiants, qui sera envoyé à 10.000 Québécois choisis selon un échantillonnage scientifique.

D'autre part, plus de 150 corps intermédiaires, groupements de pression, etc., seront invités à faire parvenir des mémoires à Unité-Québec.

Enfin, le parti fera effectuer par un groupe de politologues une enquête politico-sociale auprès de la population de la province.

"Jamais", a déclaré M. Loubier, des consultations populaires n'auront rejoint autant de personnes, autant de dénominateurs communs qui représentent en fait des centaines de milliers de Québécois".

Les délibérations auxquelles convoque la population, M. Loubier, auront quatre thèmes: le Québécois dans son pays, le Québécois dans son travail, le Québécois dans la société et le Québécois et l'éducation.

Les résultats des débats, des panels et des discussions permettront le choix entre trois options: un socialisme inté-

gré ou mitigé: une entreprise privée extrême ou socialisée ou l'intervention de l'Etat dans l'entreprise privée par des stimulants.

Les assises, a précisé M. Loubier, coûteront environ \$150.000 les formes techniques ont déjà été mises au point. Les salles louées, le réseau de télévision en circuit fermé a été mis au point, etc.

Les consultations populaires, avant les assises, prendront aussi la forme de comités régionaux de consultation.

La conférence de presse qu'avait convoquée M. Loubier pour annoncer la tenue de ces assises s'est terminée par un interrogatoire sur ce qu'il adviendra des clubs Renaissance de Québec et de

Voir page 2: Unité-Québec

Incendie, meurtre, filature...

Une première animée de la police intégrée

Trois individus qui auraient mis le feu à une maison après avoir tué son occupant, à Pointe-aux-Trembles, ont été arrêtés, hier soir, dans le quartier Rosemont au terme d'une longue filature.

A la suite d'une information, Voir page 6: Une première

Ottawa se préparera au chômage de l'hiver prochain

JASPER, Alberta (CP) — Le gouvernement fédéral a accepté de préparer un programme destiné à combattre le chômage qui sera probablement très élevé l'hiver prochain, a déclaré hier le président du Conseil du trésor, M. C. M. Drury.

Il est à espérer qu'aucun programme d'urgence ne sera nécessaire l'automne prochain, mais si tel est le cas, les deux niveaux de gouvernement seront préparés, a dit M. Drury aux reporters à la fin de la conférence de deux jours des ministres des finances du pays.

Le ministre des finances du Québec, M. Raymond Garneau, a déclaré au cours d'une entrevue qu'un comité spécial est à reviser les programmes

d'emplois d'hiver et qu'il déposera son rapport vers le 1er mai. Cela nous laissera le temps de déterminer ce qui est bon et mauvais dans les programmes avant la prochaine rencontre des ministres en août, a-t-il dit.

"Cela donnera beaucoup plus de temps au gouvernement provincial et aux municipalités pour préparer des programmes qui conviendront", a ajouté M. Garneau.

Plus tôt hier, le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, s'est dit désappointé de la façon avec laquelle le gouvernement fédéral a considéré les demandes de prêts et de subventions destinés à stimuler les emplois d'hiver.

M. Blakeney a fait valoir que l'engor-

gement provoqué au gouvernement fédéral, trop de projets ayant dû être approuvés en même temps, a considérablement ralenti l'application de ce programme d'urgence.

M. Blakeney a dit que le gouvernement de la Saskatchewan était inquiet l'automne dernier des retards apportés à ces projets et du manque de consultation avec les provinces. "Je dois dire que notre expérience actuelle a intensifié ces inquiétudes."

Selon lui, le gouvernement fédéral doit porter du 30 juin au 31 mai la date limite pour la réalisation des programmes de travaux d'hiver.

Par ailleurs, le ministre des finances du Québec a affirmé à la conférence de Jasper que "le renouvellement des ac-

cords financiers en matière de santé ne doit pas avoir pour effet de modifier le partage fiscal à l'avantage du gouvernement fédéral seulement".

M. Raymond Garneau a indiqué que depuis le début des négociations pour le renouvellement des accords financiers en matière de santé, le Québec avait formulé certaines propositions qui avaient pour but d'assurer un meilleur contrôle dans la croissance des coûts et d'assurer un partage équitable entre le fédéral et les provinces du coût des programmes de santé.

Le ministre a dit que la proposition d'Ottawa visant à relier la contribution fédérale à l'augmentation du produit national brut par capita était en soi valable, mais, selon lui, cette formule

"fait porter tous les risques d'une croissance rapide et imprévisible des coûts sur le trésor des provinces, alors que les ressources de ces dernières sont déjà insuffisantes pour répondre à leurs responsabilités".

"L'expérience des dix dernières années en matière de santé démontre que les coûts de ces programmes de soins croissent en moyenne une fois et demie plus rapidement que le produit national brut. Malgré la bonne volonté des provinces de réduire leurs coûts, et malgré un programme de rationalisation qui serait développé par le fonds de priorité (\$640 millions sur cinq ans), la proposition fédérale comporte des risques que les provinces en général et le Québec

en particulier ne peuvent prendre."

Le ministre des finances du Québec a demandé que le gouvernement fédéral établisse une garantie pour que le pourcentage de la part du gouvernement fédéral et des gouvernements des provinces ne dépasse pas un écart annuel maximum. Faute d'une telle garantie, a-t-il dit, les provinces devront obtenir des taux d'accroissement plus élevés que ceux qui sont actuellement proposés par le gouvernement.

Le ministre a fait part de sa position dans un communiqué remis à la presse, la conférence fédérale-provinciale des ministres des finances s'étant tenue à huis clos.



ENQUÊTE SAULNIER

l'escouade de la moralité, le lieutenant Boisvert a opéré la permutation de 16 des 30 policiers qui formaient alors l'escouade. Ces 16 permutations ont toutes été faites le 9 février 1967.

De ce nombre, a déclaré M. Boisvert, dix avaient pour but de respecter une directive de réduction du personnel et six étaient des permutations "pour cause". Ce sont ces six policiers dont les noms apparaissent sur la liste du directeur Gilbert et qui devaient être écartés de l'escouade de la moralité; sur ces six policiers, deux étaient des officiers.

Par ailleurs, Me Jean-Louis Léger, avocat de M. Jacques Saulnier, a présenté un document portant les noms des 16 policiers permutés et mentionnant que la raison de leurs permutations est la réduction du personnel. M. Boisvert a reconnu avoir rédigé et signé ce document; il a précisé que ce document était un rapport officiel destiné au directeur Gilbert et au bureau du personnel mais que dans six de ces cas, d'autres raisons que celle de la réduction du personnel, militaient en faveur d'une permutation.

Un tollé d'objections a accueilli la demande qu'a faite le procureur de la Commission au lieutenant Emile Ducharme de déposer devant la Commission "pour fin de conservation de la preuve" une série de 19 documents qui constituent une partie de l'enquête qu'a menée le lieutenant Ducharme et quelques-uns de ses collègues vers les années 1965 et 1966 sur l'escouade de la moralité.

C'est l'avocat au Conseil de la sécurité de la Communauté urbaine de Montréal, Me Marc Desjardins, qui s'est le plus vigoureusement opposé au dépôt, même confidentiel, de ces documents.

"Je suis croyablement informé que ces documents contiennent énormément de oui-dire; je ne vois pas pourquoi ces documents seraient confiés à la Commission", a déclaré Me Marc Desjardins.

Me Guy Desjardins, avocat de la Ville de Montréal, est intervenu dans le même sens. Pour sa part, Me Léger, avocat de M. Saulnier, a déclaré que ces documents pouvaient être déposés tout au plus "pour faire preuve de leur existence".

Quant à l'avocat de la Fraternité des policiers, Me Paul Lesage, il a affirmé: "Je constate que ces documents rapportent des déclarations recueillies par le lieutenant Ducharme. Avant que le contenu de ces documents soit porté à la connaissance du public, il faudrait que la preuve des faits qui y sont contenus, soit faite devant la Commission, sinon cela risque de créer une injustice aux personnes dont les noms sont mentionnés dans ces documents."

Devant l'opposition des avocats du Conseil de sécurité, de la Ville de Montréal et du directeur Jacques Saulnier, le lieutenant Ducharme et le constable Léo Villeneuve, qui a participé à cette enquête et qui sera aussi appelé à témoigner, ont demandé à Me Philip Cutler, avocat du Devoir, de les représenter devant la Commission. On sait, par ailleurs, que Me Marc Desjardins avait déjà annoncé qu'il avait reçu le mandat du Conseil de sécurité de représenter les policiers qui seraient appelés à témoigner lors de cette enquête.

Me Cutler a demandé que les documents soient déposés tout en étant gardés confidentiels; il a, de plus, suggéré que les commissaires en prennent connaissance avant de se prononcer sur les objections soulevées par les avocats.

Revenant à la charge, Me Marc Desjardins a déclaré: "Je crois que la

Commission n'a pas intérêt à prendre connaissance de ces documents avant de déterminer s'ils sont admissibles en preuve. Je ne vois pas pourquoi les commissaires prendraient le risque d'être troublés par le contenu de ces documents dont la preuve ne sera pas nécessairement faite."

Le juge Roger Gosselin, président de la Commission, fera connaître sa décision ce matin sur le sort qui sera réservé à ces documents.

Interrogé brièvement, le lieutenant Ducharme a précisé qu'il avait amorcé son enquête sur l'escouade de la moralité à la suite de certaines constatations qu'il avait faites personnellement.

Par la suite, a-t-il précisé, j'ai porté certains faits à la connaissance du capitaine Jacques Saulnier; cela n'a donné aucun résultat. Je suis alors allé voir le directeur Gilbert qui m'a encouragé à continuer à faire enquête et à lui faire rapport. Le témoignage du lieutenant Ducharme doit se poursuivre ce matin.

Pour sa part, M. Paul Boisvert a révélé qu'il avait reçu en tant que responsable de l'escouade de la moralité, le 10 février 1967, une information selon laquelle le capitaine Jacques Saulnier avait reçu une télévision-couleurs. Cette information, a-t-il ajouté, provenait d'un membre d'un autre corps de police.

J'ai alors fait part de cette information au directeur Gilbert, a poursuivi le témoin Boisvert. Par la suite, celui-ci m'a dit que la télévision avait été trouvée au domicile du capitaine Saulnier et que l'enquête serait poursuivie au niveau du Bureau de discipline.

M. Boisvert a ajouté: "A partir de là, je n'ai plus rien sur cette affaire, ni en tant que commandant de l'escouade de la moralité, ni en tant que citoyen."

L'ex-policier Boisvert a aussi fait part à la Commission qu'il avait pris connaissance de deux ou trois autres plaintes à l'endroit du capitaine Saulnier; ces plaintes ressortaient de l'enquête menée par le lieutenant Ducharme et quelques autres policiers sur certains aspects du fonctionnement de l'escouade de la moralité. Les enquêtes ont été continuées sur ces plaintes mais celles-ci n'ont pas pu être corroborées, a précisé M. Boisvert. Ces plaintes, a-t-il ajouté, provenaient d'un autre policier, d'un avocat et d'une dame.

Le directeur-adjoint Maurice Vadeboncoeur et le capitaine Jules Charbonneau, qui avaient mené à l'époque l'enquête sur l'affaire de la télévision-couleurs, ont été appelés à nouveau à témoigner hier.

M. Vadeboncoeur a précisé que le rapport qu'il a fait sur cette affaire, le 14 février 1967, ne constituait pas un rapport d'enquête criminelle et qu'en ce sens, il n'a fait état que de l'essentiel de la conversation qu'il a alors eue avec le capitaine Saulnier.

Il a ajouté que c'est le directeur Gilbert qui lui a demandé de se rendre au domicile du capitaine Saulnier pour vérifier si la télévision s'y trouvait. Cette visite a duré environ une heure et 50 minutes. Il ne s'agissait pas d'un interrogatoire, a-t-il précisé. J'ai ensuite remis le rapport au directeur Gilbert et lui ai dit qu'un enquête disciplinaire avec l'audition de témoins devrait être faite.

MM. Vadeboncoeur et Charbonneau ont tous deux affirmé que leur rapport d'enquête contient tous les faits importants recueillis au cours de la conversation avec M. Jacques Saulnier. On sait que, lors de son témoignage, M. Saulnier avait mis en doute le contenu du rapport des deux enquêteurs et avait déclaré qu'il avait fait part à ceux-ci de son intention de ne pas garder l'appareil de télévision et des appels téléphoniques qu'il aurait faits en ce sens.

Enfin, l'assistant-inspecteur chef Richard Trudel, qui était responsable du bureau de discipline de 1965 à 1968, a déclaré hier qu'à sa connaissance, la procédure expéditive choisie par le directeur Gilbert pour disposer de l'accusation disciplinaire portée contre le capitaine Saulnier sur l'affaire de la télévision, n'a été employée que trois ou quatre fois.

Durant cette période, a-t-il précisé, cette procédure, qui a pour effet de ne pas soumettre l'accusation au Conseil de discipline, n'a été utilisée qu'une seule fois par le directeur Gilbert.

LE NPD FONDE

Le NPD canadien, on le sait, est d'esprit social-démocrate. Il recrute une catégorie de citoyens canadiens-anglais très semblable à celle que l'on retrouve dans le Parti québécois, c'est-à-dire beaucoup de citoyens de la classe moyenne dont la scolarité est assez poussée. De surcroît, l'aile radicale du NPD, le groupe Waffle, qui cherche à faire appliquer les principes socialistes plus à la lettre, ressemble étrangement au NPD-Québec, de formation récente et qui a des affinités avec le parti indépendantiste québécois.

Les organisateurs fédéraux se rendent facilement compte du terrible dilemme où se trouvent les indépendantistes socialistes modérés, les sociaux-démocrates souverainistes ou, tout simplement, les progressistes au Québec. Vont-ils s'abstenir et cautionner du même souffle le gouvernement Trudeau qu'ils abhorrent? ou vont-ils plutôt participer à l'élection d'un régime fédéral qu'ils renient en votant pour une formation radicale?

Il est certain en tout cas que les néo-démocrates ne pourront s'unir à leurs concitoyens québécois de même tendance autrement que par une adhésion en bloc. On se demande si l'alliance la plus naturelle ne serait pas, un jour, avec le Parti québécois.

L'organisation NPD, au Canada anglais est en marche depuis six mois. Le secrétaire général parcourt le pays depuis ce temps. Son personnel n'est pas nombreux mais le parti a toujours compté sur la participation des bénévoles.

Le parti a constitué un comité de planification électorale de 30 membres. Ce bureau comprend les présidents des comités d'organisation provinciaux. En dernière instance, toutefois, c'est l'exécutif de 28 membres, élu au congrès d'avril dernier, qui décide.

Le NPD compte dépenser quelque \$2 millions au cours de la campagne électorale. Les dirigeants précisent que les trois quarts de cette somme proviendront des membres eux-mêmes et des associations provinciales. Les syndicats fournissent le reste. Le secrétaire estime que les conservateurs disposeront de \$10 millions et les libéraux, de \$14 millions.

Outre le secrétaire général, le parti emploie un fonctionnaire chargé des communications. Il s'agit d'un ancien journaliste d'Aurora, en Ontario, M. Robert Buchanan.

Le chef du parti, M. Lewis, a retenu les services d'un adjoint, M. Lewis Seale, ancien correspondant à Québec du journal torontois The Globe and Mail. M. Seale parle un excellent français, comme son patron. Il est intéressant de noter que les deux principaux adjoints des deux principaux chefs des partis d'opposition, MM. Sloan et Seale, sont d'anciens correspondants à Québec du Globe and Mail. Cela souligne certes l'importance que les chefs attachent à leurs communications avec le Québec.

Hors du Québec, le NPD doit concentrer ses énergies sur la brillante question du nationalisme économique. Les batteries sont en place mais personne n'a encore tiré de salve. Tous les partis attendent en effet que le gouvernement libéral fasse connaître sa politique sur le contrôle des investissements étrangers.

On croit savoir que si le gouvernement Trudeau annonce la création d'une agence de contrôle de l'entrée des capitaux étrangers, ainsi que l'avait proposé M. Herb Gray dans un rapport révélé prématurément, ce sera un organisme sans grand pouvoir. Autrement dit, le gouvernement libéral prend acte de l'opposition de plusieurs provinces à la limitation de l'entrée des capitaux américains et il prend parti pour la thèse selon laquelle le nationalisme économique du Canada anglais est plus apparent que réel.

De cette manière le NPD, protagoniste de la thèse de l'indépendance économique, aura le champ libre aux prochaines élections. Cette consultation devien-

dra d'autant plus intéressante au Canada anglais qu'elle permettra aux citoyens de dire plus clairement s'ils sont prêts à payer le prix de leur indépendance économique.

D'autre part, la décision du gouvernement Trudeau aura pour effet de favoriser l'union des forces néo-démocrates. En effet, si le gouvernement avait doublé le NPD en adoptant une politique nationaliste, M. Lewis se serait trouvé dans une position difficile. Il aurait subi de fortes pressions du groupe Waffle pour radicaliser encore davantage ses positions au risque d'effrayer la masse des modérés. La décision libérale permettrait vraisemblablement à M. Lewis de préconiser l'adoption de mesures progressistes, mais plus raisonnables.

LES VINS

L'augmentation ne s'appliquera pas à l'ensemble des vins français, dit M. de Gunzburg. Elle dépendra de la région et touchera à certains types de vins. Certains vins augmenteront, d'autres pas. Certains vont même diminuer quelque peu. Les plus touchés seront les vins de Bourgogne, en particulier les Chablis et les Pouilly Fuisse.

"La maison Barton et Guestier fait un grand effort pour absorber le plus possible l'augmentation des prix due à la dévaluation du dollar et à l'augmentation des prix des vins dans les propriétés, affirme le visiteur. Nous avons des stocks considérables dans certains cas, ce qui nous permet d'absorber nous-mêmes l'augmentation sans la faire subir aux consommateurs."

Les vins les plus touchés, apprenons-nous d'une autre source, seront semble-t-il, les V.D.Q.S. (vins délimités de qualité supérieure). Les vins de coupage (c'est-à-dire ceux faits du mélange de deux ou trois sortes de vins dont un, souvent, est d'Algérie) ne subiraient pas d'augmentation ou une très petite. On nous a mentionné entre autres les Préfontaines, Granvillons, etc.

Le baron de Gunzburg vient au Canada régulièrement une fois par année depuis 8 ans. "La vente des vins de table dans le Québec et l'Ontario augmente de 20 à 30 p.c. d'année en année, dit-il. Les gens voient de plus en plus de vin non seulement dans l'est du pays, mais partout à travers le Canada et le monde."

Si la vente de vins français accuse une hausse régulière au Québec, les vins espagnols, portugais et italiens

en enregistrent une plus grande encore. "Les gens qui ne peuvent se permettre d'acheter les vins français qui se vendent à des prix assez élevés, il faut le dire, se rabattent sur d'autres moins chers et pour lesquels on fait une grande publicité", admet M. de Gunzburg.

UNITÉ-QUÉBEC

Montréal et du quotidien Montréal-Matin.

Au sujet du quotidien, M. Loubier a affirmé que jamais il ne permettrait à des gens de l'Ontario de s'en porter acquéreur. La rumeur veut que des financiers de l'Ontario soient intéressés à obtenir le contrôle du quotidien du matin. Quant aux rumeurs voulant que lui-même ou un groupe dirigé par lui devienne propriétaire du journal, M. Loubier les a qualifiées de ridicules. "Ce serait de l'idéologie et même de la démente", a-t-il affirmé.

M. Loubier sera en mesure d'annoncer la vente du Club Renaissance de Québec d'ici deux semaines environ. Deux acheteurs sérieux se sont fait connaître, a-t-il précisé.

Unité-Québec a d'autre part l'intention de transformer le club Renaissance de Montréal en édifice à bureaux pour se débarrasser du fardeau social et financier que représente le club.

LES SYNDIQUÉS

fonctionnement de cette industrie, ceci en même temps que votre gouvernement accordait une aide considérable à l'établissement de nouvelles usines destinées à détruire la position concurrentielle d'usines existantes et le gagne-pain des nombreux travailleurs qui en dépendent". Le leader syndical décrit la décision de la CIP comme un "coup de grâce".

Le comté de Témiscamingue est représenté à Ottawa par le leader créditiste Réal Caouette qui a suggéré hier au gouvernement de créer un parc national au coût de \$20 millions dans cette région. A Québec, le Dr Gilbert Théberge, représentant ce même comté à l'Assemblée nationale, affirme qu'il est urgent de trouver une solution pour ne pas faire de cette petite ville une ville-fantôme.

La Domtar a annoncé pour sa part, récemment, que son usine de Cornwall (Ont.) fermerait à la fin d'avril, sauf la

partie du "papier fin" — ce qui entraînera quelque 200 mises à pied.

Toujours en Ontario, à Kapuskasing, la Spruce Falls Power and Paper Co. dit qu'elle sera obligée de mettre 400 employés à pied ce mois-ci, ainsi qu'une semaine en mars; la production sera ensuite établie sur une base mensuelle (cette compagnie, formée par Kimberley Clark de Toronto et le New York Times, prévoit que ses ventes diminueront fortement en 1972).

Le gérant de l'usine Kipawa, M. William Hughes, a déclaré lundi qu'il n'y avait vraisemblablement pas de plan pour relocaliser une partie de la main-d'œuvre de Temiscaming dans d'autres usines de la Compagnie internationale de papier, filiale de l'International Paper Co.

Des 875 employés qui seront bientôt en chômage, 550 sont des employés permanents; 325 sont affectés à la coupe du bois en forêt et à la drave. Temiscaming, 210 miles au nord-ouest d'Ottawa, a une population de 2,400 habitants.

MONTRÉAL

Suite de la page 3

plus difficile mais obtiennent avec des ressources équivalentes des résultats aussi édifiants que les dix autres villes américaines dont la population dépasse 800,000 habitants.

Et quant à l'intégration des forces policières à la CUM, le criminologue Szabo croit que c'est une excellente mesure qui doit conduire inéluctablement à la régionalisation sur un territoire beaucoup plus étendu. De fait, M. Szabo est d'avis qu'il faut en venir à intégrer tous les corps policiers du Québec en une structure unifiée.

"Le principe de la pérequisition est de plus en plus évoqué dans la philosophie politique canadienne", a déclaré devant la CMQ le professeur Szabo. Il ajoute que certains des services, parmi les plus sophistiqués, ne peuvent être organisés sur des bases démographiques restreintes. "C'est beaucoup trop coûteux."

Enfin, le professeur Szabo affirme que la régionalisation des corps policiers doit servir à franchir, sans beaucoup plus de difficultés, une deuxième importante étape consistant à rationaliser l'administration policière et surtout à réduire les coûts.

Les Ontariens seront les premiers en Chine

TORONTO (PC) — La première mission commerciale nord-américaine à Pékin viendra de l'Ontario et visitera la Chine en mars, a annoncé hier M. Allan Grossman, ministre provincial du commerce et du développement.

"Il s'agira d'une mission de prospection", a précisé M. Grossman, ajoutant que le groupe essaierait de vendre des produits à la Chine.

M. Grossman, qui dirigera la délégation de 10 hommes d'affaires en Chine le 11 mars, a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que la visite durerait d'une semaine à 10 jours.

Les Chinois, a-t-il indiqué, ont manifesté leur intérêt pour l'avionnerie commerciale, les produits chimiques, l'outillage de préparation de l'acier, les dispositifs électroniques et l'équipement de soudure.

Selon le ministre, la mission a été mise sur pied avec l'entière collaboration du gouvernement fédéral et les hommes d'affaires qui la composeront appartiennent tous à des sociétés canadiennes.

un jour viendra où vous prendrez votre retraite... nous y avons pensé!

Avez-vous fait le nécessaire pour vous assurer une retraite à l'abri des soucis financiers? Nous, au Montréal Trust, nous avons pensé à mettre sur pied un régime d'épargne-retraite qui peut vous assurer les revenus dont vous aurez besoin après 65 ans.

Vous déterminez le montant annuel que vous voudriez alors recevoir, et nos équipes de spécialistes se feront un plaisir de vous expliquer les moyens d'y arriver. D'abord, l'argent que vous placez en vue de la retraite est déduisible aux fins de l'impôt chaque année, ensuite, vous pouvez

souscrire jusqu'à 20% de votre revenu annuel, sans dépasser un plafond de \$2,500 et enfin, nos formules de placements vous offrent la possibilité de répartir vos épargnes sur 1, 2 ou 3 sections, selon vos objectifs.

De plus, si vous le désirez, vous pouvez placer vos versements dans la section garantie qui, comme son nom l'indique, garantit le capital investi plus un bénéfice intéressant. C'est là un avantage précieux que le Montréal Trust peut vous offrir grâce à l'importance et à la diversité de ses investissements.

Pour tous renseignements additionnels, communiquer avec
Michel Girouard ou Gilles Mercier
1, Place Ville-Marie ou Centre Commercial Fairview
Téléphone: 861-1681 Téléphone: 695-5230

Montréal Trust

la société qui innove constamment

ServiSpec INC.
C'EST QUOI?
C'est tout simplement la compagnie dont on parle tant qui réduit vos coûts de réparations de plomberie, d'électricité, de chauffage et de ventilation.
Elle fonctionne comme une compagnie d'assurance, i.e. moyennant un versement mensuel variant de \$1.00 à \$3.00 par mois par logement SERVISPEC INC. vous garantit la réparation des items ci-haut sans aucun frais supplémentaire.
Vous ne pouvez faire erreur, il n'y en a qu'un!
Pour information:
ServiSpec Inc.,
166 Brunelle,
Beloeil, Qué.
467-9361-9362
653-9741
Acceptons frais d'appel inter-urbain.

anglais-espagnol-allemand
si
LPS® peut vous aider
vous voulez vraiment apprendre une autre langue
vous aimez les méthodes rapides et efficaces
vous cherchez une école sérieuse et bien située.
vous désirez un cours pratique et économique
enseignement visuel en classe, amélioration de la compréhension au laboratoire, horaires à votre gré(jour,soir ou samedi)
téléphonez aujourd'hui à LPS et prenez rendez-vous pour un **ESSAI GRATUIT**
(de 9h. à 21h., sans obligation)/frais de scolarité déductibles de l'impôt
LPS-MONTREAL, 878-2821, étage F LPS-QUEBEC, 529-0331, 4e étage
PLACE BONAVENTURE 500 EST GRANDE ALLÉE
Institutions reconnues par le Ministère de l'Éducation

éditorial

Un statut particulier pour le Barreau ?

A la suite d'une étude minutieuse du projet de loi 250 sur la réorganisation des professions, le Barreau du Québec a fait connaître l'autre jour son opposition à plusieurs dispositions importantes du projet de loi.

Semblant accepter sans trop de difficulté le bill 250... pour les autres professions, le Barreau demande, pour sa part, d'échapper au régime envisagé. Il voudrait se voir octroyer un statut particulier. Oublions pour l'instant cette question quelque peu secondaire — dont la solution dépendra largement de l'accueil que les autres professions feront au projet 250 — pour examiner sans autre préambule les objections fondamentales du Barreau au projet lui-même.

Tout n'est pas négatif — loin de là — dans la position du Barreau. Le projet de loi 250 (et son annexe, le projet 251) prévoit la vérification des livres et comptes du Barreau par le ministre de la justice; l'élargissement des attributions de l'assemblée générale des membres; l'élection du bâtonnier au suffrage universel; le recours, dans les cas disciplinaires, à un tribunal d'appel de droit commun; la présentation d'un rapport annuel à l'assemblée nationale sur l'activité du Barreau; l'éventuelle instauration d'une assurance-responsabilité professionnelle: autant de dispositions auxquelles le Barreau souscrit volontiers.

Cela constitue un point de départ beaucoup plus positif que ce à quoi on eut pu s'attendre il y a quelques années. Le Barreau a franchi, sous les derniers bâtonnats, d'importantes étapes dans le sens d'une acceptation plus sérieuse de ses responsabilités et d'une ouverture plus grande aux réalités d'aujourd'hui: cette évolution n'est pas étrangère à l'attitude positive qu'il adopte en face de plusieurs dispositions du bill 250.

Si le Barreau s'oppose au bill 250, c'est surtout en raison de deux facteurs essentiels, soit la représentation que le législateur veut accorder au grand public dans la régie des professions et les pouvoirs très étendus que le gouvernement veut se réserver dans la supervision des corporations professionnelles. Or, autant les objections du Barreau semblent fondées quant au second point, autant elles paraissent excessives et absolues quant au premier.

En vertu du bill 250, le gouvernement aurait le pouvoir non seulement de désigner quatre administrateurs au sein du Bureau

chargé de régir la profession, mais aussi de désigner, voire de rémunérer plusieurs personnes appelées à jouer un rôle clé dans le fonctionnement concret de la profession.

Il appartiendra aux autres professions de dire si elles acceptent d'être ainsi régies par des organismes au sein desquels certains officiers qui seront, à toutes fins utiles, des fonctionnaires, joueront un rôle décisif. Le Barreau, quant à lui, s'oppose à cette conception. Et il a largement raison.

La présence de quelques "laïcs" au sein du Bureau général se justifie pleinement à nos yeux par les pouvoirs très étendus que la loi entend conférer au Barreau et par l'accent que le législateur veut mettre sur le rôle de protection du public imparté à la Corporation. Quand le Barreau affirme que des "laïcs" nommés par le gouvernement seraient des pions en puissance, il se laisse trop inspirer par une conception craintive et méfiante de l'Etat: l'expérience du Conseil supérieur de l'éducation prouve le contraire. Il serait néanmoins possible d'atténuer cette crainte du Barreau en prévoyant que les "laïcs" en question seront nommés, après consultation, par l'Office des professions plutôt que par le gouvernement.

Faut-il aller plus loin et accepter que le secrétaire du comité d'inspection professionnelle, le président et le secrétaire du comité de discipline, ainsi que le syndic et ses adjoints, soient non seulement nommés mais aussi rémunérés par le gouvernement? A notre sens, non. Le Barreau s'acquiesce déjà très honorablement de ces fonctions qui relèvent, au premier chef, de la compétence d'une profession libre et responsable. Quel intérêt le législateur peut-il avoir à le dépouiller de fonctions dont il est mieux placé que quiconque pour s'acquiescer?

Il y aurait lieu, afin d'éviter tout protectionnisme jaloux et toute domination par une clique ou une autre, de prévoir, au sein du comité de discipline et du comité d'inspection professionnelle, la présence d'un membre désigné par une autorité indépendante: cette autorité pourrait très bien être l'Office des professions. Le législateur doit se méfier, pour sa part, d'une tendance qui le porte trop facilement à broyer sous le rouleau compresseur de la centralisation et de l'uniformité des réalisations qui sont souvent le fruit d'une longue expérience: c'est à un excès de cette nature que pourraient conduire les articles 102, 105, 110, 111, 114, 117, et 247 du projet de loi 250.

Le Barreau s'insurge de même contre les pouvoirs extrêmement larges qu'entend se réserver le gouvernement, par les articles 168 et 169, ainsi que par les articles 84 à 88, du projet Castonguay. A la relecture, ces articles paraissent, en effet, passablement excessifs. Il faudra préciser, dans la version finale, qu'ils ne sauraient avoir qu'une portée résiduaire et les reformuler en conséquence.

Dans le projet de loi 250, le législateur prévoit la création d'un organisme dont on a peu parlé jusqu'à maintenant, mais qui pour rait être appelé à jouer un rôle capital dans la socialisation ordonnée des professions libérales: l'Office des professions.

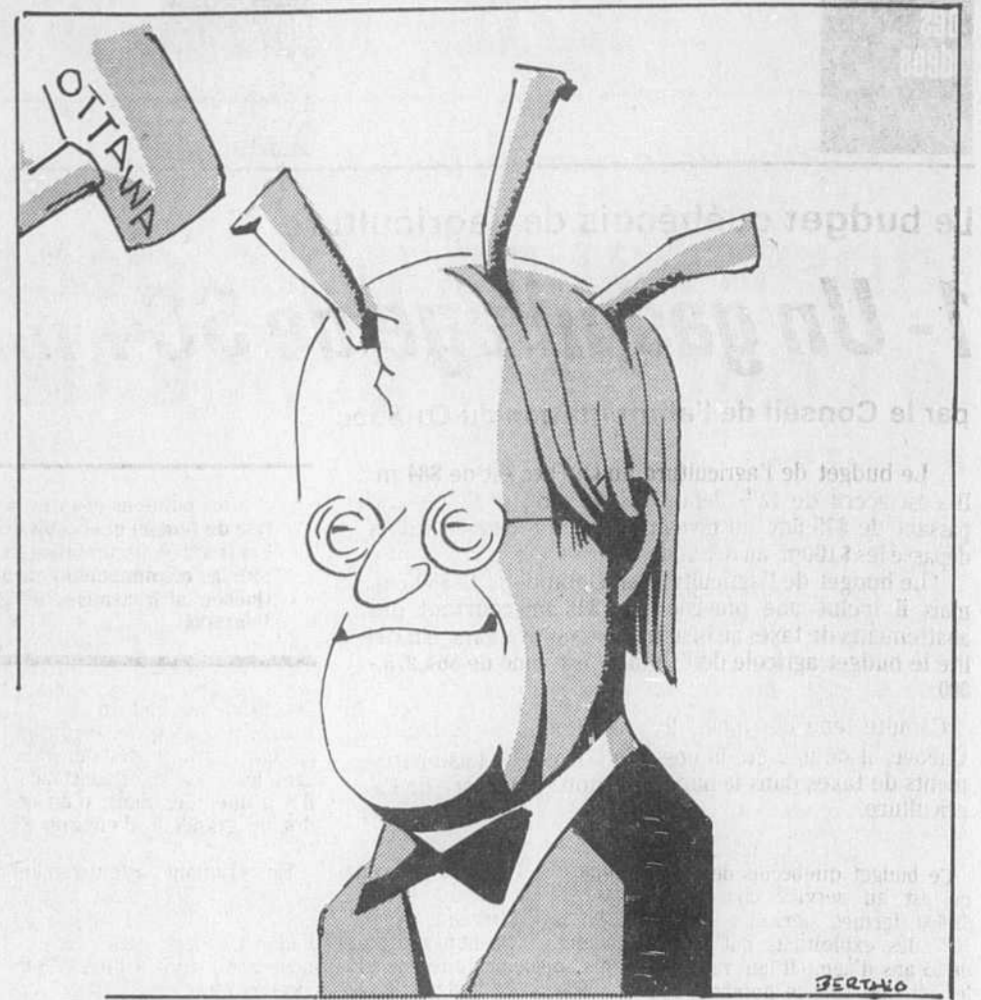
A cet Office qui comprendrait trois membres nommés pour dix ans, serait confié le mandat de veiller à la marche générale des corporations professionnelles. On aurait aimé que, dans son intervention, le Barreau mette davantage en relief le rôle attendu de cet organisme nouveau.

On comprend très bien qu'en certaines matières, le Barreau s'oppose vigoureusement aux pouvoirs extrêmement larges que le projet de loi entend réserver au lieutenant-gouverneur en conseil. Mais plutôt que de formuler une simple opposition, le Barreau n'aurait-il pas eu profit à scruter avec un esprit plus positif les fonctions qui pourraient être dévolues à l'Office des professions?

Il faut éviter que la nouvelle loi n'oblige les différentes corporations à multiplier les pèlerinages à Québec pour toutes sortes de décisions qui pourraient plus efficacement être prises sous l'autorité de l'Office des professions. Au lieu de chercher trop visiblement à se soustraire au régime général, le Barreau n'aurait-il pas intérêt à examiner comment la nécessaire et inviolable liberté de ses membres et de leur corporation pourrait trouver à s'exercer sous la surveillance générale d'une régie mune elle-même d'une grande liberté et échappant aux ingérences tatillonnes du gouvernement?

Le Barreau préférerait relever directement du ministre de la justice plutôt que de l'Office des professions: ne verse-t-il pas ainsi lui-même dans cette confusion des pouvoirs dont il affirme — non sans justification — qu'elle est l'une des faiblesses principales du projet de loi Castonguay?

Claude RYAN



Un bloc: François-Albert Angers

lettres au DEVOIR

L'intégrité de la justice et le mobilier des juges

Si j'en crois les récentes déclarations de Monsieur le juge en chef André Fabien, il faut présentement attendre des semaines pour avoir une machine à écrire, un code pénal, un fauteuil, parce que les requêtes écrites sont transmises d'un ministère à l'autre, d'un fonctionnaire à l'autre et ne sont approuvées qu'après avoir été étudiées par une dizaine de technocrates.

A la suite de ces déclarations, Monsieur Laurent Laplante, éditeur du journal "Le Devoir" affirmait que "le remplacement d'une machine à écrire les embarque (les juges) dans le laborieux périple qui achemine les requêtes en six copies au procureur au Service des achats, de là aux Travaux publics, et retour".

Je perçois un certain ressentiment dans les propos du juge en chef André Fabien, comme il y en eut sans doute un jour dans ceux d'un Directeur général de l'Office d'Information et de Publicité du Québec (OIPQ) lorsque la Direction des aménagements du ministère des Travaux publics voulut, comme c'était son devoir, analyser et contrôler ses propres besoins.

Je comprends facilement que le contrôle exercé de droit par le ministère des Travaux publics sur les besoins de tous ses clients provoque chez eux quelques frustrations. Mais je suis convaincu qu'ils évitent au gouvernement bien des surprises désagréables.

Dois-je en effet rappeler à Monsieur le juge en chef André Fabien, et sans doute apprendre à l'éditorialiste Laurent Laplante, que l'aménagement des bureaux de juges dans le nouveau Palais de Justice de Montréal eût coûté aux contribuables québécois quelque \$8.000, par bureau si nous avions accepté, telles quelles, les recommandations de Messieurs les juges. Les normes du ministère des Travaux publics limitant les frais d'aménagement d'un bureau de ministre à \$5.000, nous avons cru bon de ramener Messieurs les juges à des prétentions plus raisonnables, soit \$4.000 pour un bureau de juge en chef et \$2.500 pour un bureau de juge.

Cet exemple illustre clairement la nécessité d'un organisme central de contrôle et de coordination: c'est une garantie pour l'argent des contribuables qu'on nous a chargés de gérer. Prétendre que les besoins de nos clients ne sont pas satisfait dans des délais raisonnables, c'est aborder un aspect du problème. Comment en effet le ministère des Travaux publics pourrait-il planifier la satisfaction des besoins de ses clients quand ceux-ci, bien souvent, ne sont pas capables de planifier leurs propres besoins? Monsieur Laurent Laplante cite l'exemple de tel ou tel juge qui s'est retrouvé plusieurs mois sans secrétaire parce que, dit-il, "celle-ci avait eu la malencontreuse idée de devenir enceinte". Il s'agit pourtant là, par définition, d'un "événement" prévisible plusieurs mois à l'avance. Mais ces juges en question avaient-ils demandé, plusieurs mois à l'avance, de pourvoir à leur remplacement? Pourrait, il existe, au sein de la Direction des aménagements du ministère des Travaux publics, des mécanismes de planification et de normalisation des besoins. Alors que le "Service d'allocation des équipements" tient à jour un inventaire des équipements et planifie les besoins de ses clients, le "Service des études et normes" conseille ces clients dans l'établissement de leur programme de besoins et tient à jour un document de normes. Les mécanismes existents: il suffirait sans doute de mieux les utiliser. Si Monsieur le juge en chef André Fabien pense que ses problèmes d'ordre administratif seraient réglés s'il avait la responsabilité d'administrer son propre budget, je peux lui affirmer qu'il affronterait les mêmes problèmes qu'aujourd'hui parce que, tout simplement, les gens ont la fâcheuse habitude d'attendre que la maison brûle pour appeler les pompiers!

Que chaque organisme public administre son propre budget? Soit, mais où le gouvernement et les contribuables québécois trouveraient-ils des garanties sérieuses? Le juge en chef réveille une querelle bien ancienne, mais il ne faudrait tout de même pas croire que l'indépendance du pouvoir judiciaire est remise en cause. Je doute, quant à moi, que l'intégrité de la Justice soit directement proportionnelle à la qualité du mobilier des juges.

Je voudrais seulement conclure par ce dernier exemple, que je laisse à l'appréciation des lecteurs. Le ministère des Travaux publics vient de terminer l'aménagement d'une Cour de justice sur la Rive sud de Montréal. Le juge a refusé d'y séjourner tant et aussi longtemps que nous ne lui avions pas installé la toilette personnelle à laquelle il avait droit...

Claude ROULEAU, Sous-ministre des Travaux publics Québec, le 28 janvier 1972.

bloc-notes

Des capitaux contre le Québec

Après Merrill Lynch, First Boston Corporation et White, Weld & Company, c'est au tour de la maison américaine Morgan Stanley de s'installer sur la place financière québécoise. Ainsi s'accroît la colonisation de l'industrie québécoise du courtage — avec la complicité empressée de la Commission des valeurs mobilières et du ministre des institutions financières (notre "MIF").

L'équipe ministérielle de Robert Bourassa paraît donc plus résolue que jamais d'aller chercher aux quatre coins du monde le plus possible de capitaux inutiles, afin de réduire à néant, semble-t-il, toute forme d'accumulation financière en mains québécoises et de priver ainsi la population du Québec de toute forme de contrôle sur son économie, ne serait-ce que par bourgeoisie interposée.

Pendant que François Cloutier laisse filer le commerce du livre, William Tetley se débarrasse de celui des valeurs mobilières. Car il est tellement plus facile de permettre aux étrangers de dénicher dans un secteur que de réorganiser celui-ci, d'en accroître l'efficacité et le dynamisme en frottant quelque peu les entrepreneurs autochtones qui y oeuvrent! Et puis, nos ministres ont pour eux la rhétorique de la dépendance: tandis que M. Cloutier justifie poitamment l'intrusion du trust français Hachette sur le marché québécois du livre en soutenant qu'il faut nous habituer à vivre avec les sociétés multi-nationales, M. Tetley argue vigoureusement que la prise en charge du commerce québécois des valeurs mobilières par des maisons américaines fera de Montréal une grande place financière internationale!

Comment contre cette rhétorique aliénante? En rappelant obstinément, ad nauseam s'il le faut, les conditions objectives des industries en cause. Contrairement au livre, à la presse écrite, à la radio-télévision et au cinéma, les valeurs mobilières n'ont pas d'incidence culturelle directe. Néanmoins, de même que nous n'avons pas besoin de com-

merçants étrangers pour gérer nos librairies et nos salles de cinéma, nous n'avons pas besoin de courtiers étrangers pour faire la mise en marché des actions et des obligations émises par les entreprises et les collectivités québécoises. Ce commerce ne requiert pas de capitaux si importants ou de technologies si complexes qu'il faille faire appel à des entreprises étrangères nanties des uns et des autres.

Il peut certes arriver qu'il soit plus facile d'écouter à l'étranger une ou plusieurs tranches d'une émission de valeurs mobilières: en quel cas, rien n'interdit aux courtiers d'ici de conclure des accords techniques avec des courtiers américains ou européens, dans la mesure où les lois étrangères le permettent. Il peut arriver qu'une entreprise ou une collectivité d'ici juge opportun d'emprunter ou d'émettre du capital en sur une place étrangère: en quel cas, elle s'adressera directement aux maisons de courtage new-yorkaises, londonniennes ou francfortaises.

A quoi donc servent les succursales que M. Tetley a entrepris d'installer sur la rue Saint-Jacques?

Surtout à soutenir aux courtiers montrealais une partie de leur chiffre d'affaires, et cela même si la taille moyenne de ces entreprises est déjà en deça du seuil de rentabilité; aussi à faire subir aux courtiers autochtones une concurrence déloyale, puisque seules les succursales de maisons américaines peuvent offrir à leur clientèle un accès direct au marché américain de valeurs mobilières. Ce pourquoi, soit dit en passant, l'arrivée à Montréal des Morgan Stanley et autres risque fort de grossir le flux déjà considérable d'épargne québécoise qui s'investit aux Etats-Unis; ce qui fera qu'il en restera moins pour investir sur place.

Si, au moins, on pouvait attendre de la manoeuvre la création de quelques nouveaux emplois! Mais le personnel que les succursales américaines engageront sera tout au plus aussi considérable que celui qui aurait trouvé à s'embaucher chez les courtiers autochtones, si l'on avait assuré l'expansion normale de leur industrie; et loin d'accroître le nombre d'analystes financiers et autres travailleurs spécialisés de cette industrie, "l'ouverture internationale" organisée par M. Tetley permettra tout au plus aux grandes maisons étrangères d'étaler sur un chiffre d'affaires plus élevé les coûts fixes encourus par leurs sièges sociaux.

Mais dans l'esprit des "internationalistes" du MIF, tout cela n'a guère d'importance. Ces brillants hommes, en effet, n'ont rien trouvé de mieux, pour lutter contre la centralisation croissante vers Toronto de l'industrie financière canadienne, de faire de Montréal la brèche par laquelle les Américains peuvent entrer dans la place.

Que cela ne contribue en rien à réduire la volonté de puissance de Bay Street, que cela ne corrige en rien le délabrement dont souffre la rue Saint-Jacques, qu'il soit plus difficile d'échapper éventuellement à la tutelle financière de New York qu'à celle de Toronto, tout cela crée ve les yeux. Mais, pieds et poings liés par une imaginaire impuissance, le gouvernement s'est, au surplus, interdit de jamais ouvrir les yeux.

Claude LEMELIN

Une nomination et un programme

Sous la gouverne de M. Guy Messier, le projet Multi-Media a déjà commencé à redorer son blason. Tout d'abord, M. Messier parle avec une indiscutable autorité et une expérience sans pareille quand il aborde la question de la télévision éducative. Ses opposants le sentent encore bardé de l'expérience Tévec et tous constatent qu'il sait se rapprocher des gens, leur parler, les approvisoir.

De ce côté, il y a donc un progrès notable. D'un seul coup, Multi-Media acquiert un dynamisme que n'avait pas su développer l'ancienne équipe. De M. Messier on sait qu'il passe à travers les murs. On considère déjà comme assuré que "quelque chose se fera" et l'on ne se demande plus si tout cela va avorter. Reste à savoir si la répétition de Tévec dans un milieu plus vaste et dans un Québec profondément modifié peut se faire avec profit. Reste à savoir si M. Messier réussira à s'abstraire suffisamment de l'expérience Tévec pour donner au nouveau projet des caractéristiques propres.

Les premiers gestes de M. Messier correspondent assez bien à ce que réclame de lui le Conseil supérieur de l'éducation. Le nouveau directeur s'est lancé, en effet, dans une campagne d'information qui le mène successivement dans les villes-cibles: Rouyn, Chicoutimi, Montréal. Dans chaque cas, il rencontre les différents groupes de fonctionnaires impliqués dans le projet, les groupes intermédiaires favorables et défavorables à la formule. Déjà, on a vu M. Messier débattre à la télévision certaines des lignes de force du projet et on a vu, du même coup, ses adversaires nuancer graduellement leurs attaques. Bref, en quinze jours, M. Messier s'est acquis un bilan nettement positif.

Le projet, quant à lui, n'a pas surmonté toutes ses faiblesses et le Conseil supérieur de l'éducation a raison d'insister pour que les "consommateurs de télévision éducative" et les futurs "programmes de Multi-Media" jouent un rôle important dans la définition de ce qu'ils veulent. Là encore, l'at-

titude actuelle de M. Messier permet des espoirs. Ces espoirs se matérialiseront si l'on entoure M. Messier de quelques citoyens de plus et d'une dizaine de fonctionnaires de moins. Avis à sa conférence administrative.

M. Wagner à l'attaque

Le juge Claude Wagner n'a guère hésité à porter devant l'opinion publique une anomalie législative que plusieurs de ses collègues déploieraient peut-être en silence. Les critiques du juge Wagner donnent raison à Guy Deshaies qui prévoyait, dans son article du 21 janvier, que la "nouvelle loi entrainerait des problèmes d'ordre administratif et juridique". M. Wagner déborde cependant le cadre des remarques de M. Deshaies et signale à juste titre que certaines dispositions lésent particulièrement le Québec.

L'article 434 explique, dans le nouvel ensemble législatif qui concerne le cautionnement, le sens du mot "juge". En Ontario, dit le texte, le mot désigne un juge de la cour supérieure de juridiction criminelle de la province "ou un juge ou un juge junior d'une cour de comté ou de district". Dans les autres provinces, des options semblables existent. En Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Manitoba et en Colombie-Britannique, le choix se présente entre un juge de la cour supérieure de juridiction criminelle "ou un juge d'une cour de comté". En Saskatchewan, en Alberta et à Terre-Neuve, l'alternative existe entre le juge de la cour supérieure de juridiction criminelle de la province "ou un juge d'une cour de district".

Le Québec, comme il se doit, reçoit un statut particulier. Dans la première rédaction du projet de loi C-218, le texte désignait comme juge "un juge de la cour supérieure de juridiction criminelle de la province" et personne d'autre. Dans le texte adopté par la Chambre des Communes, un amendement apparaît, aussi cinglant que la rédaction initiale: le mot "juge" désigne "dans la province de Québec, un juge de la cour supérieure de juridiction criminelle de la province ou trois juges des sessions de la paix ou de la cour provinciale". En d'autres termes, les juges québécois des sessions de la paix ou de la cour provinciale ne possèdent parfois de juridiction qu'à condition de travailler à trois là où les juges d'autres provinces rendent leur décision sans avoir à consulter des confrères.

Dans les circonstances, il est difficile de ne pas donner raison à M. Wagner.

Laurent LAPLANTE

Pourquoi Claude Castonguay ne passera pas au P.Q.

Il est vrai que nul ne connaît l'avenir politique de M. Castonguay. Cependant, me permettez-vous de risquer un pronostic? Je ne crois pas qu'il joigne le Parti québécois.

Dans une interview publiée dans Perspectives (3 octobre 1970), il disait:

"Quand on étudie l'histoire politique québécoise, on constate que nous avons connu de fréquents gouvernements autoritaires. Dans le programme du Parti québécois,

l'omniprésence de l'Etat, de ses impératifs, primant sur les droits des individus, me sont apparus comme des évidences. La prise de pouvoir par un parti indépendantiste signifierait donc, dans l'immédiat, un régime très autoritaire, peu importe que ce soit de gauche ou de droite. L'histoire nous donne trop d'exemples de peuples qui, une fois engagés dans ces régimes autoritaires, ont du mal à s'en sortir. Le programme du Parti québécois m'a donc sem-

blé, à cet égard, bien plus dangereux pour nous que le fédéralisme."

Le risque encore ceci. M. Castonguay mesure sans doute les inconvénients du fédéralisme. Ils sautent aux yeux de quiconque. Mais je crois qu'il mesure aussi les inconvénients de "l'alternance". Il n'est pas le seul. Il suffit d'y songer sérieusement pour en frémir.

Léon LAROCQUE

Montréal, le 24 janvier 1972.

Suggestion en vue des Olympiades de 1976

Il s'agit d'une nouvelle discipline que je voudrais proposer à M. Avery Brundage pour les prochains jeux de 1976 à Montréal. C'est le jeu du drapeau. Vous devez sans doute connaître le principe: il faut pouvoir disposer d'un terrain plat d'à peu près 50 pieds par 30 pieds, recouvert d'asphalte caoutchouté. Les adidas sont nécessairement de mise pour le jeu. Quand on a enfin disposé tous les participants, au nombre de 15, sur une des deux lignes des extrémités du terrain, autour du drapeau, puis qu'il faut l'appeler par son nom, un "garde" est nommé pour surveiller le drapeau; et on donne le signal. Le drapeau est une sorte de perche d'à peine quatre pieds de long en bois rond, disposée dans un trou préparé à cette fin. Le garde doit éviter qu'on s'enfuit avec le drapeau.

Je soumetts ce projet dans le but évident de miser le plus possible sur nos chances de remporter quelques médailles. Sachant que nous avons le monopole du Drapeau depuis à peu près vingt ans, il serait difficile pour d'autres pays de nous l'enlever. Evidemment dans tous ces pays il existe d'autres sports tels que le jeu des Marines, le jeu des Avions, le jeu des Bouddha, le jeu des croix gammées, des dictateurs et j'en passe. Mais là n'est pas précisément la question. Il ne s'agit que pour eux aussi d'inventer, et le mot est fort, s'ils le veulent en proposant d'autres disciplines. Une de plus une de moins! Car on sait qu'à ses débuts les athlètes des jeux olympiques étaient gratifiés d'un titre de demi-dieu. C'était le summum dans la coordination, de la puissance et de la concentration, pour ceux qui réussissaient en tous cas. Aujourd'hui c'est encore le cas pour certaines disciplines: les mêmes d'ailleurs qu'à l'origine des Jeux. ...

Le hâterophilie est certes bien formatrice, musculairement parlant j'en suis sûr. Demandez donc à la majorité des détenteurs des médailles du monde de participer à un marathon, ou même à une "simple" course à relais. Je doute, permettez-le moi, de leur capacité à ce moment.

Donc, je vois très bien en 1976 pour inaugurer la nouvelle discipline, monsieur le maire Jean Drapeau tentant d'emprunter lui-même le drapeau. Il reste à savoir si le garde, la police qui, saurait le rattraper à temps ou le laisserait filer tout bonnement avec le sourire en coin: après tout une inauguration qu'est-ce sinon le rappel de la nouveauté par l'ancienneté, et vice versa! Visez vers ça!

Jacques BOULERIE

(poète à temps partiel) Saint-Luc, Comté de Saint-Jean, le 28 janvier 1972.

Un ministre qui serait plus utile dans les rangs de la majorité silencieuse

Le député libéral de Matane, M. Jean Bienvenue estime que "la majorité silencieuse se manifeste en n'achetant pas Le Devoir et en ne regardant pas, ni n'écouter Radio-Canada". (Le Devoir 26-1-72).

Ce qu'on lui en fait faire des tours de force à cette majorité silencieuse... Pour ma part, j'estime que la majorité silencieuse préfère les journaux du matin qui illustrent et commentent abondamment les sports et les faits divers. Voilà pourquoi elle n'achète pas Le Devoir. Aucun motif politique ne justifie cette préférence.

Je vois encore plus d'un mauvais œil le boycottage, même silencieux, du Goumet farfou, de La feuille d'érable, d'Alerte dans l'es-

pace, de Madame et son fantôme, de Ma sorcière bien-aimée, et surtout, ô malheur, de la Soirée du hockey! Pensez donc...

Il est clair que la majorité silencieuse dont nous parle monsieur Bienvenue n'existe que dans son

imagination, et il serait souhaitable que certains de nos députés à l'Assemblée Nationale partagent le silence de ceux qui les ont élus.

Yvon LAGACE, Montréal, le 27 janvier 1972.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 224 et rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, incorporée dans les ateliers aux numéros 9130, rue Beavin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Consolidée est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENTS: Édition quotidienne: \$25 par année, soit \$19,44 l'année; \$10 par trimestre; \$32,50 par semestre; \$12 l'édition de samedi; \$10 par semaine. Édition hebdomadaire: \$12 l'édition de samedi; \$10 par semaine. Tout abonnement sera par la poste, servira sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépot légal Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (après groupes)

des idées

des événements

des hommes

Le budget québécois de l'agriculture

1- Un gaspillage de \$84 millions qui a trop duré

par le Conseil de l'alimentation du Québec

Le budget de l'agriculture au Québec est de \$84 m. Il s'est accru de 12% depuis trois exercices financiers, passant de \$75.6 m. au niveau actuel. Ce budget a déjà dépassé les \$100 m. au début des années '60.

Le budget de l'agriculture en Ontario est de \$80.7 m. mais il inclut une provision de \$16.5 m. couvrant des abattements de taxes au bénéfice des cultivateurs. En réalité le budget agricole de l'Ontario est donc de \$64.273.000.

Compte tenu du mode de présentation du budget au Québec, il nous a été impossible d'isoler de tels abattements de taxes dans le budget de notre Ministère de l'agriculture.

Ce budget québécois de \$84 m. est au service d'environ 62.000 fermes agricoles dont 30% des exploitants ont plus de 55 ans d'âge. (Il faut rappeler ici que sur ce nombre, il y a au moins 25.000 fermes absolument "marginales" dont les propriétaires tirent le gros de leurs revenus d'emplois hors-ferme. Le nombre de fermes "commerciales" ne dépasse pas les 30.000). Au cours des dernières quinze années, la superficie de la terre agricole a diminué de 4 millions d'acres. En Ontario, le budget de \$64 m. est au service de 110.000 cultivateurs dont 75.000 vivent vraiment de la ferme. La valeur à la ferme de la production québécoise est de \$638.4 m.

comparé à l'Ontario où cette valeur à la ferme dépasse \$1.300 m. Ces revenus des cultivateurs n'incluent pas les paiements supplémentaires de l'Etat. 30% de ce budget de \$84 m. soit \$26.5 m. est attribué aux traitements, salaires et allocations de la fonction publique ainsi qu'à des honoraires et commissions à des personnes de l'extérieur. La liste de paie du Ministère de l'agriculture de Québec contient 2.250 employés alors qu'en Ontario le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation n'emploie que 1.618 fonctionnaires.

Le total des octrois divers mentionnés sous les rubriques "subventions, allocations, primes, bourses" atteint encore

Nous publions ci-après la première tranche d'une analyse du budget québécois de l'agriculture préparée par le Conseil de l'alimentation du Québec. Cette analyse a inspiré les recommandations que le Conseil du patronat du Québec a transmises le 24 janvier au gouvernement Bourassa.

\$13.327.000, soit 15% de ce budget de \$84 m. et cela malgré des coupures draconiennes dans les mesures d'assistance, il y a quelques mois, d'un ordre de grandeur d'environ \$7 m.

En étudiant attentivement les postes 3 et 7 du budget, soit le Service du génie et l'aménagement des fermes, nous retrouvons à l'item "services contractuels", des dépenses atteignant au total \$12.677.000 qui peuvent recouvrir bon nombre d'autres octrois discrétionnaires représentant plusieurs millions de dollars en plus des allocations, primes et bourses au montant de \$6.293.000 qui apparaissent dans ces deux items. Ainsi par exemple, on ne peut identifier dans les postes du budget les octrois de compensations données aux cultivateurs du Québec pour récoltes perdues; les \$1.200.000 "avancés" à FEDCO; l'octroi de

\$200.000,00 verse à une fédération importante de l'U.C.C. sous prétexte de difficultés imprévues dans la perception de cotisations syndicales de producteurs laitiers, etc., etc.

Au sujet de l'hydraulique agricole qui commande \$10.5 m. dans le budget de \$84 m., il est intéressant de comparer la situation du Québec et de l'Ontario dans ce domaine. D'abord notons que 12.8 m. d'acres sont occupés par nos fermes agricoles québécoises. En relation à un ordre de grandeur, on peut dire que les 3.5 du territoire couvert par des fermes sont constitués de terres défrichées et 2.5 sont faits de terres à bois et de pâturages naturels.

Or, dans le Québec, en 1970, dans toute cette superficie cultivée, il n'y a que 98.000 acres drainées souterrainement alors qu'en Ontario, au même moment, il y en a 2.850.000. Le rythme de drainage est

de 140.000 acres, par année en Ontario alors qu'il n'en que de 20.000 acres au Québec. La qualité du système de drainage en Ontario est meilleure que celle du Québec puisque les lignes de drains se succèdent à 40 pieds de distance, alors que chez nous ces lignes de drains sont à 70 pieds de distance.

Plus de 20% de ce budget de \$84 m. a trait à des initiatives ou activités qui se rattachent à l'aménagement du territoire agricole, à l'amélioration des fermes, à la mise en valeur des exploitations agricoles. C'est près de \$20 M. par année pour l'aménagement du territoire. Il est fort probable que les provisions pour l'expérience régionale du Bas-St-Laurent se retrouvent dans ces chiffres.

Il reste que c'est aberrant d'investir autant d'argent, supposément pour regrouper les fermes, pour remplacer les petites unités de production non-rentables par de grandes exploitations agricoles industrialisées, pour abaisser le nombre de fermes de 60.000 à 30.000 le plus tôt possible, alors qu'on chercherait en vain à situer géographiquement ces expé-

ces heureuses de regroupement, d'expansion de fermes. A quoi riment ces dépenses publiques, puisqu'en 1970 le nombre impressionnant de 24.306 presumed producteurs agricoles du Québec émergent au budget de l'assistance publique pour un montant de \$36 M. Le Ministère de l'agriculture de Québec repose-t-il sur un immense tonneau sans fond?

Il y a encore dans le budget de l'agriculture 1971-72, des appropriations qui n'ont sûrement plus leur place au Ministère de l'agriculture, compte tenu des réformes administratives en cours, de la fin de l'ère folklorique en agriculture. Nous référons:

Au poste 1 du Budget: "Admission des mesures d'assistance et de la concession des terres qui commande \$1 M. d'assistance et de la concession des terres qui commande \$1 M."

Au poste 3 du Budget: "Chemins de colonisation et ponts" qui commandent près de \$2 M.

Au poste 19 du Budget: "Achats, construction, transformation d'immeubles, construction de chemin de colonisations et ponts" qui commandent \$3.5 M.

Il y a la \$6 M. à employer à des fins plus "constructives" plus "dynamiques" au service d'une agriculture industrialisée à la conquête des marchés à haut potentiel de développement qui sont à sa portée.

Les facilités de prêts et de crédit aux cultivateurs prennent une tranche de \$18.5 M. dans le budget de l'agriculture. Après des années d'injection de crédit de cet ordre d'importance, ne sommes-nous pas en droit de nous demander quel avantage compétitif réel en a retiré notre économie agro-alimentaire? S'agit-il de crédit au renflouement d'entreprise non viables, ou de véritables crédits à l'expansion?

C'est lorsque nous faisons l'inventaire des sommes allouées aux activités de commercialisation des produits agricoles, dans ce budget de \$84 M., que nous sommes vraiment déconcertés. Il s'y trouve \$5.538.300,00, soit moins de 6% du budget, pour ce qui est prioritaire dans l'agriculture d'aujourd'hui: l'adaptation aux exigences du marché et le développement des débouchés pour nos productions agro-alimentaires.



A l'analyse de ces divers postes de commercialisation mise en marche, loyauté des ventes et inspection de produits agricoles, économie, commercialisation de produits laitiers, Régie des Marchés agricoles) qui se partagent ce maigre 6% du budget, nous nous demandons ce qui pourrait être montré au public, surtout aux secteurs industriels et commerciaux paragonés, comme initiatives pratiques se traduisant par une véritable expansion de nos marchés de produits alimentaires et comme état de services justifiant leur existence? Quoi faire d'ailleurs aujourd'hui dans ce vaste et important domaine avec \$5 M? C'est moins que les budgets annuels de publicité de nos grandes corporations alimentaires opérant au Québec.

La recherche, tout comme les facilités académiques de formation et d'extension, est le parent pauvre du budget de l'agriculture du Québec. A peine \$6 M. la encore pour un secteur de primordiale importance pour la relance économique du Québec: formation de spécialistes de la technologie de pointe, nouveaux produits alimentaires, nouvelle présentation mieux adaptée aux besoins modernes de produits traditionnels, recherches appliquées en alimentation humaine, etc. Lorsqu'on considère que 98% du million de dollars consacrés aux subventions, allocations, bourses de recherches vont encore exclusivement en alimentation humaine, on comprend mieux l'urgence d'une révision des appropriations du Ministère de l'agriculture. (à suivre)

TOXICOMANIES

Il faut situer le rapport LeDain dans le contexte qui l'a inspiré

par Marie-Andrée BERTRAND

J'ai lu avec beaucoup d'attention les réserves formulées par l'OPTAT, (Le DEVOIR, 29 janvier 1972), au sujet de la première tranche de notre rapport final de la Commission d'enquête sur "l'usage des drogues à des fins médicales".

Tout d'abord, je voudrais remercier le directeur de cet organisme d'avoir pris le temps de formuler ses remarques et je voudrais, par la même occasion, inviter tous ceux qui le désirent à nous aider de leurs critiques. Il semble en effet qu'Information Canada ait déjà mis le chapitre en circulation.

Maintenant, permettez-moi de répondre brièvement à quelques-unes des observations formulées par l'OPTAT.

1. Il est possible que la seconde partie du chapitre sur le traitement, celle qui constitue une sorte de manuel de soins pratiques, soit utilisée par des jeunes pour "s'auto-traiter". Mais, aurait-il fallu réserver ces notes aux seuls médecins? — Peut-être.

Cependant, si cette opération "éducation" désacralise un peu la médecine, il faut bien voir qu'elle s'inscrit dans un contexte. Je rappelle qu'à travers tout le Canada, de Vancouver à Charlottetown, les commissaires ont pu visiter dans chaque ville, des cliniques créées par des jeunes,

pour des jeunes aux prises avec certains effets de la drogue ou avec d'autres problèmes, et que, dans ces cliniques, depuis bientôt trois ans, quatre sur la côte ouest, des jeunes et des jeunes adultes, non médecins, avaient découvert des moyens de parer aux effets d'intoxications aiguës. C'était à cette époque, (1967-1968), où la médecine recevait assez mal les usagers de la drogue et où les hôpitaux les refusaient à l'occasion.

Le docteur John Unwin, de la "Youth Clinic", à Montréal, n'hésite pas, pour sa part, à avouer qu'il a dû apprendre "à travers des jeunes", i.e. en les écoutant et en vivant avec eux, leurs réactions à certaines substances dont on ne parlait guère dans les facultés de médecine à l'époque, et une partie de ce qu'il sait maintenant, quant aux moyens de parer à ces crises aiguës. Les choses tendent à changer. On nous dit que beaucoup de jeunes se sentent plus en confiance envers certains hôpitaux et quelques médecins (les journaux underground publient régulièrement la liste des cliniques d'urgence qui savent bien accueillir les jeunes qui font de mauvais voyages).

2. Le chapitre sur le traitement ne fournit pas la liste des services, centres, cliniques, etc., qui s'occupent des opiomanes, des amphétami-

nomanes et qui reçoivent les cas d'intoxication au cannabis. Cela est encore vrai. Ce chapitre, à tort ou à raison, essaie d'apporter la réponse à quatre questions: 1) qu'est-ce, à vrai dire, que le traitement, en relation avec ce phénomène particulier? 2) quelles réactions et quelles drogues sont susceptibles d'appeler un traitement? 3) quelles sont les grandes modalités de traitement pour chacune des drogues? 4) quel est le succès, même relatif, de chaque cure?

Ce chapitre propose aussi ce que les commissaires ont considéré comme des modèles et il décrit des expériences et des centres qui sont ou particulièrement complets, (par exemple l'INAC, p. 99, qui tient toutes les modalités), ou particulièrement originaux comme le "Head and Hands" de Montréal.

Il aurait été agréable de voir nommés et décrits le service de "Drogue-Secours" ou la maison "Odyssey" de Sherbrooke, mais l'on ne peut prétendre que ces deux centres soient différents des dizaines qui existent ailleurs au Canada, et l'on n'a pas non plus décrit et nommé ces autres centres dans les autres provinces, sauf sous la rubrique générale "foyer" (drop-in), à la page 98, où il me semble que l'on fait justice à tous ces "drop in" et "dro-

gue-secours" canadiens.

3. Le groupe de l'OPTAT n'est pas le seul qui ait critiqué notre attitude positive par rapport à la méthadone, cette drogue de remplacement de l'héroïne, qui, parce qu'elle s'administre par voie buccale a des effets plus prolongés que l'héroïne, parce qu'elle est peu chère et peut être prescrite par les médecins, n'amène pas, comme l'héroïne, une vie centrée sur l'absorption de la drogue. On minimise ainsi les délits destinés à se procurer les sommes d'argent nécessaires pour acheter la drogue.

Il reste que la méthadone est une substitution, une dépendance moins coûteuse, et permet une vie socialement acceptable.

Mais l'on se doit, sans doute, de rechercher des cures plus totales même si elles sont plus onéreuses, comme le propose l'OPTAT.

4. Il est de fait que le rapport n'a pas décrit les cliniques pour alcooliques, qu'elles dépendent de l'OPTAT ou d'organismes similaires au Canada comme ARF, (Addiction Research Foundation) en Ontario. D'autres organ-

Dans un article publié samedi le 29 janvier dans Le DEVOIR, l'Office de la prévention et du traitement de l'alcoolisme et autres toxicomanies (OPTAT) a formulé de graves réserves à l'endroit de certaines des recommandations de la commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales. Dans cette libre opinion, le commissaire Marie-Andrée Bertrand donne la réplique à l'OPTAT.

mes provinciaux pourraient sans doute nous faire le même reproche. Là encore, les commissaires se sont efforcés de noter au passage les formules moins connues, plus nouvelles peut-être, qu'il faut noter sous des enseignes suffisamment précises les formules de traitement et de consultation externes" p.46, "centres de dégrèvement" p.47, "hôpitaux psychiatriques" p.48, et "centres de transition" p.48.

Il est exact que le Québec n'est pas en tête de liste d'après ce relevé des formules jugées nouvelles et originales, quant au nombre et à l'importance. S'il y a des oublis ou des erreurs d'appréciation, il serait bon de nous en faire part. De plus, un chapitre ultérieur, portant sur les services de types nouveaux, pourrait nous permettre de combler ces lacunes.

lettres au Devoir

Les journaux et l'avortement

A titre de citoyens, nous nous étonnons que plusieurs journaux, le vôtre excepté, publient des annonces qui facilitent l'avortement.

Ainsi, par exemple: "Montréal Matin": Vol. XLI, no 198, 20 janvier 1972, p. 61 et p. 73

"Le Journal de Montréal": Vol VIII, no 207, 13 janvier 1972, p. 34

La radio "C.H.O.M.-F.M": 15 janvier 1972, entre 21.20 hres et 21.25 hres.

Notre sens des responsabilités nous amène à nous opposer à une telle exploitation de citoyens qui pour plusieurs raisons se trouvent désarmés devant une naissance à venir.

Nous nous élevons donc contre une telle publicité.

Ont signé: les membres suivants du Conseil Diocésain de Pastorale de Saint-Jean-de-Québec, réunis en assemblée régulière le 20 janvier 1972:

Lucien FOUCREAULT, — Gérard-Marie CODERRE — Madeleine TREMBLAY René DESOURDY Rachel FRECHETTE

VOLS CANADA-EUROPE CANADA

Vers l'EUROPE aller-retour à partir de \$188

DESTINATIONS Paris Bruxelles-Zurich Madrid-Geneve

VOLS aller simple vers l'Europe à partir de \$100

S.E.T.A. Vacances 1176 rue Drummond Montréal 107 Tél. 861-0200

IRLANDE DU NORD

Profondément attristé par la perte des treize civils brutalement tués à Derry, dimanche le 30 janvier 1972, par les Forces Britanniques,

SECOURS AUX IRLANDAIS AFFLIGÉS

tiendra un service interconfessionnel qui aura lieu à la Cathédrale "Our Lady Queen of the World", mercredi le 2 février 1972 à 7:30 p.m. afin de prier pour une paix durable et la justice sociale en Irlande du Nord.

Après le service, il y aura une marche silencieuse de protestation ayant pour destination le Consulat Britannique. Les participants à la marche devront se rassembler au Carré Dominion à 8h. p.m.

Tous les intéressés sont invités à participer.

Secours aux Irlandais affligés

Offre Spéciale!

COMPLETS faits sur mesures à un prix avantageux

Pour un temps limité, obtenez un magnifique complet taillé selon vos propres mesures pour beaucoup moins que pour un vêtement prêt à porter. En vente pour seulement \$109. (complet 2 mcx.).

Ouvrez un compte Max Beauvais dès aujourd'hui.

Max Beauvais
de la rue St-Jacques

385 RUE ST-JACQUES • 288-9261
(A quelques pas de la station Métro Square Victoria)
Stationnement gratuit, coin St-Pierre et Notre-Dame

Le rendez-vous des gourmets

Petits plats orientaux préparés à votre table et servis selon les hautes traditions de l'excellente cuisine japonaise.

BENI HANA
STEAK HOUSE JAPONAIS

BILL WONG'S

7965 Décarie, Réservations : 731-8202

suites
de la première
page**WESTON-STUART**

gnie de biscuits Stuart Ltée.

LE DEVOIR annonçait que la Société générale de financement a décidé mardi (25 janvier) de se départir du contrôle de Stuart Ltée, dont elle faisait l'acquisition il y a trois ans au prix de \$1.800.000.

La SGF ajoutait LE DEVOIR, aurait décidé de revendre à la famille Allard toutes les actions achetées en 1969. Le prix de la transaction serait le même que celui qui fut payé il y a trois ans.

Il appert que, lors de l'acquisition par la SGF d'un bloc représentant 60% des actions de Stuart, un droit de premier refus avait été garanti à chacune des parties à la transaction, la famille Allard accordant à la SGF un premier droit sur les 40% d'actions dont elle demeurerait propriétaire et la SGF s'engageant à revendre ses propres actions à la famille Allard avant de les céder à tout autre acheteur éventuel.

On ignore les raisons qui ont incité la SGF à se départir du contrôle d'une entreprise (Stuart Ltée) qui déclarait des bénéfices nets de \$169.000 en 1969 et de \$102.000 en 1970, et dont le chiffre de ventes dépassa les \$8 millions par an.

Le Devoir annonçait d'autre part avoir appris que le groupe Weston s'est montré intéressé ces derniers temps à faire l'acquisition d'un nombre indéterminé de parts dans l'entreprise Stuart et a même commencé il y a quelques semaines de faire la distribution des produits Stuart dans l'Ouest canadien.

Ces indications, écrivait Le Devoir, portent plusieurs observateurs à se demander si la revente des actions de la SGF à la famille Stuart ne serait pas qu'une première étape visant à faciliter le passage de Stuart sous le contrôle total ou partiel de Weston.

LONDONDERRY

Wilson, tout en le félicitant de la nomination de lord Widgery, a mis en doute l'opportunité de confier l'enquête à une seule personne, au lieu de nommer une commission comme cela était généralement prévu, mais M. Heath a maintenu sa décision.

En soirée, les Communales rejetaient par 304 voix à 266 une motion travailliste censurant l'attitude du gouvernement dans le maintien de l'ordre en Ulster.

Le débat, qui a duré trois heures, avait débuté sur un ton délibérément tendu. Il a été dominé par les interventions de la militante catholique Bernadette Devlin et du militant protestant Ian Paisley qui se sont affrontés, avec éclat.

Le député du Mid-Lister a dressé un réquisitoire cinglant contre l'armée britannique et plus particulièrement les hêtres rouges qui, selon elle, ont versé le sang de propos délibéré.

Le pasteur Paisley, lui, a tenu à rendre hommage à l'armée britannique et s'est étonné que les parlementaires aient laissé insulter en silence par sa compatriote. Dans un discours beaucoup plus nuancé que celui de Bernadette Devlin, il s'est toutefois lui aussi prononcé contre l'interventionnisme administratif tout en affirmant que l'avenir de l'Ulster se situait dans le maintien de son union avec la Grande-Bretagne et non pas dans le cadre d'une Irlande unifiée.

C'est pourtant la perspective ultime d'une Irlande unifiée que M. Harold Wilson a voulu dresser une fois de plus devant les parlementaires britanniques comme le dénouement inéluctable de la sanglante histoire de l'Ulster.

Quant aux victimes ou dimanche sanglant de Londonderry, elles sont mortes pour la plupart des suites de blessures dans le dop.

C'est du moins l'avis du Dr Raymond MacLean qui a assisté hier à l'autopsie des victimes en qualité d'observateur du cardinal Gwynne, primat d'Irlande.

Le Dr MacLean a ajouté que des tests à la paraffine avaient été effectués sur les victimes afin de déterminer si elles avaient fait usage d'armes à feu avant d'être abattus. Les résultats de ces tests ne sont connus que dans quelques jours, a-t-il dit. Mais, a précisé le docteur MacLean, il ne faut aucun doute dans son esprit que ces tests seront négatifs. La déclaration du docteur MacLean semble ainsi confirmer les récits de témoins qui avaient affirmé que les parachutistes britanniques avaient ouvert le feu sur des manifestants en fuite, ce qui expliquerait que la plupart d'entre eux aient été atteints dans le dos.

A Dublin, un boycottage général de tous les avions des compagnies anglaises a été déclenché pour protester contre le "massacre" de Londonderry. Le mouvement a été suivi dans les trois grands aéroports de la république d'Irlande.

Ce sont les mécaniciens et les manutentionnaires de l'aéroport de Dublin, qui, les premiers, ont décidé de ne plus décharger les appareils britanniques. Douze vols venus de Grande-Bretagne ont, pour cette raison, dû être annulés dans la matinée.

Les dockers de Cork et de Galway refusent également de décharger les navires anglais.

A Waterford, les bureaux d'une entreprise qui avait par erreur été identifiée comme britannique ont été incendiés dans la matinée par des manifestants.

Enfin ce qu'une bombe, aucun attentat, aucune violence n'étaient parvenus à faire, la mort de treize civils tombés sous les balles des parachutistes britanniques va peut être le provoquer irrésistiblement: entre Londres et Dublin, les relations ont at-

teint un point d'extrême tension, posant le problème de l'"internationalisation" de la crise.

Le patient rapprochement qui s'était esquissé au cours des derniers mois entre les deux capitales, en partie d'ailleurs grâce aux excès du terrorisme en Ulster, paraît définitivement compromis. Le gouvernement irlandais ne peut plus se permettre aujourd'hui, dans l'état d'exaspération où se trouvent les esprits, la moindre concession, ni même le moindre geste de bonne volonté vis-à-vis de Westminster.

Sans aller cependant jusqu'à une protestation diplomatique en bonne et due forme auprès du gouvernement britannique, le premier ministre de l'Éire, M. Jack Lynch - personnage modéré s'il en est - a été amené à réagir aux événements de dimanche avec une fermeté qui ne peut laisser aucun doute sur le mécontentement de son gouvernement.

Le rappel de l'ambassadeur d'Irlande à Londres, le Dr. O'Sullivan, et la démarche officielle qu'il effectuait hier aux Nations-Unies M. Patrick Hillery, ministre irlandais des affaires étrangères, semblent indiquer que la crise irlandaise est en un tournant.

Les étudiants britanniques eux-mêmes affichent publiquement leur sympathie pour les "guérilleros" de l'armée clandestine irlandaise et commencent à s'agiter pour leur cause. L'importante communauté irlandaise - un million de personnes environ - qui vit en Grande-Bretagne n'a pas encore bougé, mais on la dit fortement sollicitée par la propagande des activistes.

La clameur des opinions publiques ne peut, à la longue, que donner plus d'ampleur et d'écho à la crise irlandaise. Ici et là, dans le monde, des voix prestigieuses abordent ouvertement le problème, notamment aux États-Unis où le sénateur Edward Kennedy - dont les origines irlandaises ne sont pas si lointaines - ne manque pas une occasion de critiquer la politique britannique en Ulster.

L'immuable Église catholique même, semble, par la voix du Vatican, manifester une certaine impatience devant la sanglante aggravation de la situation.

BAIE JAMES

Entre-temps, l'Hydro prépare les données nécessaires à la conception de lignes de transport en provenance de la Baie James. L'Hydro est déjà à l'avant-garde du transport à haut-voltage, avec ses lignes de transport de 735.000 volts. Elle étudie maintenant la possibilité de transmettre sur des lignes de 1.100.000 volts en courant alternatif, et de 550.000 volts en courant continu.

M. Massé a dit que le résultat des études commandées par la SDBJ ne lui avait pas été communiqué et il ne saurait dire s'il est exact que les experts en sont venus à des conclusions sur la rentabilité de l'énergie nucléaire. De même, selon lui, il est prématuré de prétendre, comme le font MM. René Lévesque et Jacques Parizeau, que l'ensemble du projet hydroélectrique pourrait coûter dix milliards au lieu des six milliards prévus il y a neuf mois.

Le ministre rappelle que le Québec avait le choix entre trois options fondamentales: l'hydraulique, le thermique (charbon, gaz naturel, pétrole) et le nucléaire, pour répondre à ses besoins d'électricité en 1980. Il souligne tout aussitôt les raisons majeures qui ont fait porter le choix du gouvernement sur le développement des ressources hydro-électriques du territoire québécois.

Voici ces raisons:

- Les Québécois ont établi leur compétence dans ce domaine hydro-électrique. "L'on ne saurait en dire autant pour l'équipement des autres systèmes de production électrique, soit le thermique ou le nucléaire, où des commandes de matériel seraient forcément faites à l'étranger et où l'on se verrait contraint de faire appel à des spécialistes étrangers".

- Les retombées économiques sont nombreuses au Québec, et l'on ne saurait en dire autant pour les deux autres options;

- le degré de rentabilité et de sécurité d'approvisionnement est plus élevé;

- l'hydro-électricité permet une plus grande stabilité des prix et nécessite des réserves d'énergie beaucoup plus faibles;

- à l'inverse de l'utilisation des hydrocarbures qui aggrave notre dépendance économique vis-à-vis de l'étranger, le développement des ressources hydrauliques est un facteur d'indépendance économique pour le Québec;

- il faut tenir compte du fait que l'énergie thermique pose un problème de pollution, alors que l'option hydraulique n'a aucune répercussion dommageable dans ce sens;
- finalement, l'électricité "est un facteur entraînant un avantage comparatif pour le Québec sur le plan nord-américain, et même international, alors que les sites aménagés se raréfient de plus en plus".

D'autre part, selon le ministre, en ce qui a trait à l'embaucage, la population du Nord-Ouest se voit accorder la priorité, et cette exigence est respectée non seulement par l'Hydro, mais également par la MBSDBJ et les entrepreneurs privés.

M. Massé a donné l'assurance que les rapports définitifs de l'Hydro et de la SDBJ feront l'objet de discussions publiques en commission parlementaire des richesses naturelles. Mais il ne peut dire quand les rapports eux-mêmes seront rendus publics ni quand la commission sera convoquée. Cela dépend du premier ministre, répond-t-il.

De même, il ne peut ni se voir discuter du financement du projet. Mais à son avis, l'échéancier prévu l'an dernier reste le même.

UNE PREMIÈRE

une équipe de la Section des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal, sous la direction du lieutenant-détective Normand Trudeau, a pris en filature trois individus au moment où ils prenaient place dans une automobile et un camion.

Rendus au 1800, 42e avenue, à Pointe-aux-Trembles, vers 18h 20, les trois suspects ont pénétré dans la maison, l'un d'eux est sorti quelques instants plus tard pour ensuite entrer de nouveau dans la maison. Leur manège terminé, les trois hommes ont réintégré leurs véhicules et démarré toujours suivis par les policiers.

Quelques pieds plus loin, les policiers se sont rendus compte que la maison, visitée par les trois suspects, était en feu.

Ne voulant pas perdre de vue les deux véhicules, les policiers ont continué leur poursuite tout en avertissant du sinistre la police de Pointe-aux-Trembles. Finalement, 10 minutes plus tard, le trio est capturé dans le quartier Rosemont, à Montréal, et conduit au quartier général de la police.

L'enquête sur ce meurtre a été confiée au lieutenant-détective Emile Boire et aux sergents-détectives Claude Legault et René Leblanc, de la SEC. C'est la première fois, depuis l'intégration des forces policières sur l'île de Montréal, que la police de Montréal est appelée à enquêter sur un meurtre commis hors de son territoire.

Un porte-parole de la police a déclaré que la victime avait été frappée durement au visage et gisant sans vie sur un divan de la pièce ravagée par les flammes.

L'identité de la victime et celle des trois détenus n'a pas été révélée.

M. TRUDEAU

deux nations distinctes au sein de notre pays.

M. Trudeau a ajouté que le gouvernement fédéral a lui-même jeté les bases de l'étude de la constitution, et qu'il a proposé une réforme devant conduire à l'adoption d'une formule d'amendement, au rapatriement et au nouveau texte constitutionnel.

"Bien que ces propositions n'aient finalement pas été acceptées par les provinces, a dit M. Trudeau, "un dialogue profitable a été amorcé, et maintenant plus que jamais, les hommes politiques et les fonctionnaires ont une connaissance éclairée des questions et des difficultés fondamentales que pose le cadre constitutionnel canadien".

Le premier ministre a convenu qu'il serait ridicule de prôner la date à laquelle les travaux accomplis jusqu'ici aboutiront à la rédaction d'un nouveau texte, mais il a conclu, qu'ils ont eu l'effet de discréditer la thèse des deux nations ce qui a "contribué à la compréhension nationale".

Dans son deuxième exemple, M. Trudeau a parlé des agissements du F.L.Q. et des événements d'octobre 1970 "qui ont fait connaître au Canada l'angoisse et le choc de la violence politique". Il a dit à ce sujet que le gouvernement

faits divers**Série de vols à main armée**

Deux individus l'un portant des lunettes et l'autre une casquette, de chauffeur de taxi, ont perpétré hier un vol à main armée de \$800 environ, à la Caisse populaire Saint-François au 30, montée Masson, dans le quartier Saint-François, à Laval.

En pénétrant dans l'établissement bancaire, les deux individus ont fait coucher les employés à terre.

Aucun coup de feu n'a été tiré durant le

Noyé à bord de son tracteur

Un homme de 41 ans est mort noyé hier, son tracteur à chenilles étant tombé dans le canal Lachine, au pied des rues Saint-Patrick et de l'Église, à l'est du pont.

Jean-Paul Legault, 7640, 19e avenue dans le quartier Saint-Michel, travaillait à bord de son véhicule de 17 tonnes à

Le policier est accusé d'avoir quitté la scène de l'accident

AYLMER (CP) — Un policier d'Aylmer-Lucerne, près de Hull, a comparu en cour sous l'accusation d'avoir quitté la scène d'un accident ayant occasionné des blessures à un garçon.

L'agent Paul Gendron, âgé de 21 ans, sera de nouveau traduit devant les tribunaux vendredi. Il a été suspendu de ses fonctions.

Tué au volant par une remorque baladeuse

Un homme de 39 ans a trouvé la mort, au début de la soirée hier, lorsque son automobile a été heurtée par la remorque d'un camion citerne, à la sortie du boulevard Henri-Bourassa, de l'autoroute des Laurentides.

Denis Couy, du 2017, rue Jessop, dans le quartier Chomedey, à Laval, a été transporté à l'hôpital Sacré-Coeur,

avait alors eu la lourde tâche de démontrer aux citoyens et aux terroristes que l'autorité, consciente de son devoir, n'entendait pas se laisser intimider par des personnes qui tentaient de soumettre la société à leurs volontés propres, et qu'il lui fallait protéger les innocents contre l'activité immorale et impitoyable de soi-disant patriotes.

M. Trudeau a enfin commenté la législation canadienne contre la pollution dans l'Arctique. Il a dit que cette nouvelle législation est distincte de la politique d'expansion des eaux territoriales adoptée par certains pays, qu'elle apporte une solution juridique limitée à un problème d'ordre pratique et qu'elle n'exprime pas une vaste revendication de souveraineté. Elle a seulement permis, au Canada, a-t-il soutenu, d'exercer une surveillance maritime générale au large de ses côtes, en vue de dépister les sources et les auteurs éventuels de pollution.

M. Trudeau a dit qu'en formulant cette mesure législative le Canada combattait une lacune du droit international et tentait de faire observer certains principes sociaux fondamentaux. Il a soutenu que, d'abord vivement contestée par plusieurs États maritimes, la loi s'est ensuite gagnée un appui croissant auprès d'autres pays "au point qu'on la considère maintenant comme une percée majeure dans ce secteur vital".

Dans une introduction, le premier ministre a souligné qu'en établissant les fondements constitutionnels de notre pays sur le fédéralisme nos ancêtres avaient une conscience aiguë de la pluralité de la société canadienne et qu'ils avaient choisi la voie de la diversité et non de l'uniformité. Il a dit que le gouvernement actuel se conforme à cette politique, quoique avec des variantes plus élaborées. "La double politique du bilinguisme et du multiculturalisme traduit la vitalité des communautés de notre pays et y concourt", a-t-il conclu.

Abordant un problème d'ordre strictement juridique M. Trudeau s'est enfin demandé si la procédure de contestation "si chère aux hommes de loi" ne devrait pas être revue dans son essence même. Il s'est en effet demandé s'il n'existe pas certains domaines où la politique ne devrait pas être soumise à cette procédure et s'il ne faudrait pas, un jour, en arriver à prendre des décisions fondées sur le consentement général.

LOUBIER RÉCLAME

Si les chefs syndicaux ont certains droits, a souligné M. Loubier, ils ont aussi des devoirs, et le peuple québécois, a le droit de savoir ce que les syndicats font des sommes qu'ils reçoivent par les cotisations.

M. Loubier, devant les membres du club Kinsmen Fleur de Lys, qui l'avaient invité à un souper causerie, a en outre proposé la mise sur pied, par le gouvernement, de mécanismes plus efficaces pour protéger les droits des ouvriers et des employeurs.

Ces mécanismes, pour M. Loubier, pourraient prendre la forme de trois confédérations, groupant les employés, les employés-cadres et enfin les employeurs.

Les représentants de ces trois confédérations pourraient discuter et négocier à armes égales et trouver ensemble des solutions à court terme, à moyen terme et à long terme tant au niveau de la main-d'oeuvre qu'au niveau des politiques salariales.

M. Loubier préconise aussi la création d'un tribunal de travail formé de trois délégués désignés chacun par une confédération et de deux juges nommés par le gouvernement.

La sentence de ce tribunal serait sans appel, sauf dans de très rares exceptions.

les tribunaux**Les 5 millions de la Pan American Mines: l'enquête préliminaire fixée au 8 février**

Stephen O. Schwartz et Andrew R. L. McNaughton, tous deux de Montréal, subissent leur enquête préliminaire le 8 février. Ils doivent répondre de plusieurs accusations: à la suite d'une fraude présumée de \$5 millions dans des transactions des actions de la Pan American Mines Ltd.

À la suite d'une enquête du gouvernement québécois sur les activités d'une maison de courtage de Montréal et sur l'industrie des valeurs mobilières en général, des accusations de fraude, de faux et de conspiration avaient été portées contre les deux hommes, le 26 janvier.

Le cautionnement de M. McNaughton a été fixé à \$100.000, et celui de M. Schwartz à \$50.000.

Leur avocat, M. Freu Knaufman, a indiqué hier que les deux hommes étaient toujours retenus au centre de détention temporaire de la Sûreté du Qué-

bec, rue Parthenais, mais qu'ils devaient obtenir leur mise en liberté intermédiaire au cours de la semaine.

Pour sa part, le procureur public, M. Gabriel Lapointe, a fait savoir qu'il essayait d'obtenir l'extradition des États-Unis d'un troisième homme lié à cette affaire, Patrick Brawley, de Phoenix, Arizona, décrit comme ancien président de la Pan American Mines.

Selon l'acte d'accusation, les trois hommes auraient trompé le public en général, et plus particulièrement 21 personnes, en leur vendant 1,3 millions d'actions de la Pan American Mines d'une valeur de \$5 millions.

Toute transaction des actions de la Pan American Mines avait été suspendue, le 18 novembre, après que leur prix eut commencé à grimper de façon étonnante. La Bourse canadienne avait en plus exigé que tout acheteur de ces actions les paie comptant à son courtier.

Le procès de L'Étoile débute

Le procès de M. Réjean de l'Étoile, un pompier de 37 ans, accusé d'avoir tenté de tuer le gérant de la ville de Verouan, M. Guy Gagnon, le 14 octobre dernier, a débuté hier.

M. de l'Étoile aurait déchargé un arme de calibre .22 sur M. Gagnon alors que ce dernier se trouvait en face de sa demeure, rue Betty, à Verdun.

Hier, on a procédé au choix des jurés dans l'unique salle encore utilisée à l'ancien palais de justice, rue Notre-Dame.

C'est le juge Jean-Paul Bergeron qui préside le procès tandis que Me Patrick Falardeau assure les intérêts du

ministère public et que Me Phil Cutler représente l'accusé.

On se souvient que l'incident de Verouan était survenu sept jours seulement après le triple meurtre de la Dupont de Canada où trois membres des cadres supérieurs de cette maison avaient été assassinés dans leur bureau. L'accusé dans cette dernière affaire est M. Vincent Meloche.

Les premiers témoignages entendus, hier, au procès de Réjean de l'Étoile ont été ceux des policiers qui sont venus produire des photographies comme premières pièces à conviction. L'affaire se continue aujourd'hui.

Accusé de possession de drogues

Un policier provincial ayant déjà complété dix-neuf années de Service avec la Sûreté du Québec, le Sergent Robert Mongeau, a été traduit en Correctionnel hier après-midi, sous une accusation de possession de drogues.

Devant le juge Claude Wagner, le policier de 48 ans, qui demeure au 2757 de la rue Adélaïde, à Saint-Hubert, a été accusé d'avoir eu sur sa personne quelque 3,51 grammes de haschich.

Il a cependant ni sa culpabilité, et son procureur a réclamé l'ajournement du procès au 24.

Comme le prévenu avait comparu par

voie de sommation, aucun cautionnement n'a été imposé.

Il semble par ailleurs que ce soit au terme d'une enquête menée au sujet de certains incidents survenus dans les cellules des quartiers de détentions de la rue Parthenais que le sergent Mongeau ait dû faire face à l'accusation portée hier.

Cette enquête aurait notamment été déclenchée par le fait qu'un prisonnier en particulier aurait été très souvent sous l'effet de drogues, alors qu'on ne pouvait retracer la source de ses approvisionnements.

Voisins tracassiers condamnés à s'entendre... à l'amiable

Les causes de bornage, il s'en plaide encore fort régulièrement devant nos tribunaux, surtout dans les districts judiciaires de l'extérieur. Et souvent, avec des résultats auxquels aucune des deux parties ne s'attendait.

C'est ce que vient de rappeler la Cour d'appel en se prononçant sur la litige soulevé par deux cultivateurs du district de Saint-François quant à un droit de passage sur un terrain qui, au demeurant, était peu près inutilisé.

La cour souligne donc: "On peut s'étonner qu'en l'an de grâce 1965 (date où M. Philippe Labbe inscrit son action contre M. Arthur Jolin) il se soit encore trouvé des voisins assez tracassiers pour préférer, à un règlement à l'amiable, des difficultés soulevées dans leurs rapports entre voisins, un litige opiniâtre, sans proportion avec la valeur minime des intérêts en jeu, il leur faut supporter maintenant les conséquences de cette

opiniâtreté."

Et elle décide que l'intime qui a cadencé le chemin à son voisin alors qu'il passait sur sa propriété depuis 1933, devra enlever son cadenas.

D'autre part, l'appelant n'obtient pas que le tracé de ce chemin soit définitivement fixé par la cour, et pour raison principale qu'il a lui-même changé ce tracé à plusieurs reprises, au cours des années, au point qu'on aurait cru qu'il était propriétaire de la place.

Et les deux oraves voisins devront payer chacun ses frais, tant pour l'action en cour supérieure qu'en cour d'appel.

En terminant, le tribunal leur suggère de régler leur problème à l'amiable, hors cour, de façon à ce que justice soit faite à l'un aussi bien qu'à l'autre, et pour s'éviter aussi des litiges inutilement coûteux pour eux et nuisibles à une saine administration de la justice.

Dans les hôpitaux**Grève de protestation contre 10 suspensions**

Quelque 450 physiothérapeutes, ergothérapeutes et diététiciens des hôpitaux québécois ont de nouveau débrayé hier afin de protester contre les suspensions que l'hôpital Saint-Luc a imposées à une dizaine des leurs vendredi dernier.

Les mêmes professionnels de la santé s'étaient réunis en session d'études il y a une semaine dans l'espoir d'accélérer le règlement d'un litige salarial relié à la ronde de négociations de 1968 dans la fonction publique, alors que leurs syndicats n'étaient pas encore fermés.

Un porte-parole du groupe, M. Jean-Guy Rodrigue, a relaté hier que la direction de l'hôpital Saint-Luc avait retenu jeudi dernier les chèques de paie d'environ dix physiothérapeutes qui avaient refusé de produire les rapports statistiques qu'on leur demandait.

Des le lendemain, a poursuivi M. Rodrigue, les salaires étaient versés mais les intéressés étaient aussitôt suspendus

pour une période indéfinie. Une rencontre entre les parties, lundi, n'a pas permis de résoudre le conflit, indique M. Rodrigue.

Le Syndicat général des professionnels des hôpitaux du Québec a déclaré hier dans un communiqué qu'il appuyait les revendications salariales du front commun physiothérapeutes-ergothérapeutes-diététiciens et annoncerait dans les prochains jours des mesures concrètes à ce sujet.

L'arrêt de travail doit se poursuivre tant que les physiothérapeutes suspendus n'auront pas repris leurs fonctions.

Dans les hôpitaux, les directeurs de service et des employés non syndiqués ont pris la relève des absents hier, pour les cas d'urgence. Si la grève se prolonge, cependant, la situation pourrait devenir sérieuse, a révélé le docteur John Charters, directeur du Montreal Children's Hospital.

Nouveau délai accordé à CTV

OTTAWA (PC) — Le Conseil de la Radio-télévision canadienne a décidé de reporter à la fin de février 1972 l'échéance qu'il avait fixée pour demander un plan de réorganisation des structures du réseau de télévision CTV.

Selon un communiqué distribué, lundi, à Ottawa, la date antérieure avait été fixée au 31 janvier.

Cette reorganisation devrait permettre au réseau ainsi qu'aux stations qui lui sont affiliées de répondre à leurs obligations, de réaliser l'extension de leurs services, d'augmenter leurs efforts pour la production d'émissions

canadiennes et enfin d'améliorer la gestion décisionnelle du réseau.

Le réseau a fait part au Conseil d'un nouveau plan selon lequel de nouvelles catégories d'affiliés seraient établies afin de tenir compte des stations qui opèrent dans des villes plus petites.

Selon le Conseil, les travaux de réorganisation s'imposent immédiatement au niveau de la réorganisation et s'étendent que tout soit complet pour l'audience publique qui sera tenue à l'automne de 1972 au moment du renouvellement des licences du réseau et de ses stations affiliées.

informations

internationales

Bhutto reçu par Mao Tsé-toung et Chou En-lai: on fait comme si le Bangla Desh n'existait pas

PEKIN (AFP) — Le président du Pakistan, M. Zulfikar Ali Bhutto, en visite officielle en Chine populaire, a rencontré hier le président Mao Tsé-toung avec lequel il a eu un long entretien.

Le chef de l'Etat pakistanais est le premier visiteur étranger à rencontrer le président Mao, depuis novembre dernier, date à laquelle le premier ministre nord-vietnamien, M. Oham Van Dong, s'était entretenu avec le président du parti communiste chinois.

"Nous avons discuté de nos problèmes et je suis très satisfait de nos discussions", a déclaré M. Bhutto à l'issue de l'entretien.

M. Bhutto a ajouté qu'il avait trouvé le président Mao en très bonne santé. La visite du président pakistanais doit s'achever aujourd'hui après la signature d'un communiqué commun sino-pakistanais qui apportera une conclusion aux dix heures d'entretiens entre M. Bhutto et les dirigeants chinois.

Après son entrevue avec Mao Tsé-toung, M. Bhutto a été l'hôte de M. Chou En-lai au cours d'un banquet auquel assistait également le prince Sihanouk. Dans une allocution, il a affirmé que "tout ce que son pays voulait, c'était l'application des résolutions de l'ONU". "Nous voulons un règlement de la question pakistanaise, mais un règlement entre les deux parties du Pakistan sans interférences extérieures", a-t-il dit.

"Si aucun effort n'est fait pour un règlement au Pakistan, a-t-il ajouté, il y aura non pas une paix permanente, mais un désastre permanent".

Le président pakistanais s'est encore déclaré "entièrement satisfait" des entretiens qu'il a eus à Pékin. "Ces entretiens, a-t-il dit, ont été productifs, utiles et couronnés de suc-

cess". "Avec le soutien de huit-cent millions de chinois, a-t-il souligné, nous repartons avec encore plus de confiance dans notre lutte".

"Nous tenons à donner l'assurance aux dirigeants et au peuple chinois, a-t-il poursuivi, que nous ne voulons pas être un fardeau pour eux, mais qu'au contraire nous désirons être une source de force dans nos relations". "Peut-être vous apportons-nous des charges actuellement, a encore déclaré le président Bhutto, mais nous vous promettons de vous rembourser".

"Actuellement, a-t-il dit, un vent brûlant souffle sur notre pays, mais nous sommes convaincus qu'avec la résolution et l'unité de notre peuple, nous viendrons à bout des vicissitudes".

Dans aucun passage des discours prononcés hier soir par le chef d'Etat pakistanais et M. Chou En-lai, n'a été mentionné le mot Bangla Desh. Ce mot n'a pas été non plus cité, apprend-on, au cours des conversations entre M. Bhutto et les dirigeants chinois. Ils se sont entretenus comme si le Bangla Desh n'existait pas, considérant facilement que le Bengale oriental demeure la partie orientale du Pakistan. Après que M. Bhutto ait déclaré "qu'une partie de son pays était sous occupation indienne", le premier ministre chinois a également affirmé que l'Inde "devait retirer ses forces armées du territoire pakistanais" et "mettre fin à ses provocations militaires contre le Pakistan".

"En poursuivant la politique du plus fort et de l'expansionnisme, a affirmé M. Chou En-lai, le gouvernement indien exacerbe ses contradictions avec les pays voisins, et accentue la dispute des deux superpuissances dans cette région".

L'impuissance de Londres 'déplorée' à Addis Abeba

ADDIS ABEBA (AFP) — Bravant un veto probable de la Grande-Bretagne, les pays africains ont approuvé hier soir un projet de résolution tanzanien destiné au Conseil de sécurité, qui demande au Royaume-Uni de ne pas donner suite à l'accord anglo-rhodésien.

Le projet demande également à la Grande-Bretagne de convoquer une conférence constitutionnelle sur l'avenir de la Rhodésie, avec la participation des "représentants authentiques" du peuple rhodésien: c'est-à-dire en somme une négociation à trois à laquelle M. Ian Smith ainsi que les mouvements de libération du territoire seraient conviés.

Le texte a été adopté par un "comité de liaison" de dix pays avec quelques modifications mineures et l'adjonction de deux paragraphes supplémentaires.

On ne "condamne" plus, mais on "déploie" l'impuissance de la Grande-Bretagne à mettre fin à la rébellion rhodésienne. On demande également à l'Afrique du Sud de retirer immédiatement ses forces armées et de police stationnées en Rhodésie, et à la Grande-Bretagne de prendre les mesures nécessaires pour prévenir tout acte de répression contre la population africaine.

A la fin du banquet, le premier ministre chinois a fait applaudir une chanson composée par le prince Sihanouk, et intitulée "Nostalgie de la Chine". Le Saluant "le chef d'Etat du Cambodge", il a repris la parole pour dénoncer "l'ennemi commun qui occupe et divise nos pays" et a associé dans un même combat la Chine, le Pakistan et le Cambodge.

En vue des négociations avec les USA

Les Six rendent plus conciliant le mandat de leurs négociateurs

BRUXELLES (AFP) — Le conseil des ministres des Six, le premier de l'année, a été "un bon conseil", suivant la formule de M. Gaston Thorn (Luxembourg) qui le présidait pour la première fois. Il a permis "de régler un certain nombre de points qui restaient en souffrance depuis trop longtemps".

Il a été consacré principalement à la préparation des négociations commerciales entre la communauté et les Etats-Unis, dont la troisième reprise doit commencer demain à Bruxelles. Le mandat qui avait été donné à la commission, qui mène la négociation au nom de la Communauté, a reçu un certain nombre d'adaptations dans le sens de la conciliation. Le conseil a voulu ainsi manifester son désir d'aboutir rapidement à une issue favorable de ces négociations dif-

ficiles. Ceci ne signifie pas que la mission dirigée par M. Eberle obtiendra satisfaction sur tous les points, d'autant plus que certains d'entre eux, et notamment les dérogations dont jouissent les Italiens pour importer du maïs américain, demeurent confus.

Le conseil a d'autre part entendu un exposé de M. Raymond Barré, vice-président de la commission, sur les propositions de la commission concernant le problème monétaire (réduction des marges de fluctuation des monnaies au sein de la Communauté, interventions en monnaies européennes sur les marchés des changes de la C.E.E., etc.). Cet exposé a donné lieu à un premier échange de vues d'où se dégage une approbation générale. Le conseil a exprimé sa volonté que la Communauté ait sa politique financière propre, et

reconnu unanimement les dangers de la situation actuelle pour la vie même de la C.E.E. Le prochain conseil (28 et 29 février) traitera le problème au fond, et par la participation des ministres des finances, des affaires économiques et de l'agriculture des Six. D'ici là, le dossier va être préparé dans chacune des capitales et dans les instances communautaires.

Enfin, le conseil s'est mis d'accord sur les termes du mandat à confier à la commission pour négocier avec les pays de l'A.E.L.E. qui demeurent en dehors de la Communauté, sous réserve des observations des pays adhérents (c'est ainsi qu'on désignera désormais la Grande-Bretagne, le Danemark, l'Irlande et la Norvège, en attendant qu'ils deviennent membres à part entière).

Hanoi publie les messages privés échangés entre les USA et la RDV

HANOI (AFP) — Cinq "messages privés" échangés entre les Etats-Unis et la République démocratique du Vietnam (RDV) ont été rendus publics hier à Hanoi par l'agence nord-vietnamienne d'information.

Voici le texte de ces messages:

Message américain du 11 octobre 1971: "Le ministre Xuan Thuy a déclaré, à la rencontre du 13 septembre, que le côté américain devrait réexaminer les différentes suggestions présentées par les Nord-Vietnamiens. Le côté nord-vietnamien a également déclaré que si une proposition généreuse était formulée par le côté américain, il répondrait dans le même sens. Les Etats-Unis estiment que cette nouvelle proposition va jusqu'aux limites de la gé-

nérosité possible et tiennent pleinement compte des propositions nord-vietnamiennes. Les Etats-Unis espèrent que la réponse nord-vietnamienne reflètera une attitude semblable.

"Le Dr Kissinger est prêt à rencontrer le 1er novembre 1971, M. Le Duc Tho ou un autre personnalité comparable de Hanoi, ainsi que le ministre Xuan Thuy. Il sera prêt, au cours de cette rencontre, à tenir compte des autres points qui ont été discutés à des rencontres antérieures des deux côtés.

"Dans l'attente, on peut prévoir que les deux côtés s'abstiendront d'exercer des pressions par des déclarations publiques qui ne peuvent que compliquer la situation. Le côté américain présente ces nouvelles propositions com-

me un dernier effort pour négocier un règlement équitable avant la fin de 1971".

Message nord-vietnamien du 25 octobre: En réponse au message américain du 11 octobre, qui accompagnait les nouvelles propositions américaines, le message de la RDV déclare notamment que "le conseiller spécial Le Duc Tho et le ministre Xuan Thuy sont disposés à rencontrer le conseiller spécial H.A. Kissinger le 20

novembre à l'endroit de la rencontre précédente, à 10h00. (NDR: Les Américains avaient proposé la date du 1er novembre). "La proposition de la date susmentionnée, ajoute le message nord-vietnamien, est motivée par le fait que le conseiller spécial Le Duc Tho est actuellement retenu par ses occupations à Hanoi et que le ministre Xuan Thuy se trouve en traitement pour raisons de santé."

Eau et électricité coupées dans le secteur

45 Biharis seraient morts dans des accrochages avec les Bengalis

DACCA (AFP) — Quarante-cinq Biharis ont été tués au cours d'affrontements avec des éléments de l'East Bengal Regiment pendant le dernier weekend dans le quartier de Mirpur, ont affirmé des membres de la communauté Biharie à l'AFP.

L'envoyé spécial de l'AFP a compté vingt-deux cadavres, dont celui d'une femme, au moment où on les enterrait dans une grande fosse commune, située dans la section douze du quartier, réputée par les autorités comme abritant des éléments pro-pakistanais particulièrement dangereux. Des traces de balles étaient visibles sur les corps que l'on enveloppait de suaires improvisés avant de les descendre dans la tranchée creusée à la hâte. Des bambous et des feuilles de palmiers venaient ensuite recouvrir les corps tandis que quelques centaines d'hommes récitaient des prières musulmanes.

Suivant des témoignages recueillis sur place, il y aurait eu, en plus de ces vingt-deux tués, onze autres morts dans la section un, et un dans la section dix. On compterait également une quarantaine de blessés parmi les Biharis. Certains d'entre eux étaient couchés dans une maison transformée en hôpital improvisé ou un médecin Biharie extrayait des balles à l'aide d'instruments de fortune.

Les Biharis attribuaient à la collusion, vendredi dernier, des patrouilles qu'y effectuaient les troupes indiennes, la cause de ces incidents. Selon eux, un officier supérieur indien et plus de dix hommes seraient cependant revenus lundi matin dans le quartier pour inviter la population à rendre toutes les armes

sous peine de mesures très rigoureuses.

La reconstitution des faits s'avère difficile, les versions données par les Biharis et les autorités du Bangla Desh étant toujours contradictoires.

Un fonctionnaire de police, assisté d'officiers de l'East Bengal Regiment, qui poursuivait une fouille maison par maison dans un autre secteur, a affirmé que de très nombreux Bengalis auraient été tués dans la section treize où voisinent les deux communautés. Il ne s'agit cependant que de rumeurs, a-t-il ajouté, les forces de l'ordre n'ayant pas encore pu se rendre sur place du fait que de nombreux Biharis armés en interdisaient l'approche.

On n'entendait hier matin aucun coup de feu et des centaines d'armes auraient déjà été récupérées d'après la police. Un fonctionnaire a fait reconduire les journalistes étrangers jusqu'à la sortie de Mirpur, affirmant que le couvre-feu imposé depuis dimanche matin demeurerait en vigueur et que leur présence n'était pas autorisée. Les factionnaires bengalis à l'entrée avaient laissé passer leur voiture sans difficulté.

Selon la version des Biharis, la tension aurait commencé à monter dans la nuit de vendredi à samedi du fait de coups de feu tirés en l'air par les Mukti Bahini, galvanisés, rendus nerveux par l'idée de remettre leurs armes aux autorités le lendemain. Plusieurs incidents éclatèrent dans divers quartiers, dans la journée de samedi, et dans la matinée de dimanche. Une centaine de soldats de l'East Bengal Regiment, dans quatre autocars et deux jeeps, seraient arrivés dans la section douze

pour procéder à des fouilles et à des recherches d'armes et de suspects. C'est alors qu'une fusillade aurait éclaté dans la section onze voisine. Celle-ci s'étendit à la section douze dont vingt-deux habitants, évidemment innocents, selon les Biharis, auraient été tués pendant que se déroulaient les perquisitions de leurs maisons. Les habitants de la section douze ont reconnu que certains d'entre eux avaient pu s'emparer de quelques armes que des soldats pakistanais avaient laissées.

Selon les versions également divergentes qui circulent dans les milieux politiques de Dacca, les soldats de l'East Bengal Regiment auraient été l'objet d'une véritable embuscade et auraient subi des pertes importantes.

Un des chiffres donnés fait état d'une vingtaine de blessés, dont quatre officiers qui se trouvent actuellement à l'hôpital de l'école de médecine de Dacca.

Au troisième jour de la vaste opération organisée sous l'autorité directe du colonel Osmani, chef d'état-major des forces régulières du Bangla Desh, l'atmosphère demeure très lourde dans l'ensemble du quartier où l'eau et l'électricité ont été coupées. Aucun ravitaillement n'a été amené et la Croix-Rouge n'a pas encore obtenu les autorisations nécessaires. Les échoppes sont fermées et les marchés entièrement vides, bien que les habitants des secteurs où les perquisitions ne sont pas en cours sortent dès qu'ils voient des étrangers pour leur présenter leurs doléances.

Même hôtel, pas de communications et un conciliateur ?

JERUSALEM (AFP) — Une réunion extraordinaire du gouvernement israélien se tiendra aujourd'hui à Jérusalem.

Convoquée par Mme Golda Meir, elle sera consacrée, selon les milieux proches du ministère des affaires étrangères, à l'éventualité de négociations indirectes avec l'Égypte sur la réouverture du canal de Suez. Selon ces mêmes sources, le gouvernement étudiera à cette occasion un rapport de l'ambassadeur d'Israël aux Etats-Unis, M. Yitzhak Rabin, sur les entretiens qu'il a eus à ce sujet avec les diplomates américains.

Ces mêmes milieux croient savoir que le compte rendu de M. Rabin présente les modalités de l'accord conclu entre celui-ci et le sous-secrétaire d'Etat américain, M. Joseph Sisco, sur ces négociations indirectes israélo-égyptiennes, les deux délégations logeant dans le même hôtel mais communiquant par l'entremise des Américains.

Le rôle de Washington, ajoute-t-on, consisterait à servir de "conciliateur".

COLLÈGE ST-ANDRÉ
(St-Césaire)
route Montréal-Sherbrooke
à 30 minutes de Montréal

Dirigé par les frères de Ste-Croix: pensionnat, externat, cours secondaire I et II - Examen d'admission à 1 h. 30 p.m. les samedis 5, 12, 19, 26 février.

Pour renseignements
Bureau des admissions
COLLÈGE ST-ANDRÉ
1390, Notre-Dame, St-Césaire
Comté Rouville, 469-2601 - 2466

Tel qu'annoncé à la TV

INDISPENSABLE

COMBATTRE LA POLLUTION C'EST NOTRE SPÉCIALITÉ

- UNE FOIS POUR TOUTES. RÉGIEZ VOS PROBLÈMES DE MAISON AVEC LE PURIFICATEUR D'AIR ERZON.
- LE SEUL PURIFICATEUR D'AIR AVEC LAMPE À MERCURE GENERAL ELECTRIC.
- AVANT D'ACHETER UNE IMITATION DE PURIFICATEUR, CONSULTEZ VOTRE DÉPOSITAIRE ERZON, RECONNU PAR DES MILLIONS DE CLIENTS SATISFAITS.

ERZON ÉLIMINE

- Toutes senteurs
- Fumée (cigares, cigarettes)
- Odeurs (cuisine)
- Humidité
- Poussière
- Pas plus gros qu'un radio
- Aucun produit à ajouter
- Aucune installation
- Moins de 5¢ par semaine
- Satisfaction garantie

DEMANDEZ UN ESSAI GRATUIT

ERZON - Siège social : 692 ouest, Jean-Talon, Montréal
DISTRIBUTEURS ERZON

POUR VILLE DE QUÉBEC ET ENVIRONS : 529-3385
POUR TROIS-RIVIÈRES : 979 RUE STE-URSULE, TEL. : 375-0542
POUR L'ASSOMPTION ET ENVIRONS : 837-4224
POUR DRUMMONDVILLE Studio Drummond, Place Drummond 472-4888

Sans obligation de votre part posez ce coupon dès aujourd'hui pour obtenir plus de renseignements.

Nom

Adresse

Ville

Tél. LD.

ÊTRE OU NE PAS PARAÎTRE

Une ravageuse de chevelure, impitoyable, amenant la calvitie d'une façon quasi irréversible est la "séborrhée" L'alopecie séborrhéique est l'hypertrophie des glandes sébacées, amenant à la surface du cuir chevelu une sécrétion grasse connue sous le nom de sebum; cette hypertrophie des glandes sébacées amène inévitablement l'atrophie de la papille reproductrice de vos cheveux. Il est donc hors de question de traiter les cheveux qui comme nous le savons sont: dépourvus de vie, de santé, de réflexes à la maladie ou d'infections tout comme les ongles d'aillères.

Les signes apparents mais nullement trompeurs pour les sujets atteints de séborrhée sont cependant facilement décelables même par une personne inexpérimentée: en la matière: chevelure grasse deux ou trois jours après le shampooing parfois même moins chevelure huileuse dégageant une odeur désagréable et rance, cheveux sur l'oreille chute excessive lors des lavages et à tel point que l'on ne sait plus quand il faut se laver la tête. Le peigne révèle également tout comme un baromètre la triste température d'une chute abondante.

Quelle est la réaction du séborrhéique devant cette constatation: Au moral, le découragement et l'illusion d'avoir tout fait sans aucun résultat probant ni tangible et pour cause.

D'abord d'avoir employé n'importe quoi a bon escient ou non.

Les influences et conseils de personnes bien intentionnées mais non qualifiées dans le domaine du cuir chevelu.

L'idée qu'on perd ses cheveux et qu'il n'y a rien à faire devient une idée fixe.

La manie de se peigner à tout propos afin de cacher les endroits marqués par l'aminéissement de la chevelure: L'habitude qu'on prend d'observer machinalement la chevelure des autres en la comparant à la sienne.

Le séborrhéique croit également qu'en le fixant, tout le monde observe ses cheveux.

Dans bien des cas, une tension nerveuse se développe au fur et à mesure que l'on voit sa chevelure diminuer.

On croit souvent que les nerfs sont en cause; en réalité ils n'y sont pour rien la nervosité s'est développée au fur et à mesure qu'on a vu diminuer sa chevelure et non le contraire.

Le séborrhéique se trouve dans de nombreux cas complexe en société.

Peut-on remédier à cet état de chose? Certes on pourrait, mais entre pouvoir et vouloir, il y a encore des étapes à franchir:

La gêne de prendre un rendez-vous afin d'avoir une idée nette et concrète de son problème:

Le sentiment qu'on est ridicule aux yeux de son entourage.

Le scepticisme, les critiques arbitraires et non réfléchies sont des obstacles que vous aurez encore à franchir.

Ce n'est qu'une fois ces étapes franchies qu'on pourra parler d'une façon plus logique sur ce qui peut encore être fait mais sachez avant tout:

Que les cheveux tombés et les parties déjà dégarnies ne peuvent pas repousser:

Qu'un duvet de cheveux ne peut jamais se transformer en cheveux normaux:

Qu'enfin la séborrhée est incurable qu'on peut la localiser et ensuite coexister avec cet état.

Avec discipline, volonté traitements appropriés et une grande variété de formules on peut localiser la séborrhée assécher le cuir chevelu stimuler les papilles pilaires et donner à la chevelure existante une apparence valable.

Par ces divers procédés, on peut vous développer un remplacement de cheveux au taux de leur chute et graduellement améliorer votre apparence-chevelure.

Depuis 16 ans nous modifions, améliorons et faisons faire des recherches non dans le but de trouver la formule magique, car même si cette dernière voyait le jour, il est impensable qu'elle convienne à tout le monde et que chacun réagisse selon des normes rigides bien établies.

Le Centre Capillaire ne travaille

LD38A

Centre Capillaire Pierre

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél. : 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

Magnavox

présente ses nouveaux téléviseurs améliorés à

COULEUR
COULEUR AUTOMATIQUE
TOTALE
AUSSI

STÉRÉO
ASTRO-SONIC CONSOLE

IP3674
Style provincial français
2 appareils de bon goût
qui traduisent votre raffinement

VENEZ VOIR & ENTENDRE
"ÇA VAUT LE COUP"

ELECTRONICIENS / DÉPOSITAIRE Magnavox

SPECIALISTES
388-4636

Dumoulin T.V. INC.
388-4777

La compétence, la qualité et l'intégrité de notre service sont vos meilleurs gages de satisfaction.
783 M. Itroil, M.11. 352 (angle 8250 St-Hubert)

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES
844-3361

• Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
• Tout mot additionnel est de 0.05
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

PETITES ANNONCES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être souignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES
844-3361

• Le prix des petites annonces encadrées est de \$4.20 la pouce de hauteur.
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AIDE DOMESTIQUE DEMANDÉE

AIDE MÉNAGÈRE
demandée pour remplacer mère au foyer. Doit aimer enfants, 2 enfants, 8 et 10 ans. Logée. Toutes commodités modernes. Chambre privée. Pour prendre charge complète de la maison. Doit posséder solides références et expérience. Avons femme de ménage. Emploi permanent. Salaire à discuter. Doit parler anglais. Écrire en donnant résumé complet à :
CASE 232 Le Devoir
Pas d'agent, s.v.p. 7-2-72

\$55.00 PAR SEMAINE, jeune fille responsable, compétente, aimant les enfants, chambre et salle de bain privées, avons femme de ménage. Références. Tél. : 681-6233. 7-2-72

A VENDRE

Un terrain pour entrepôt pour plusieurs milliers de tonnes de scrap. 2 chalets rustiques, modernes et plusieurs autres propriétés et aussi un système acqueduc. Le tout à prix raisonnable. pas d'agent. Tél. : 227-3627. 3-2-72

APPARTEMENTS A LOUER

ADJACENT OUTREMONT 5462 avenue du Parc, angle St-Viateur, 3 1/2 - \$84; 4 1/2 - façades rues \$95, meublé \$6.00 supplémentaires, taxes d'eau, chauffage, eau chaude payés. Vacances 16-2-72

KENT 2780 2 1/2, grand, dernier étage, Prix raisonnable Tél. : 738-4593. 7-2-72

CHEMIN-DE-LA-REINE - MARIÉ 3355, près Université de Montréal, grand 3 1/2 avec salle à manger, immeuble neuf, piscine, sauna, portier, etc. A sous-louer immédiatement, \$180. Tél. : jour 283-6828, soir 739-7230. 7-2-72

OUTREMONT

50 Willowdale, près Bellingham 1 1/2 - \$120; 2 1/2 - \$135; 3 1/2 - \$155, 4 1/2 - \$220. (2 salles de bain)

NOUVEL IMMEUBLE
Tél. : 738-8693, 273-4451. 20-2-72

6652 CHRISTOPHE-COLOMB; 1 1/2 2 1/2 - 3 1/2, neufs, meublés, chauffés, libre immédiatement. 15-2-72

domaine d'iberville
Chez soi, plus près, plus vite, PAR MÉTRO

Taxe d'eau, électricité payées. Chauffage tout électrique. À l'épreuve du feu. Insonorisé. Piscine à l'année. Sauna. Tennis. Buanderie. Antenne TV toutes chaînes.

3, 3 1/2, 4 1/2 pièces prix très étudiés

Heures de visites : semaine : 10 a.m. à 9 p.m. fin de semaine : 10 a.m. à 6 p.m.

300 rue JOLIETTE LONGUEUIL
TEL. : 679-1330 4-2-72

APPARTEMENTS A LOUER

A bas prix 2763 ROUEN, 2 appartements frais peints, près église et toutes commodités, électricité et chauffage payés, près métro Frontenac. Tél. : 274-9773, 521-2779. 7-2-72

PLACE DU COLLÈGE LONGUEUIL

4 1/2 apps à partir de \$125.00

- MAISON NEUVE DE 8 LOGEMENTS
- CHAUFFÉ
- EAU CHAUDE FOURNIE
- TOUTES TAXES PAYÉES

NE RENOUVELEZ PAS VOTRE PRÉSENT BAIL SANS VENIR NOUS RENDRE VISITE.

670-5540

365 PLACE DU COLLÈGE LONGUEUIL
(Près du CEGEP Édouard-Montpetit) 5-2-72

COTE DES NEIGES: 3360 Marché, coin Decelles, 1 1/2 équipé, chauffé. Près Université de Montréal. Visites: lundi au vendredi. 28-2-72

COTE-DES-NEIGES grand 4 1/2, bien éclairé, vue superbe, autobus à la porte. Vacant le 15 avril. Tél. : 738-5883. 4-2-72

COTE-DES-NEIGES: 3740 Édouard Montpetit, 3 1/2, 5 1/2, équipés, chauffés. 1er mai. Près Université de Montréal. 3-3-72

EDOUARD-MONTPETIT, 6 pièces chauffé, équipé, tapis mur à mur, balcon. Tél. : 738-6200. 5-2-72

OUTREMONT Ave Rockland, 8 1/2, haut de duplex, chauffé, \$225. Visite le soir de 7 p.m. à 10 p.m. Tél. : 274-1951. 5-2-72

VILLERAY 1210 près Christophe-Colomb, 3 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2, chauffés, non-meublés, poêle, réfrigérateur fournis, prix raisonnable. Tél. : 270-1387. 14-2-72

APPARTEMENTS A SOUS-LOUER

GRAND 4 1/2, sous-louer mai-septembre, \$130, possibilité location, très propre, taxes payées, non-meublé, près Université. Tél. : 731-1668, après 6 p.m. 3-2-72

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. 18-2-72

AUTOS A VENDRE

PEUGEOT, 304, 1972, station-wagon, AM-FM. Tél. : après 6 p.m. 672-1271. 3-2-72

PEUGEOT 204, 1969, très propre, en excellente condition. Tél. : 488-5830, après 6 p.m. 7-2-72

AUTOS A VENDRE

FORT CHAMBLAY AUTO: dépositaire Volvo, Fiat, ventes, pièces, service. Prix défiant toute compétition. Toute échange acceptée. 2575 Bourgoine, Chambly, 658-6623-24. Achetez directement du propriétaire. 21-2-72

ARTICLES A VENDRE

Tapis magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes 9 x 12 8 x 10, 6 x 9 et plus petits. Aussi tapis de passage jamais utilisés. Aubaine véritable. Tél. : 739-0162. 11-2-72

ARTISANATS

ARTISAN-EBENISTE: fabrique meubles sur commande, tous genres, tous styles, cuisine, vanité, sous-sol, bibliothèque, etc. Estimation gratuite. 766-9937, 524-6583. 5-2-72

BUREAUX A LOUER

Service de secrétaire et réceptionniste, avec ou sans bureau meublé. Adresse d'affaires, listing sur panneau indicateur, entretien et stationnement gratuit. Métropolitain est. 729-2817 ou 259-5737. 7-2-72

BOUL. ST-JOSEPH - St-Denis près métro, grand local, chauffé, bas. Site très intéressant pour professionnels, libre. Tél. : 274-7261. 3-2-72

CHALET A LOUER

AUBAINE, cause transfert, St-Sauveur, 3 chambres à coucher, foyer, disponible 4 mars, mois, semaines (2). Tél. : 489-2970. 7-2-72

LAC LACHIGAN: balance de saison de ski, complètement équipé avec foyer. Près pentes de ski. Appelez 486-1492. 7-2-72

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, près pentes, 5 1/2 chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV, semaines ski (Aussi location été, piscine, équitation) Tél. : 256-6825 ou 254-6728. 4-3-72

CHALET A VENDRE

PREST-STE-ADELE: authentiques chalets Suisse, hiver-été, 2 et 3 chambres à coucher, grand foyer avec foyer pierre naturelle, piscine, sauna, tennis, piscine. Adjoint pentes ski. Prix \$14,750 et \$17,850. Comptant \$1,500. 731-3501. 1-3-72

COMMERCES A VENDRE

ST-BRUNO: fleuriste bien située, local spacieux, bonnes affaires. Doit vendre cause santé. Renseignements: 653-2616 ou 653-3751. 4-2-72

DEMANDES D'EMPLOI

CAPRICORNE disponible, 3 jours semaine 9 à 5 p.m. Travail humanitaire, type assistante sociale. Brevet d'enseignement. Sens de l'humour. 632-5565 4-2-72

DIVERS

DACTYLOS manuels, électriques louons, vendons, échangeons, réparons. Enseignons français, anglais, dactylo, steno, comptabilité, mathématiques: jour, soir, correspondance, privé, petit groupe. Vnez. Frère St-Yves, Directeur 332-0044, 688-5777. 7-2-72

DUPLIX A LOUER

Haut de duplex à louer 2962 Fendall, près Université, 6 pièces, équipé, garage. Adultes préférés. 737-4920. 1-3-72

OUTREMONT 8 pièces, chauffé, garage, 2 salles de bains \$300. Adultes. Références. Tél. : 279-4615. 7-2-72

COTE-DES-NEIGES: Légère, bas, 6 1/2, chauffé, équipé, entrée séparée, 2 salles de bains, sous-sol fini, garage, jardin privé. \$250. Libre mai. Tél. : 733-5175, 733-4358. 4-2-72

OUTREMONT, rue Willowdale, près Université Montréal, haut duplex, 7 pièces, bien éclairé, transport facile, chauffé, eau chaude fournie, garage. \$225. Tél. : 738-3157. 4-2-72

COTE-DES-NEIGES Lacombe, complètement détaché, entrée séparée, équipé, chauffé, eau chaude fournie. BAS: 5 1/2, sous-sol fini, \$280. HAUT: 6 1/2, lave-vaisselle, \$250. Occupation 1er mai. Dwelling Location Service 844-3941. 3-2-72

BOUL. ST-JOSEPH - St-Denis près métro, grand local, chauffé, bas. Site très intéressant pour professionnels, libre. Tél. : 274-7261. 3-2-72

DUPLIX A VENDRE

TRES luxueux 2-6 1/2 pièces avec piscine sur le terrain, dans Abundant, Domaine St-Sulpice, Christophe-Colomb, revenu \$460 mois, prix \$39,000, particulier. Tél. : 389-3870. 7-2-72

ESPACES COMMERCIALS A LOUER

ST-HUBERT 7363: près Jean-Talon et métro, presque neuf, 12 x 70', cave 8', 2 vitrines. Mai. Idéal pour lingerie dame, mercerie, bijouterie etc. \$235. Tél. : 381-5039. 22-2-72

FEMMES DEMANDÉES

COMMIS de livres, complètement bilingue et expérimenté pour bureau situé à Verdun. Tél. : 932-5184. 3-2-72

SECRETARE bilingue, avec expérience de quelques années. S'adresser entre 9 a.m. - 5 p.m. à 873-3212, poste 27. 4-2-72

JEUNE fille bilingue, comme vendeuse dans cinéma. Travail plein temps. Appelez M. Cadieux. Tél. : 277-4145. 4-2-72

OPERATRICES demandées pour manufacture de robes d'enfants. Machines régulières et spéciales. Little Folks, 70 Mollière 4e étage. 3-2-72

OPERATRICES expérimentées dans la robe d'enfant. Travail à la maison. Little Folks, 70 Mollière, 4e étage. 3-2-72

Secrétaire sténographe, parfaitement bilingue, dans un petit bureau, conditions de travail et salaire excellent. Place Bonaventure. Tél. : 288-7179. 7-2-72

FEMMES DE CHAMBRE

demandées immédiatement, de préférence avec expérience. Prière de se présenter à : Hôtel Ritz-Carlton entrée rue Drummond. Mlle Burritt. 4-2-72

SECRETARE MEDICALE bilingue, quelques années d'expérience. Bureau de médecin, centre-ville. Ecrire Case 228, Le Devoir. 3-2-72

SECRETARE-COMMIS

Pour compagnie de cosmétiques. - Sherbrooke-Guy. Tél. : 932-6879. 4-2-72

SECRETARE LEGALE, sténodactylo, bilingue, expérience requise. Tél. : 842-6792. 7-2-72

COMMIS-DACTYLO

Bilingue, avec facilité pour les chiffres. Expérience requise. Travail permanent et bénéfices marginaux. S'adresser: Holt Renfrew, 1300 ouest, Sherbrooke, 7e étage, Bureau du Personnel. 5-2-72

SECRETARE bilingue avec expérience dans bureau de notaire situé à Pointe-Claire. Tél. : 697-8722. 5-2-72

DEFI OFFERT A UNE BONNE SECRETARE

Enfin un poste où vous pourrez mettre en valeur votre personnalité, votre entregent, votre initiative. Un de nos professionnels réclame les services d'une secrétaire bilingue, possédant les qualités suivantes:

- Une excellente maîtrise du français et de l'anglais.
- Minimum d'instruction : 12e année.
- Une expérience de secrétariat valable
- Steno et dactylo dans les deux langues.
- Une bonne présentation.
- Avantages sociaux et conditions de travail supérieures à la moyenne.

APPELER 875-5424 5-2-72

FEMMES DEMANDÉES

RÉCEPTIONNISTE-ASSISTANCE

25-30 ans, bilingue, dactylo, 12e année, sens des responsabilités, débrouillard, belle apparence, parfaite santé. Pouvant travailler le soir et le samedi. Semaine de 40 heures. Références. s.v.p. s'adresser: La Clinique Barbeau 1044 ouest, ave. Laurier, 273-1561. 5-2-72

FEMME ou jeune fille bilingue, steno-dactylo avec expérience, entretien de fichiers et connaissances géographie postale. Tél. : 274-3541 soir 334-7226. 3-2-72

FERME A LOUER

2 FERMES à vendre dans les Laurentides. Tél. : 273-2106. 4-2-72

FOURRURES

MANTEAU mouton gris, 10-12 ans, porté une saison, sacrifierais \$350. Cause décès. Après 6 p.m. Tél. : 727-4024. 4-2-72

GARDERIES

FOYER stable et fiable, désire garder fillette pour tenir compagnie à fillette unique, jour et semaine. Tél. : 672-8815. 3-2-72

HOMMES DEMANDÉS

CUISINIER compétent, propre, 3 soirs par semaine, congé dimanche et lundi, cuisine classique. Se présenter au 346 est Notre-Dame. 7-2-72

BLJOUTIER demandé avec expérience. Poste permanent. Appelez 844-6185 ou 6188. 9-2-72

MANUFACTURIER DE PEINTURE

requiert les services d'un homme d'expérience pour coller et mélanger la peinture. District St-Leonard. Tél. : 323-6710. 4-2-72

REPRÉSENTANT DEMANDÉ

Montréal Métropolitain
Expérience dans la vente de l'ingotable, environ 30 à 35 ans, morie, entreprise sans but lucratif, bénéfices usuels. 2 périodes annuelles de vacances. Écrire Case 233, Le Devoir 7-2-72

REPRÉSENTANT VENTES COMMERCIALES

• Bilingue
• Cours technique en chauffage ou ventilation.
• Années d'expérience connexes. • Age 25 - 30 ans.
Pour travailler dans la région de Montréal.
GAZ MÉTROPOLITAIN INC., 1717 du Havre Montréal 134
Si vous êtes intéressé à l'emploi, veuillez envoyer votre résumé à: Luc Meilleur 5-2-72

TECHNICIENS À ENTRAÎNER

Nous avons besoin de jeunes hommes, capables d'absorber un entraînement intensif, pour le service d'équipement de bureau.

• Les intéressés doivent avoir complété une 11e année, capables de réussir nos tests d'aptitudes, doivent aussi être bilingues. Une base en électronique serait un avantage.

• Les candidats doivent prendre rendez-vous par téléphone seulement avec.

Mlle C. Thivierge, OLIVETTI CANADA LTÉE Dept. des Services Techniques 761-4861 poste 76 3-2-72

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

REPRÉSENTANTS(ES) Carrière intéressante Pour la plus importante Compagnie d'assurance-vie. Jusqu'à \$200 par semaine pendant la période d'entraînement, selon les aptitudes. Tél. : 527-8641 de 9 à 4:30 p.m. 12-2-72

PROFESSEUR de français, diplômé est demandé pour école élémentaire privée. Tél. : 744-5614. 5-2-72

BIBLIOTHÉCAIRE

bilingue pour une petite bibliothèque médicale dans les environs de Montréal-Ouest. Salaire selon expérience. Appelez: 487-1770. 7-2-72

LOGEMENTS A LOUER

PREFONTAINE 3785, appartement 2, nord Sherbrooke, 3 pièces, modernes, non-chauffé, 220, centre d'achats, terrain bien situé, \$55, après 6 p.m. Tél. 747-0482. 7-2-72

PENSION

PENSION Sauvé pour personnes âgées, vie familiale, chambre privée, bonne nourriture, visites médicales et prière, proximité hôpital, église. Tél. : 382-3574 ou 382-3479. 3-2-72

LOGEMENTS A LOUER

PONT-VIAU, 2e, 4 pièces, non-chauffées, moderne, \$88, vue sur rivière, 8 minutes de marche métro, libre mai. Tél. : 663-3177. 3-2-72

Couple, un enfant, cherche logement à Outremont, environ 6 pièces, secteur scolaire, Bonsecours-Quebéc. Tél. : 739-7490. 4-2-72

BOUL. ST-JOSEPH, 7 pièces, remis à neuf, \$200 par mois, face Métro, chauffé, eau chaude comprise, libre 1er mars. Tél. : 271-6717. 4-2-72

2337 Wurtel est, près de Hochelaga, beau 3 appartements, très propre, 220, taxes d'eau payé, grand hangar. Tél. : 341-4172. 7-2-72

NOTRE-DAME-DE-GRACE, Marci-Terrebonne haut, 7 pièces. Tél. : 484-5934. 4-2-72

OUTREMONT, MAISON NEUVE, chemin Ste-Catherine, face Bellingham, grand 5 1/2-4 1/2, garages. 677-1085. 5-2-72

NOTRE-DAME-DE-GRACE à sous-louer, grand 7 1/2, repeint en mai dernier, \$150 par mois. Tél. : 486-3325. 3-2-72

MONTREAL-NORD 4 1/2 moderne, chauffé, eau chaude fournie, entrée laveuse-sécheuse. Maison neuve, Cuisine-dinette, balcons, stationnement près Centre d'Achats Forest Hill - \$120. Tél. : 311-4864. 5-2-72

ST-MICHEL, haut duplex, 5 pièces, propre, gens tranquilles, références. Tél. : 322-0082. 3-2-72

BOUL. ST-JOSEPH près Marquette rez-de-chaussée, 10 pièces, chauffées, eau chaude, tapis mur à mur, \$250, par mois. Tél. : 274-7875. 7-2-72

RUE DAILLON, St-Léonard, 4 1/2, chauffé, moderne, 2e, près piscine, parc, centre communautaire, \$110. Tél. : 323-1665 après 5 p.m. ou 274-5505. 7-2-72

LOGEMENTS DEMANDÉS

Couple cherche logement 5 1/2 pièces, à Bordeaux si possible dans vieille maison. Té. après 8 p.m. 341-4625. 3-2-72

Couple demande 4 1/2 chauffé, cuisine dinette, entrée laveuse-sécheuse. Ahuntsic ouest ou du métro vers Outremont. Après 6 p.m. Tél. : 376-6523. 3-2-72

AHUNTSIC, Rosemont ou environs, 1er mai, duplex tranquille, 4 1/2, fermé, foyer raisonnable, personnel seule. Tél. : 523-7237 après 6 p.m. 3-2-72

PROFESSEUR cherche logement de 3-4 chambres à coucher, plus sous-sol fini ou semi fini, 1 1/2 mille à la ronde d'Université de Montréal. Pour 1er mai. Tél. : jour Mme Legault 343-7387. 5-2-72

Couple marié, travaillant tous deux, cherche logement de 4 à 5 pièces dans Ahuntsic ou Nouveau-Bordeaux. Tél. : 389-0831. 7-2-72

LOGEMENTS A PARTAGER

Professeur féminin, célibataire, aimerait partager son logement (haut duplex, boul. Viau), femme de 30 ans et plus. Tél. : après 5 p.m. 325-5482. 3-2-72

OBJETS PERDUS

BAGUE DE FINAILLLES en or blanc avec diamant, perdue samedi 29 janvier à la salle de toilette du rez-de-chaussée de la Place Bonaventure. Récompense. Tél. : 671-3120. 3-2-72

ON DEMANDE

On demande AGENT de voyages, de préférence bilingue, français nécessaire. S'adresser à Case Postale 225, Le Devoir. 4-1-72

MUSICIENS de jazz, non professionnels demandés, excepté basse et batterie. Après 7 p.m. Lucien 274-3337. 5-2-72

OCCASIONS D'AFFAIRES

NOUVEAU

La buanderie et le nettoyage à sec "COUNTRY CLEAN" (enr.) avec ses quatre possibilités de revenus. "COUNTRY CLEAN" (enr.)



Le passeport que reçoit ici une jolie secrétaire de 21 ans, de Ville d'Anjou, Mlle Johanne Laborde, des mains de M. Wilfrid Courchesne, est le 100,000ème émis par le bureau régional des passeports qui est situé au 1080 de la Côte du Beaver Hall. (Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

Radio-Canada: la grève tournante se double d'une grève linguistique

par Gisèle Tremblay

Afin d'appuyer leur revendication quant à la prime au bilinguisme, que Radio-Canada propose de supprimer, les techniciens de la société d'Etat à Montréal observent depuis plus d'une semaine une sorte de grève linguistique.

Tenus généralement au bilinguisme dans l'exercice de leurs fonctions, les techniciens de la métropole ont en effet reçu la consigne de s'exprimer exclusivement dans leur langue maternelle, française ou anglaise, selon le cas, ce qui a pour effet de gêner sensiblement la production.

C'est ce qu'a révélé hier M. Luc Grenier, vice-président montréalais de NABET (Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion) dont les membres poursuivent par ailleurs une grève du zèle, en refusant notamment de faire du temps supplémentaire, et une grève tournante, qui a trappé hier Windsor (Ontario), Churchill (Manitoba) et trois villes du grand Nord.

M. Grenier a précisé que si le syndicat n'obtenait pas satisfaction quant à la prime au bilinguisme, les techniciens de Montréal poursuivraient après le ré-

glement du conflit leur grève linguistique.

Selon le porte-parole de MABET, qui ont eu hier des entretiens préliminaires avec les médiateurs, MM. Roland Doucet et Charles Poirier, les principaux points en litige sont les salaires, la sécurité d'emploi face aux changements technologiques, les heures de travail, la participation syndicale à la gestion du fonds de pension et, précisément, la prime au bilinguisme.

En vertu de l'article 45.6 de la convention collective émise le 31 juin dernier, Radio-Canada posait en principe "qu'il convient de verser une rémunération spéciale pour certains postes où la connaissance des deux langues est exigée et où ces deux langues sont utilisées dans l'exercice des fonctions".

La suite de cette clause indiquait qu'une fois terminées les études alors en cours à ce sujet, les conditions de la rémunération spéciale seraient aussitôt intégrées à la convention collective avec effet rétroactif à la date de son entrée en vigueur.

Des lettres d'intention en ce sens

avaient été annexées également aux contrats de travail des journalistes du service des nouvelles, regroupés, à Montréal et à Québec, au sein du SGCT (Syndicat général du cinéma et de la télévision, CSN) et ailleurs au pays, au sein de l'American Newspaper Guild.

Seuls cependant les employés de bureau membres de l'ARTEC (Association des employés de la radio et de la télévision du Canada) recevaient effectivement une prime au bilinguisme, fixée à 7% de leur salaire global. Dans le cas des trois autres syndicats, aucune prime n'a jamais été versée: on attendait les résultats des études en cours.

Or, le 28 octobre 1970, le responsable des relations industrielles pour Radio-Canada, M. Derek Nelson, annonçait dans une lettre aux quatre syndicats que la Société, ayant terminé son enquête sur cette question avait décidé d'abandonner son ancienne politique de prime au bilinguisme pour la remplacer par des programmes d'extension graduelle du bilinguisme parmi ses employés.

Radio-Canada avait alors commencé la dernière ronde des négociations avec ses syndicats. Elle a exigé et obtenu que soient supprimées les clauses de principe et les lettres d'intention relatives à la prime au bilinguisme, bien que les syndicats eurent d'abord revendiqué leur maintien. Seul ARTEC maintenant intégré au Syndicat canadien de la fonction publique, a pu conserver l'avantage acquis.

NABET est le dernier syndicat à négocier cette question. Il estime que l'exercice du bilinguisme confère un degré supplémentaire de compétence qu'on doit rétribuer. Il a donc proposé là-dessus à la partie patronale, qui s'y oppose, une clause semblable à celle d'ARTEC.

A Ottawa, soutient M. Grenier, on a établi chez les techniciens des équipes anglophones unilingues et des équipes francophones bilingues, ce qui est discriminatoire à l'égard de ces derniers à moins qu'on ne leur offre une compensation financière.

Des infractions graves à la sécurité sur les chantiers

Selon le Syndicat de la construction de Montréal (SCM, CSN), une quinzaine de chômeurs dépêchés comme inspecteurs sur 25 chantiers dans la semaine du 24 au 31 janvier, ont constaté pas moins de 160 infractions graves à 34 règlements et normes de sécurité.

Tel est le premier bilan de l'opération "sécurité" déclenchée par le syndicat dans le cadre d'un projet soumis au programme fédéral d'Initiatives locales.

Dans un communiqué publié hier, le directeur exécutif du syndicat, M. Flo-

rant Audette, rappelle que le gouvernement fédéral n'a pas encore indiqué s'il acceptait ou non de financer ce service d'inspection et se demande s'il ne cherche pas un moyen de "refuser le projet sans en porter la responsabilité".

Cette "initiative locale", indique M. Audette, ne prendrait que \$59,000 sur les \$150 millions libérés pour le programme fédéral. Le projet coûte si peu, ajoute-t-il, que le SCM a commencé à le réaliser sans attendre la réponse du gouvernement.

Les loisirs, un défi à l'initiative (Stanfield)

Le chef du Parti progressiste conservateur du Canada, M. Robert Stanfield, a déclaré hier que l'apparition de la civilisation des loisirs constitue un nouveau défi pour le gouvernement et les citoyens canadiens.

Parlant à Montréal devant les membres de l'Association canadienne des articles de sport, M. Stanfield a déclaré que ce n'est toutefois pas d'abord par des lois et une réglementation des activités des citoyens que le Canada relèvera le mieux ce défi.

Selon lui, le gouvernement doit avant tout permettre aux citoyens de faire preuve d'esprit d'initiative et de trouver eux-mêmes des réponses à ces nouveaux problèmes, ce qui ne signifie tout de même pas que le gouvernement doit demeurer inactif.

"Les lois ont leur place, mais un gouvernement doit d'abord se considérer lui-même comme un libérateur d'énergies. Le nouveau défi du gouvernement est donc d'encourager l'initiative privée des citoyens."

Si le développement des techniques permet aux citoyens de consacrer de plus en plus de temps aux loisirs, le chef conservateur a dit espérer que les citoyens n'utiliseront pas seulement ce temps "à regarder les activités sportives à la télévision, en buvant leur bière favorite".

Mais si le gouvernement n'a pas à dire aux citoyens de quelle façon meubler leurs loisirs, il doit par ailleurs encourager par diverses mesures les activités sportives et de loisirs, a dit M. Stanfield.

Arrivé dans la métropole un peu avant midi pour y prononcer son allocution au dîner annuel de l'Association canadienne des articles de sport, le chef conservateur devait aussi s'entretenir avec des hommes d'affaires dans l'après-midi.

Le front étudiant présente un projet 'Initiatives locales'

Un projet de \$35,000 qui fournirait 25 emplois de février à mai vient d'être soumis aux responsables du programme "Initiatives locales" par les leaders étudiants qui tentent présentement de faire reconnaître une association regroupant les étudiants québécois des niveaux collégial et universitaire.

Tel que décidé au cours du colloque tenu durant la fin de semaine au Cégep de Trois-Rivières, on procède actuellement à la mise sur pied d'Associations régionales qui convoqueront éventuellement un congrès de fondation d'un front commun étudiant ou d'une association générale des étudiants du Québec.

Or, il faut de l'argent et du personnel pour rejoindre les 38 cégeps, les nombreux collèges privés et les huit universités du Québec. C'est pour subvenir à ces frais de préparation du front commun étudiant qu'on fait appel au programme "Initiatives locales".

On demande de \$35,000 à \$40,000 pour cette étape de préparation, à savoir de février à mai. Cette somme servirait à rémunérer les 25 personnes qu'on voudrait engager pour cette opération: 2 responsables (agents de liaison, d'information et d'animation) pour chacune des 9 régions autour desquelles on veut ériger les groupements régionaux, 2 coordonnateurs et 1 secrétaire par secteur (Québec et Montréal) ainsi qu'un coordonnateur de l'ensemble de l'opération.

En plus de fournir de l'emploi à 25 chômeurs, probablement des diplômés de cégep, ce projet vient, selon les leaders étudiants, combler un vide déploré par tous. On veut en effet fournir aux étudiants un organisme représentatif qui leur a manqué depuis deux ou trois ans.

Au lendemain de la poussée contestataire de 1968, la plupart des associations

étudiantes, dont l'Association générale des étudiants du Québec (AGEQ), s'étaient sabordées sous prétexte qu'elles ne représentaient plus les étudiants et qu'il n'y avait par ailleurs rien à faire à l'intérieur du contexte limité des institutions d'enseignement.

Les leaders étudiants croient que ce silence a assez duré et qu'il faut remettre sur pied un organisme permettant aux étudiants de participer aux décisions régissant leur vie actuelle et la préparation de leur futur.

Le regroupement des étudiants n'est pas encore fait, mais, si l'on s'en tient au colloque tenu au cégep de Trois-Rivières, on semble décidé à le maintenir sur le crêt bordant les combes du corporatisme mesquin (prêts et bourses, salaire aux étudiants...) et de l'activisme à outrance. On semble vouloir participer aux affaires de la collectivité mais à partir du champ d'action précis que constituent les cégeps, collèges et universités.

Démission du premier ministre égyptien ?

BEYROUTH (AFP) — Citant des sources informées au Caire, un journal pro-irakien de Beyrouth indique que M. Aziz Sedki, chef du gouvernement égyptien, a présenté sa démission au président Anouar Sadate "en signe de protestation contre la méconnaissance totale manifestée par le chef de l'Etat à l'égard du mouvement étudiant".

"Sadate a tenté de convaincre Sedki de retirer sa démission pour sauvegarder le front intérieur, un compromis a été réalisé entre les deux hommes sur la base du "gel" de la démission jusqu'au débat à l'assemblée du peuple sur la situation intérieure et en particulier le mouvement étudiant", poursuit le journal.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE

3333, Chemin de la Reine-Marie,
tél. : 343-6090 (jour), 343-6992 (soir).

ENSEIGNEMENT CULTUREL
COURS DÉBUTANT LE 7 FÉVRIER

CIVILISATIONS
Pour mieux comprendre la réalité québécoise
Le Québec d'hier de 1867 à 1960
Les Amérindiens (Indiens et Esquimaux)
L'Afrique et les Africains : le Nigéria
Le Chili : socialisme et démocratie

ARTS ET LETTRES
Initiation à la lecture de l'oeuvre d'art
Les femmes quand elles écrivent
Littérature et société

PHILOSOPHIE
Philosophie de l'éducation

LANGUES
Allemand
Espagnol
Communication orale

DROIT
Information juridique II

CRIMINOLOGIE
Sciences policières

BROCHURE SUR DEMANDE

Maintenant

75 cents numéro 109 octobre 1971

RÉIMPRIMÉ

Maintenant

octobre 1971

DE NOUVEAU

DANS LES KIOSQUES ET LES LIBRAIRIES

Pour obtenir un abonnement

Téléphoner à : **739-2758**

Si vous préférez payer \$7.00 de plus le pied carré et rester pris dans les embouteillages du centre-ville, ne considérez pas les avantages uniques du

3 PLACE LAVAL

Coût: \$4.50 - \$5.50 seulement, le pied carré.

Site: Au centre de Ville de Laval, à seulement 25 minutes de l'aéroport de Dorval et de Ste-Scholastique, et du centre-ville montréalais.

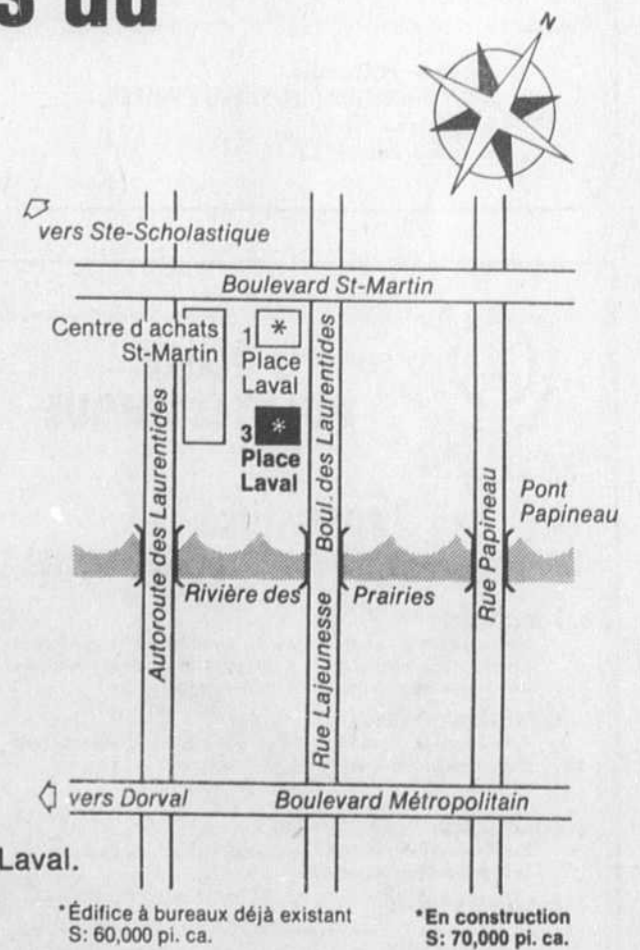
Conception: Un édifice de 6 étages offrant une superficie totale de 70,000 pieds carrés. Entièrement climatisé. Tapis mur à mur et musique d'ambiance.

Commodités: Stationnement gratuit. Restaurant dans l'édifice.

Le prix et tous les autres avantages font que vous avez les meilleures raisons du monde de vous établir à Laval.

Ouvert le 1er mai. Pour plus d'informations, composez: **384-1260**

GENDRON LEFEBVRE INC.
1 Place Laval, Laval



* Édifice à bureaux déjà existant
S: 60,000 pi. ca.

* En construction
S: 70,000 pi. ca.

Pour commencer, il a vendu... la mère

Howard Hughes: un empire de \$2 milliards

LOS ANGELES (AP) — Les controverses soulevées au sujet de l'authenticité d'une autobiographie de Hughes qui devait être publiée en mars prochain par les éditions McGraw-Hill ont attiré l'attention du public sur l'empire financier que gouverne Hughes à partir de ses nombreuses retraites secrètes.

Hughes Tool Co. et sa division de l'équipement pétrolier ont leur siège à Houston, au Texas.

L'empire Howard Hughes, évalué à près de \$2 milliards, compte une usine d'hélicoptères en Californie, une compagnie aérienne Hughes Aircraft dans les Etats de l'Ouest,

des hôtels, des casinos, des concessions minières et d'autres propriétés au Nevada, Hughes Television Network et de nombreux terrains en Arizona et en Californie.

La marche de ces vastes entreprises est gérée par Hughes, qui a maintenant 66 ans, à la manière d'un véritable empereur. Il donne habituellement ses ordres par téléphone et certains de ses principaux administrateurs ne l'ont même jamais vu. Il n'a pas paru en public depuis 1953.

Un homme que les services de relations publiques de Hughes avaient identifié comme étant le milliardaire lui-même donnait une conférence

de presse par téléphone à sept journalistes le 7 janvier dernier. Les journalistes réunis à Los Angeles à cette occasion ont déclaré qu'ils étaient sûrs que la voix de l'homme en question était bien celle de Hughes.

Hughes ne se mêle pas directement à l'administration de la compagnie qui porte son nom, sauf à titre de propriétaire. Les décisions courantes sont prises par le vice-président exécutif Raymond Holliday et les vice-présidents Frank Gay et James Lesch.

Ce qui devait devenir un jour une entreprise fabuleuse a commencé en 1909 à Goose

Creek, au Texas, alors que le père de Hughes vérifiait avec succès le fonctionnement d'une meche de forage qu'il avait inventée. Cette meche apportait une solution au problème du forage dans le roc.

On estime à 75 pour cent le nombre des puits de pétrole qui ont été forés dans le monde au moyen de meches Hughes.

Ses parents lui laissèrent 60 pour cent des actions de leur compagnie d'outillage et c'est à l'âge de 19 ans qu'en 1923, Howard Hughes en prit la direction. Il racheta plus tard de sa famille les autres actions de la compagnie.

A la mort de son père, la

valeur de la compagnie était estimée à \$10 millions ou plus mais Hughes a déclaré par la suite que le gouvernement l'avait évaluée à \$650.000.

Son entreprise d'équipement pétrolier a également grandi et a maintenant quelque 4.000 employés à Houston, ses filiales sont installées au Canada, en Grande-Bretagne, en Irlande, en Allemagne fédérale, en Italie, en Argentine et au Brésil. Les revenus annuels de la division de l'outillage sont estimés à eux seuls à environ \$75 millions. Du fait de son statut de propriété privée, Toolco ne publie aucun rapport sur ses ventes et ses bénéfices.

Hughes, passionné depuis longtemps pour l'aviation, quitta le Texas pour la Californie dans les années 20 et devint l'un des principales personnalités du monde de l'aéronautique. Il remporta de nombreux records de vitesse et conçut divers modèles d'avions.

Il fut également séduit par l'industrie du cinéma et, également, par les actrices. Il fut producteur d'un certain nombre de films dont "Hell's Angels" et "The Outlaw" et fut, pendant quelque temps, propriétaire des studios RKO.

Noah Dietrich, principal administrateur des entreprises Hughes de 1925 à 1953, s'inscrivit en faux contre la thèse de

Edith et Clifford Irving: inculpations confirmées

ZURICH (Reuter et AFP) — La police Zurichoise a confirmé mardi les inculpations qui ont amené la justice helvétique à lancer des mandats d'arrêt contre l'écrivain américain Clifford Irving, auteur d'une biographie contestée du milliardaire Howard Hughes, et Mme Irving, suisse de naissance.

Aucune demande d'extradition concernant Mme Irving n'a été formulée auprès des autorités américaines. D'après un traité américano-helvétique, aucun des deux pays n'est tenu de restituer les ressortissants de l'autre.

On apprend également que M. Irving a été appelé à comparaître demain devant un grand jury fédéral ou chambre de mises en accusation.

"A cette époque il s'intéressait surtout aux femmes, aux avions et au cinéma. Aucune de ces entreprises n'a été rentable."

ceux qui accordent à Hughes la part du lion dans la réussite de Toolco.

"Il est incapable d'expliquer la croissance de son empire, a récemment déclaré Dietrich

dans une entrevue.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 11

Analyse Quantitative

Firme montréalaise de consultants impliquée dans des projets publics d'envergure recherche les services de personnes possédant formation universitaire et expérience en recherche opérationnelle, analyse statistique et économie. Bilinguisme, ainsi que compétence en informatique et dans la formulation et l'utilisation de modèles mathématiques sous contraintes de temps et de budget essentiels. Salaire à discuter.

Adresser curriculum vitae à :

Case 1712, Le Devoir

Bel avenir pour vendeur DIPLOMÉ UNIVERSITAIRE

Compagnie internationale recherche représentant pour district du Montréal Métropolitain. Visiter hôtels, restaurants et boutiques. Vente et service de carte de crédit importante. Bon salaire au début, plus boni et bénéfices marginaux. Excellentes chances pour promotion rapide. Bilinguisme essentiel. Appeler **861-9923**

INFIRMIÈRES LICENCIÉES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

Temps plein et temps partiel.

INFIRMIERS

Comcare Québec Inc.
932-1481

DIRECTEUR MÉDICAL

Requis pour un hôpital chronique et de réadaptation de 525 lits à Ottawa.

Le candidat devra être bilingue, avoir de l'expérience dans l'administration et être intéressé dans le domaine de la médecine se rapportant aux maladies chroniques et de réadaptation.

L'Hôpital est progressif et possède un programme formidable pour les soins au patient.

Adressez-vous à :

La Directrice générale
Hôpital St-Vincent
60, rue Cambridge
Ottawa K1R 7A5
Ontario

ASSISTANT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une jeune société en pleine expansion spécialisée dans la distribution de matériel et de services éducatifs recherche un assistant-directeur efficient et dynamique. Le titulaire aura pour fonction d'assister le directeur général.

Qualifications:

- Bilinguisme.
- Formation universitaire en commerce ou en administration.
- Ou à défaut, expérience pertinente au niveau administratif.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae en incluant leurs références et en faisant mention du salaire désiré.

C.P. 214, Station K, Montréal 247
a/s M. Jean-Guy Lefebvre

Le Centre Berthelet Inc. recherche

Infirmières (ères) licenciées (ées)

avec expérience, pour travail de soir et de nuit. Salaire selon qualifications. Besoin immédiat.

S'adresser à: **Garde Filion
665-4931**

OLIVETTI CANADA LIMITÉE

est à la recherche de REPRÉSENTANTS POUR LA VENTE D'ÉQUIPEMENTS PÉRIPHÉRIQUES.

Un salaire fixe et boni généreux sont offerts.

Les candidats devront être bilingues et posséder une connaissance approfondie des systèmes sur ordinateur. De l'expérience en téléinformatique serait un atout.

Pour une entrevue, veuillez téléphoner à :

**Mlle Stefa
761-4861**

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

BOMBARDIER (QUÉBEC) LIMITÉE

est à la recherche
d'un

GÉRANT DE DISTRICT

Région de Québec

Qualifications requises:

1. Être âgé de 25 à 35 ans.
2. Personnalité dynamique et enthousiaste.
3. Bilingue.
4. Capacité d'assumer des responsabilités.
5. Prêt à voyager.

La préférence sera accordée aux candidats ayant de l'expérience dans la vente et la distribution. Les antécédents au sein de compagnies d'automobiles, de finance et d'huile seraient un atout.

Nous offrons:

1. Salaire proportionné à l'expérience.
2. Automobile fournie.
3. Bénéfices marginaux tels que assurances, fonds de pension, vacances, etc...

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à :

**M. Robert Dubois,
BOMBARDIER (QUÉBEC) LIMITÉE,
1350, rue Nobel,
Boucherville, P.Q.**

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS Service d'évaluation Division des rôles

POSTE: CONSEILLER TECHNIQUE

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS :

Diriger et coordonner toutes les activités de la division des rôles.

Préparer les rapports qui lui sont demandés.

Contrôler l'uniformité des méthodes de travail.

Soumettre à l'approbation du commissaire des projets de systèmes et procédures.

Contrôler le rendement quantitatif et qualitatif des employés de sa division.

Participer et servir d'intermédiaire pour la préparation de programmes de mécanique demandés par le service.

Exécuter tout autre travail connexe que peut lui confier son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS REQUISES :

Posséder un diplôme en évaluation dont l'obtention requiert un minimum de quinze années de scolarité ou toute autre préparation jugée équivalente.

Avoir un minimum de trois ans d'expérience générale dans le domaine de l'évaluation foncière ou à un poste similaire.

*Salaire selon qualifications

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé doivent être adressées à :

**Secrétaire,
Communauté régionale de l'Outaouais,
72, rue Laval,
Hull, Québec.**

La Commission Scolaire Régionale Duvernay recherche les services d'un

DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT

Responsabilités :

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services de l'équipement planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la mise en place de l'équipement, à l'approvisionnement, à l'entretien, à la sécurité, de même qu'au transport.

Qualifications :

- Diplôme universitaire en génie ou en architecture.
- 8 années d'expérience pertinente dont au moins 3 dans des fonctions administratives équivalentes.

Traitement :

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'éducation.

Un curriculum vitae complet devra parvenir le ou avant le 11 février 1972 à :

**Service du personnel
C.S.R. Duvernay
36 Centre d'Achats Duvernay
Boulevard de la Concorde
Ville de Laval, Qué.**

COORDONNATEUR DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

(Salaire jusqu'à \$14,000.)

Une compagnie de Montréal, engagée dans l'exploitation de propriétés immobilières, recherche un Coordonnateur de travaux de construction, jeune et dynamique.

Le candidat choisi aura entre 30 et 40 ans. Il possèdera de l'expérience, au point de vue génie ou architecture, dans la construction d'immeubles à multiples étages; il aura ses propres sources d'approvisionnement dans le monde de la construction et saura à qui s'adresser pour que le travail s'exécute rondement.

Il sera appelé à travailler tantôt au bureau, tantôt sur le chantier. Son expérience l'aura habitué à la lecture de plans, à l'appel d'offres et à la coordination de travaux.

Prière d'adresser son curriculum vitae à la suite 2560, 630 ouest, boul. Dorchester, Montréal 101, Québec (514-878-9461). Réf. A-2285.

**SAMSON
BELAIR
RIDDELL
STEAD
INC.** conseillers en administration
MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

ANALYSTE DES SYSTÈMES

Par suite d'une récente promotion au service central d'informatique, le siège social de notre Société à Montréal recherche un analyste des systèmes possédant une forte expérience. Ce poste est destiné à un titulaire confirmé qui relèvera directement du coordonnateur des systèmes.

Le titulaire du poste assumera entre autres responsabilités, la documentation, la définition, la conception, l'élaboration et l'exécution de systèmes efficaces dans le cadre des objectifs généraux afférents aux politiques de la Société.

Conditions essentielles : une bonne connaissance des expertises de programmation, plus quatre années d'expérience en qualité d'analyste commercial des systèmes. Un diplôme en mathématiques ou en génie serait un atout.

Ce poste représente d'excellentes possibilités de carrière pour le candidat approprié désireux de parvenir à un poste de commandement au sein d'une Société en pleine expansion. Salaire à discuter.

DOMTAR

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à :

**Services du personnel
Domtar Limitée
B.P. 7210
Montréal 101, Québec
Dossier No. 1810**

COMPTABLES

FONCTIONS

- Améliorer le plan, les systèmes et les méthodes comptables en vigueur dans l'entreprise.
- Concevoir et participer à la mise en application de nouveaux systèmes administratifs et comptables requis par des besoins nouveaux ou particuliers.
- Participer à la mise au point de normes de contrôle et d'information comptables nécessaires à l'administration.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme universitaire en commerce (baccalauréat, maîtrise ou licence) et être comptable professionnel (c.a., c.g.a., ou r.i.a.)
- Posséder deux (2) ans d'expérience dans un des domaines suivants : Comptabilité, Vérification, Systèmes ou Informatique.
- Avoir des aptitudes à travailler en équipe.
- Être âgé de moins de 35 ans.

Lieu de travail : Montréal

SALAIRE : Selon la compétence et l'expérience.

A NOTER

Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae aussi complet que possible avant le 16 février 1972, en mentionnant le numéro E/F-1-157-1 sur leur demande, à l'adresse suivante :

**HYDRO-QUÉBEC
Embauchage - 10e
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128 (Qué.)**



ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PROFESSEURS DÉPARTEMENT DE GÉNIE INDUSTRIEL

1- FONCTIONS :

Enseignement et recherche dans les domaines de l'organisation physique des entreprises : localisation et aménagement des usines, manutention des matériaux, entretien.

QUALIFICATIONS :

Sera ingénieur et détenteur d'un doctorat ou possèdera une expérience professionnelle exceptionnelle. Salaire : jusqu'à \$15,000.00 selon l'expérience.

2- FONCTIONS :

Enseignement et recherche dans l'application des méthodes de la Recherche opérationnelle.

QUALIFICATIONS :

De préférence il sera un ingénieur, il sera détenteur d'un doctorat ou possèdera une expérience professionnelle exceptionnelle. Salaire : \$11,000 ou plus selon l'expérience.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae qui sera traité confidentiellement, le plus tôt possible, à :

**Directeur,
Département de Génie industriel,
École Polytechnique,
Case Postale 501, Snowdon,
Montréal 248, P.Q.**

PETITES ANNONCES DU DEVOIR

PROPRIETES A VENDRE

NOTRE-DAME-DE-GRACE: duplex semi-détaché, 2-6 1/2, centres séparés, garages, bas disponible, \$22,500. Propriétaire 486-4671.

CHERRIER, belle résidence, pierre, près métro, 16 pièces ou 2 logements 9-8 pièces, choix meublé, garage, revenus \$8,000., disponible, propriétaire 521-6906. 18-2-72

STE-JULIE

DOMAINES DES HAUTS-BOIS ET VILLAGE

La fraîcheur de la campagne à 10 minutes de Montréal.

- Bungalow moderne dans village, 5 1/2 pièces, abri à moto/voiture, \$16,800. VENDU.
- Split stucco et cèdre, exclusif. Prix \$26,500. VENDU.
- Cottage Colonial, terrain arboré, 8 1/2 pièces, foyer et garage. Prix: \$25,000. \$223. C.I.T.
- Bungalow surélevé, 5 1/2 pièces, garage. Comptant minimum \$3,000. \$188. par mois C.I.T. maximum.

Appellez pour rendez-vous, J.P. St-Pierre, 653-2496 ou 653-4435.

IMM. WESTGATE, courtiers

OUTREMONT - MAPLEWOOD.

luxueux cottage en pierre, au prix d'évaluation municipale. 8 pièces, salon avec foyer, boudoir, 2 salles de bains, salle familiale, bar, "powder-room" au sous-sol, chauffage zoned.

BOUL. DOLLARD: duplex détaché, 7-8 pièces, 2 salles de bains, par logement, sous-sol fini, garage double.

CHEMIN STE-CATHERINE: cottage pierre-brique, 10 pièces, salle de jeu finie en pin nouveau, buanderie, garages.

Informations: M. Savoie 273-3653, soir: 766-0147

AUDETTE & AUDETTE

courtiers 3-2-72

PROPRIETES A VENDRE



OUTREMONT

Cottage sur Hartland, 8 pièces, 3 salles de bain, grand salon et salle à diner, cuisine avec dinette, chambre principale avec salle de bain attenante, sous-sol fini, jardin et garage. M.L.S. Mme E. Brodeur, 733-7175, soir: 342-3548.

PRÈS DU PARC PRATT

Cottage moderne de grand luxe, climatisé, 9 pièces, salle de séjour, powder-room, au rez-de-chaussée, cuisine avec dinette et salle de lavage attenante, 5 chambres à coucher familiales, 2 salles de bain complètes.

Magnifique salle de jeux finie panneau avec foyer naturel de sortie extérieure. Patio donnant sur jardin, garage. EXCLUSIF. Mme E. Brodeur, 733-7175, soir: 342-3548.

ROYAL TRUST

V.M.R. 3-2-72

PROPRIETES A REVENUS A VENDRE

6652 CHRISTOPHE-COLOMB, édifice de 54 appartements, meublé, neufs, tous loués. Bon revenu. Pas d'agent. 15-2-72

LONGUEUIL: propriétés neuves à revenus, 6-8 logements. Aubaine. Propriétaire 670-6090 5-2-72

ST-LEONARD: 40 logements, prix total: \$392,000. Comptant \$96,000. revenu net plus que 20%. 100% loué. Nouvelle construction. Brique et pierre, foyer naturel. Paysagé. Tél: 672-5350 7-2-72

TERRAINS A VENDRE

Domaine des Hauts-Bois Inc: Ste-Julie, magnifique terrain boisé, érabes, prêt pour 73' x 13,468 pieds carrés. 0.40 le pied carré. Tél: jour 324-0520, soir 322-1364 5-2-72

TERRES A VENDRE

PIERREFONDS à 1/2 mille de la Trans-Canadienne. 32,801 arpents dont le tiers est boisé, vue panoramique, terme facile. Cause: Règlement de succession. 626-4684. 7-2-72

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

cimetière de St-Louis, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

de GUISE Charles. A Montréal, le 1er février 1972. A l'âge de 78 ans, est décédé, Charles de Guise, époux de Gabrielle Laliberté. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 février. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée angle boul. Décarie et Notre-Dame de Grâce à 9 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Grâce où le service sera célébré à 10-00 heures. Et de là au cimetière de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

MARSOLAIS Cécile à L. 31 janvier 1972, est décédée. Mme Gilles Marsolais, née Cécile Pilon et mère de Marthe et José. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 février. Le convoi funèbre partira du Salon Raoul Bourgie Inc. No 1345 rue Notre-Dame à Lachine, pour se rendre à l'église Ste-Françoise Romaine où le service sera célébré à 10-00 heures. Et de là au cimetière de St-Jacques de Montcalm, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REYNOLDS Rosina. A Montréal, le 31 janvier 1972 à l'âge de 82 ans, est décédée. Mme veuve Thésodote Reynolds, née Rosina Paquette. Elle laisse ses enfants: Wilfrid, (époux de Rita Lynch), Alfred, (époux de Claire Bisson), garde Jeanne Reynolds et Arthur, (époux de Marguerite Brunet). Les funérailles auront lieu jeudi le 3 février. Le convoi funèbre partira du Salon Magnus Poirier Inc. No 6520 rue St-Denis à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Jean de LaCroix où le service sera célébré à 10-00 heures. Et de là au cimetière, Ste-Brigide, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-JEAN Marguerite A Montréal, le 31 janvier 1972 à l'âge de 61 ans, est décédée. Mme Marguerite Larue, épouse de M. Lucien St-Jean. Elle laisse dans le deuil 4 enfants, Maurice, Monique, Micheline, Michel ainsi que son grand-père Jean Dantigny et sa bru Raymond LeGault ainsi que ses 2 petits-fils; Martin et Bruno. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 février. Le convoi funèbre partira du Salon J.B. Deslauriers Ltée No 790 boul. Ste-Croix pour se rendre à l'église St-Sixte où le service sera célébré à 2-00 heures. Et de là au cimetière de St-Elzear, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

VALIQUETTE Marie-Reine. A l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme, le 30 janvier 1972 à l'âge de 72 ans, est décédée Mme veuve Joseph Louis Valiquette née Marie-Reine Vezeau. Elle laisse son beau-frère Jean Lauzon de Rigaud. Les funérailles auront lieu mercredi le 2 février. Le convoi funèbre partira de la Résidence Fernand Groulx, 173 boul. Ste-Anne à Ste-Anne des Plaines pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 3-00 heures. Et de là au cimetière Ste-Anne des Plaines, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORISSETTE Emile (Ingénieur) à Montréal, le 1er février 1972 à l'âge de 64 ans, est décédé. M. Emile Morissette, gradué avec Honneur et récipiendaire de Médaille d'Or. Ses services à la Ville de Montréal débutaient en 1931 à la Commission des Eaux. 1941 il fut ingénieur pour le Service de la Voie Publique (section de l'Est). 1951, il fut chargé de la construction des améliorations locales. Il fut Directeur-adjoint des Travaux Publics 1951 à 1971. Epoux de Agnès DeJordy. Père de Robert, Charles, Mme E. Bourgeois (Suzanne) Mme Jean-Paul Vinet (Jocelyne). Les funérailles auront lieu vendredi le 4 février. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée No 790 boul. Ste-Croix pour se rendre à l'église St-Sixte où le service sera célébré à 2-00 heures. Et de là au cimetière de St-Elzear, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES DU FRERE PHILIPPE BOUCHER CLERC DE SAINT-VIATEUR



Le Frère Philippe Boucher C.S.V. est décédé au Centre Champagnier de Joliette le 1er février 1972, à l'âge de 83 ans, dans sa 56e année de profession religieuse.

Né à Trois-Pistoles le 1er mai 1888, le Frère Boucher entra au Noviciat de Joliette en 1914 et prononça ses vœux de religion en 1916.

Sacristain de la Cathédrale de Joliette durant deux ans, le Frère Boucher se dévoua par la suite dans les établissements suivants: Outremont, Bordeaux (Montréal), Saint-Timothée et l'Épiphanie. Depuis 1924 jusqu'à sa retraite en 1968, il exerça son zèle à l'Institut des Sœurs de Montréal.

Il laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, son frère Monsieur Eugène Boucher, de Trois-Pistoles, et de nombreux neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée à la Résidence provinciale des Clercs de Saint-Viateur, 1145 avenue Saint-Viateur ouest, Outremont, où auront lieu les funérailles le jeudi 3 février, à 14 heures. L'inhumation se fera au cimetière de la Congrégation à Rigaud.

POUR FAVEUR OBTENUE

par M.G. Marie, Reine des Coeurs

O Marie, Reine des Coeurs, avocate des causes désespérées, Mère si pure, si compatissante, Mère du Divin Amour et pleine de lumière divine, je mets entre vos mains si tendres les faveurs que nous attendons de vous aujourd'hui. Regardez nos misères, nos douleurs, nos larmes, nos peines intérieures, nos souffrances, vous pouvez nous exaucer par les mérites de votre divin Fils Jésus-Christ. Nous promettons, si nous sommes exaucés, de répandre votre gloire et vous faire connaître sous le titre de "MARIE, REINE DES COEURS", et Reine de l'univers entier. Exaucez-nous près de votre autel, où tous les jours vous donnez tant de preuves de votre puissance et amour pour la guérison de l'âme et du corps. Nous espérons contre toute espérance, demandez à Jésus notre guérison, notre pardon et notre persévérance finale.

O Marie, Reine des Coeurs, guérissez-nous. Nous avons confiance en vous (3 fois). Réclamez cette prière 9 jours consécutifs, se confesser et faire la sainte communion. Imprimeur: J.-C. Chaumont. Montréal, 9 mai 1938 P.A.V.G. M.G.

Carrières et Professions

CONTRÔLE FINANCIER ET D'EXPLOITATION

Une très grande compagnie de fabrication ayant une réputation internationale, recherche un comptable qualifié pour l'une de ses exploitations locales. Cette offre s'adresse aux candidats dont le traitement actuel est d'environ \$13,000 à \$15,000.

Relevant d'un niveau supérieur de la gestion financière, ce poste a été créé pour assister la direction dans l'évaluation des programmes et des procédures d'exploitation, ainsi que dans l'analyse des résultats financiers. Les candidats à ce poste très intéressant et important, devront posséder les qualifications suivantes:

- un diplôme en comptabilité
- plusieurs années d'expérience dans l'industrie ou dans la pratique professionnelle
- l'ambition et l'attitude nécessaire pour atteindre un poste de haute responsabilité dans la gestion financière
- l'aptitude à travailler indifféremment dans les deux langues.

Toutes les offres de service seront traitées avec toute la discrétion voulue. Les enveloppes devront porter la mention "Dossier no 118" et être adressées à

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

5, place ville marie, montréal 113

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

DIRECTEUR DIVISION FABRICATION

Un fabricant de composants en tôle recherche un cadre possédant une expérience suffisante pour diriger une nouvelle usine au Québec. Poste d'un intérêt exceptionnel pour l'homme de la situation. Salaire de départ: entre \$17,500 et \$20,000.

Le titulaire de ce poste participera à la mise sur pied de la nouvelle entreprise, au recrutement de son personnel et assurera par la suite la direction générale de la production, du marketing et du service financier; il relèvera directement du siège social de la compagnie.

Les candidats devront de préférence être diplômés, en génie si possible. Cependant, une expérience solide dans le secteur des fabrications métalliques, des références sérieuses dans le domaine de la production et marketing, ainsi qu'une grande maturité et de l'entregent seront considérés avant toute autre chose.

Les candidats devront pouvoir travailler indifféremment en français ou en anglais.

Toutes les candidatures seront traitées avec toute la discrétion voulue. Les enveloppes devront porter la mention "Dossier no 215".

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

5, place ville marie, montréal 113

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

CONSEILLERS EN CONTRÔLES DE GESTION

Nous recherchons des candidats exceptionnellement qualifiés pour notre équipe de conseillers en contrôles de gestion, à notre bureau de Montréal.

Nous leur offrons:

- la possibilité d'utiliser leurs talents pour conseiller nos clients dans les domaines suivants: — amélioration des profits — planification financière — systèmes d'information — contrôles de gestion — organisation
- une confrontation quotidienne à des problèmes nouveaux, dont les solutions exigent souvent beaucoup d'imagination et d'initiative
- l'occasion de s'affirmer dans un contexte dynamique, à la pointe de l'innovation en matière de gestion. Les idées nouvelles sont la matière première de nos services.

Si notre offre vous intéresse, écrivez ou téléphonez à Richard Mineau ou à Pierre Mantha — 866-9701 — à notre bureau de Montréal, en fournissant tous les détails nécessaires sur votre formation et votre expérience. Notre discrétion est assurée.

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

5, place ville marie, montréal 113

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

DIRECTEUR DIVISION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIÉTÉ D'INGÉNIEURS-CONSEILS

TRAITEMENT INITIAL JUSQU'À \$25,000.

LA FONCTION

Le directeur de la Division de l'Environnement a la responsabilité de planifier, administrer, organiser, utiliser et contrôler les ressources physiques, financières et humaines requises pour réaliser les études, la conception et la réalisation de projets intégrés incluant le génie municipal (aqueduc - égout), le génie sanitaire (épuration - filtration - approvisionnement), le contrôle de la pollution (air - eau - bruit), l'urbanisme régional (l'aménagement du territoire), l'écologie, les loisirs, le tourisme, etc.

LE CANDIDAT

Bilingue, âge 35 à 45 ans, minimum de 5 années d'expérience dans la Direction de grands ensembles multidisciplinaires et membre de la CIQ, il doit être compétent dans les domaines pertinents à l'administration de plusieurs départements, posséder une expérience technologique connexe et être familier avec les techniques modernes comme l'informatique et la photogrammétrie.

Des études post-universitaires seront fortement considérées.

LES AVANTAGES

La société offre des conditions de travail et des avantages des plus intéressants. Les candidats devront adresser leur demande et curriculum vitae complet, par écrit à :

CASE 1714, LE DEVOIR

DIRECTEUR DIVISION : TRANSPORT ET COMMUNICATIONS SOCIÉTÉ D'INGÉNIEURS-CONSEILS

TRAITEMENT INITIAL JUSQU'À \$25,000.

LA FONCTION

Le directeur de la division Transport et communications a la responsabilité de planifier, administrer, organiser, utiliser et contrôler les ressources physiques, financières et humaines requises pour réaliser les études, la conception et la réalisation de projets intégrés incluant la voirie, les chemins de fer, les pipelines (gazoduc et aléoduc), les transports en commun conventionnels et futuristes ainsi que les communications électroniques.

LE CANDIDAT

Bilingue, âge de 35 à 45 ans, minimum de 5 années d'expérience dans la Direction de grands ensembles multi-disciplinaires et membre de la CIQ, il doit être compétent dans les domaines pertinents à l'administration de plusieurs départements et posséder une expérience technique pertinente.

Des études post-universitaires seront fortement considérées.

LES AVANTAGES

La société offre des conditions de travail et des avantages des plus intéressants. Les candidats devront adresser leur demande et curriculum vitae complet, par écrit à :

CASE 1713, LE DEVOIR

GÉRANT PROMOTION DES VENTES

Traitement initial : environ \$15,000

Le Défi

Une compagnie canadienne spécialisée dans la fabrication et la distribution de biens de consommation crée ce poste afin de canaliser tous ses efforts de promotion des ventes. Relevant du gérant du marketing, le candidat choisi travaillera en étroite collaboration avec le service des ventes et les agences de publicité; il devra entretenir des relations efficaces avec les divers media. Ses responsabilités engloberont également la conception et la mise en œuvre des politiques de promotion des ventes de même que la coordination de toutes les phases des programmes nationaux et régionaux. Lieu de travail : Montréal.

Les Candidats

Bilingues, ils ont acquis plusieurs années d'expérience dans le domaine de la promotion des ventes, de préférence au sein d'une société de service ou de biens de consommation. Faisant preuve de dynamisme, ils peuvent susciter beaucoup d'enthousiasme dans la promotion des produits de la compagnie. Leurs capacités d'innovation les rendent aptes à exploiter efficacement les multiples données provenant de leur connaissance pratique des tendances des consommateurs. Ils reconnaissent le besoin d'intégrer tous les efforts de promotion dans une approche bien définie qui tiendra compte des disparités régionales.

Vous référant au dossier PB12-11-586F, veuillez adresser votre demande, qui sera traitée confidentiellement, à monsieur P. Brossard, suite 835, 1. Place Ville-Marie, Montréal.

P. S. ROSS & ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL • QUÉBEC • OTTAWA • TORONTO • WINNIPEG
CALGARY • VANCOUVER • HALIFAX • LONDRES

Représentés dans la plupart des villes importantes, à l'échelle mondiale



maintenant écoutez

Les nouvelles 15 minutes plus tôt

aux 15-45 minutes de chaque heure

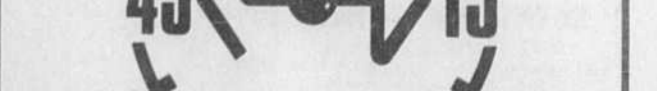


CKAC le NUMERO 1 de l'information en Amérique est maintenant en mesure de vous informer 15 minutes plus tôt. Une équipe de novellistes, de reporters, et de correspondants travaillent 24 heures par jour afin de vous informer vite et mieux.

ÉCOUTEZ DIMENSION

45 minutes d'information. À 5:15 hres PM. 3 bulletins majeurs de 15 min.:

7:45am
12:15pm
11:15pm



arts

spectacles

la butte

EN VILLE
1279, ST-HUBERT
Mercredi, 2 février, 21 heures
LAWRENCE LEPAGE LES SINNERS
Daniel Piché
Jeudi, 3 février, 21 heures
CLAUDE GAUTHIER
Marie Merlin
Vendredi, 4 février
CLAUDE LANDRÉ
France Castel
Samedi, 5 février, 21 heures et 23 heures
JULIE ADEL
Guy Trépanier
Dimanche, 6 février, 20:30 heures
RICET BARRIER
Marie Meslin
Le lundi soir, 20:30 heures
spectacles d'amateurs

À l'Esquire

Hancock... au piano électrique

par Gilles Archambault

Continuant sa politique de déniaisement du public mont-réalais, l'Esquire Show Bar présente jusqu'au six la musique de Herbie Hancock. Grâce soit rendue à l'âme d'élite qui a eu l'idée d'importer l'un des ensembles les plus pertinents inventifs du jazz d'aujourd'hui! Et l'on verra dire ensuite que le lyrisme est dispersé des pages de r... urnaux...

Ainsi donc, lundi le 31 du mois dernier, Herbie Hancock, six de ses acolytes, son armée de gadgets électroniques et d'instruments dits de percussion, faisaient irruption dans l'enceinte du vétuste Show Bar qui en a vu d'autres.

Justement. Il lui manquait peut-être d'avoir assisté à ce déferlement apparemment incohérent des sonorités les plus rébarbatives. La première représentation commença avec quelque trente minutes de retard. Les musiciens étaient tous présents, mais l'électricité se montrait capricieuse. Comme Herbie Hancock joue surtout du piano à Fender Rhodes, il faudrait peut-être lui conseiller de ne jamais sortir sans son électricien, cela lui éviterait bien des préoccupations...

Des les premières minutes, il était évident que nous assisterions à une démonstration de ce que peut être le jazz actuel depuis les dernières innovations de Miles

Davis. A cet égard, le trompettiste Eddie Henderson apparaît presque comme la réplique de Miles, avec cependant une plus grande sobriété. Le soliste le plus important du groupe, avec Hancock bien sûr, me paraît être sans contredit Benny Maupin qui, à la flûte et aux saxos, ténor et soprano, a joué magnifiquement. Julian Priestner, au trombone a été moins éblouissant, mais tout aussi efficace. Tout ce beau monde déployait d'ailleurs une énergie de tous les diables, maniant clochettes, percussions multiples, timbales, créant un tissu sonore d'une rare force d'envoûtement. L'atmosphère rythmique ainsi projetée atteignait des paroxysmes d'exaspération et de violence qui sont la marque du véritable jazz.

Herbie Hancock a fait beaucoup de chemin depuis Watermelon Man qui fit de lui une vedette au temps de son affiliation avec Blue Note. Lundi, en tout cas, il avait troqué ce qu'il lui reste peut-être de l'influence de Bill Evans et de Bud Powell pour une approche nettement plus agressive. Plus aucune trace de gentillesse dans son jeu, mais un ardeur qu'accentuait peut-être le recours à peu près constant au piano électrique. L'autre, de piano, était là, désolé. Je persiste à trouver que c'est dommage. Je me fais vieux, peut-être.

Pour terminer, je vous signale que Herbie Hancock enregistre pour Warner Bros. Fat Albert Rotunda (War. S-1834) et Muandishi (War. S-1898) donnent une excellente idée de ce qu'il fait présentement. Blue Note vient de publier une anthologie des meilleures pièces de Hancock sous le titre de Best of Herbie Hancock (Blue Note 89907), anthologie qui va de 1963 à 1969, environ.

"likkii" de Morel

Une recherche totale de la "froidure"

par Jacques Thériault

"Les Indiens de l'Ouest ont écrits des oeuvres intéressantes, mais les Esquimaux ne possèdent pas de musique folklorique proprement dite. Du moins, ce que j'ai entendu n'est pas très intéressant, et c'est bien dommage".

C'est ce que vous répondra le compositeur montréalais François Morel, si vous lui demandez le rapport qui existe entre son "likkii" et la musique esquimaude. Cette veuve oeuvre pour eux-hui, instrumentistes sera créée par l'Ensemble de la Société de Musique Contemporaine du Québec, demain soir à la salle Claude-Champagne.

"En langue esquimaude, ajoute le compositeur, likkii signifie 'froidure'. J'ai employé volontairement ce mot parce qu'il est joli, puis pour

bien marquer mon appartenance au pays dans lequel je vis. Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que l'une de mes oeuvres porte un titre en langue esquimaude. J'ai aussi écrit une oeuvre pour flûte solo qui s'appelle 'Novatook'; elle date de 1967".

Mais, voyons de plus près les implications de la "froidure" dont il a voulu marquer sa nouvelle partition.

"Cette froidure est exprimée au niveau du climat, explique Morel. C'est une oeuvre d'une douzaine de minutes qui se veut nécessairement retenue en ce qui concerne l'aspect lyrique; il s'agit aussi d'une tentative visant à exprimer l'isolement et la solitude de notre condition. Somme toute, cette oeuvre — écrite avec beaucoup de pudeur —

se veut froide de timbre et de couleur".

"likkii" se divise en neuf parties: un prélude, un thème de timbre, cinq variations, un autre thème appelé "chant" suivi d'une coda. L'instrumentation comprend une flûte, un hautbois, une clarinette, un basson, un cor, une trompette, un trombone, un tuba, un célesta, un piano, une harpe, une guitare, deux groupes de percussions, un violon, un alto, une violoncelle et une contrebasse.

"C'est la suite logique de 'Départs', dit encore le compositeur. Selon mon habitude, l'oeuvre est écrite avec beaucoup de temps élastiques et libres. J'y poursuis également ma recherche des timbres dans la même direction".

Manifestement enthousiaste et satisfait des résultats obtenus par l'Ensemble de la SMQ (sous la direction de Serge Garon, à qui cette nouvelle oeuvre est dédiée) au cours des répétitions, François Morel songe présentement à concevoir une partition pour les Percussions du Québec qui s'intitulerait "Lyre de cristal".

Outre "likkii", ce troisième concert de la saison de la SMQ nous permettra d'entendre "Nocturnes" pour violon et piano de George Crumb, "Entrances" du Yougoslave Milko Kelemen, "Kontaktion" du jeune compositeur canadien Brian Cherney, et "Interupteur" pour huit instruments et deux percussions du Français Luc Ferrari. C'est de bon augure!

RÉSERVATIONS: 842-3481
A la Crêpe Bretonne
coin St-Hubert - Ste-Catherine

CE SOIR à 8h
SHIPSTADS & JOHNSON
ICE FOLLIES
LE PLUS BEAU SPECTACLE DE TOUTE L'HISTOIRE DES REVUES SUR GLACE!
AMENEZ LES JEUNES VOIR LEUR AMI SNOOPY PATINER ILS L'ADORERONT!
Jusqu'à lundi soir, le SEULEMENT
CE SOIR
à 8 heures - du LUNDI au VENDREDI
SAM. SOIR à 9 heures
MATINÉES
samedi et dimanche à 1h 30 et 5h 30
AMENEZ LES JEUNES ILS EN RAFFOLERONT!
... et VOUS aussi!
Billets: \$2.50, \$3.50, \$4.50, \$5.50
Bons billets à tous les prix au MtI Trust (PVM) et au **FORUM**

Studio A: Couleur
LA VIEILLE DAME INDIGNE et PIERRE & PAUL VOICI LA VIE DE GÉDEON LAPORTE
OU Les **CAMISARDS**
de RENÉ ALLIO
GABRIEL GÂSCON DOMINIQUE LABOURIER
Fédérico Fellini **STUDIO B TOUS**
THE GLOWNS
en italien avec s.-f. anglais
SUR SEMAINE: 7.30 - 9.40
Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est. St-Paul
(Place Jacques-Cartier) 861-7863

theatre du rideau vert
du MARDI au VENDREDI 20 h.
Samedi: 19 h. et 22 h., Dimanche 19 h.
Jusqu'à lundi soir, le SEULEMENT
SOIREE FEYDEAU
feula mère de madame on purge bébé
 Mise en scène: **ANDRÉ CAILLOUX**
André Lachapelle
Jean Duceppe
Jean-Marie Lemieux
Jacques Lorain
5 DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS
Dehors: Robert Prevost
Costumes: François Barbeau
Res: 844 1793
4664, rue St-Denis
Metro Laurier, sortie Gifford

tous les soirs 7:30 et 9:30
NE LES MANQUEZ PAS! POUR TOUS
RAYMOND ROHAUER présente
Buster Keaton
5 **GOWEST** Dernier Soir
6 **Seven Chances** Jeu-Ven. 3-4 Février
7 **Battling Butler** Sam.-Dim. 5-6 Février
8 **THE GENERAL** Lun.-Mar. 7-8 Février
9 **COLLEGE** Mer.-Jeu. 9-10 Février
10 **STEAMBOAT BILL JR.** Ven.-Sam. 11-12 Février
avec chaque film, deux courts métrages de **KEATON**
5380 St-Laurent
277-3233 **verdi**

UNE PRODUCTION DES ENTREPRISES GESSER INC.
"Un talent extraordinaire" - New York Times
"Un Phénomène... Virtuose brillant" - Het Parool, Amsterdam
"Un artiste complet d'une rare expérience" - Aftonbladet, Stockholm
"Son public bouleversé l'ovationne d'un tonnerre d'applaudissements" - New Daily, London
"Virtuosité renversante, simple et incroyable" - Frankfurter Allgemeine
VENDREDI 25 FÉVRIER
MONTJOYA
Le Guitariste flamenco de renommée mondiale
PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID PELLETIER
SALLE MAISONNEUVE
SALLE PORT-ROYAL

télévision

CBFT 2	CFTM 10	CBMT 6	CFCF 12
8:55 Aujourd'hui à CBFT	8:30 Bienvenue CFTM	8:23 Standby six	7:00 Montreal Bulletin Board
9:00 En mouvement	8:31 Les p'tits bonshommes	8:35 Mr. Dress-up	7:30 University of the air
9:15 Les Orateurs	9:00 Le 10 vous informe	9:00 Quebec school Telecast	8:00 The Lucille Rivers Show
9:30 L'école chevroux	9:15 Les Tananas de chevroux	10:30 Friendly Giant	8:15 Super Bear
10:00 Les 100 tours de Centour	10:00 Pour vous mesdames	10:45 Chez Hélène	8:30 Heralds
10:15 Clak	11:30 Super-Héros	11:00 Sesame Street	9:00 Magic Tom
10:30 Monsieur Pipe	12:00 Le 10 vous informe	12:00 I dream of Jeanne	9:30 Yoga
11:00 Schéhérazade ou le fantôme du Louvre	12:15 Ya du soleil	12:30 Elwood Glover's Luncheon date	10:00 Weight Watchers
11:15 Lims	1:15 CinéMercredi	1:00 One o'clock report	10:15 The A.M. Show
11:30 Les chevaliers du ciel	"Ardenne glane" (Comédie - Américain - 1956)	1:15 Standby noon	10:30 Green Acres
12:00 Bou-Bou dans l'métro	3:00 Banco Banco	1:30 The Galloping gourmet	11:00 All about Faces
1:20 Cinéma	3:30 Zorro	2:00 Paul Bernard, psychiatrist	11:30 McGowan and Co.
"Patrouille du choc" (Drame - Français - 1957)	5:00 Patrouille du cosmos	2:30 Sea Hunt	12:00 The Flintstones
3:00 Femme d'aujourd'hui	5:00 Patrouille du cosmos	2:30 Take Thirty	12:30 Matinee with Joe Van
4:00 Bobino	5:30 Studio 10	3:00 Edge of Night	"McHale's Navy Joins the Air Force" (Comédie - Américain - 1965)
4:30 Nic et Pic	6:00 Madame est servie	4:00 Family court	2:30 What's the Good Word
5:00 Walt Disney présente	6:55 Bilet populaire	5:00 Video-one	3:00 Another world
"Sur la piste de l'Orégon"	"Une sortie de monopole"	5:30 Get Smart	3:30 John Ferguson Show
6:00 Le gourmet farfelu	7:00 Le 10 vous informe	6:00 John Ferguson Show	4:00 The Dick Van Dyke Show
6:30 Téléjournal	7:25 Les commentaires de Me Alban Flamand	6:30 Hourglass	4:30 Lasse
6:50 Nouvelles du sport	7:30 Le ranch à Willie	7:30 Singalong jubilee	5:00 Truth or consequences
7:00 Format 30	8:00 Les grandes productions	8:00 Consumer show no 2	5:30 Beat the clock
7:30 Ma sorcière bien-aimée	"Le feu dans la peau" (Drame - Français - 1964)	8:30 Winter Olympics	6:00 Pubes
8:00 La soirée du hockey	10:00 Enquêtes spéciales	10:30 The Tommy Banks show	7:00 As it is
"Minnesota à Toronto"	10:30 Les nouvelles TVA	11:00 The National	8:00 Hockey night in Canada
10:30 Téléjournal	11:15 En pantoufles	11:22 Viewpoint	"Minnesota à Toronto"
10:50 Nouvelles du sport	"A Tassaut du Fort Clark" (Western - Américain - 1954)	11:30 Night Report	10:30 Sports beat '72
11:00 Jeux olympiques de Sapporo	12:45 Dernière édition	11:45 CinéSix	11:00 The City National News
12:30 Téléjournal	12:50 Fin des émissions	"The Inevitable Gladiator" (Drame)	12:00 Wednesday night feature movie
		1:00 Final report and weather	"Warpath" (Western - 1951)
			2:00 Sign-off

théâtre

THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Papineau Rides Again" de M. G. G. mis en scène de J.G. Moreau T61: 523-1211.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: (au Gros) "En attendant Godot" de Beckett. Horaire irrégulier.
THEATRE DE QUATROIS: "Le pays du Dragon" de Tennessee Williams.
LE PATRIOTE: "André Champagne et Gilles Drey".
LE PATRIOTE: A CLEMENCE: "Le lendemain de la veille" de Odette Gagnon.
RIDEAU VERT: "Feu la mère de madame et on purge bébé" de Feydeau du mardi au vendredi à 20h, samedi à 19h et 22h, dimanche à 19h.
BOYVENTURE: "Dagmar's hot pants" 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00.
CANADEN: "Je suis un voyeur" 2:00, 4:45, 7:50, 10:15, et "Je couche avec mon assassin" 12:30, 3:15, 6:00, 8:45.
CAPTIVÉ: "Diamonds are forever" 12:35, 2:40, 4:50, 7:00, 9:20.
CHAMPLAIN: "La fille de Ryan" 12:50, 4:30, 8:10.
CHEVALIER: "Max et les ferrailleurs" 12:10, 2:20, 4:48, 7:09, 9:26.
CHATEAU: "Spectacle sur scène" 2:00, 5:30, 9:00 "Le roi de la Jungle" 2:25, 5:50, 9:30 et "De la part des copains" 12:30, 3:52, 7:30.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: Cinéma 1 "Dollars" 12:45, 2:55, 5:10, 7:25, 9:35.
CINEMA 2: "Blood Mania" 1:00, 3:50, 6:40, 9:35 et "Point of Honor" 2:20, 5:15, 8:05.
CINEMA DE PARIS: "Tues-doi bien après les oreilles à papa" 12:00, 2:00, 4:00, 6:00, 8:00, 10:00.
CINEMA Y: Voir cinéma de Paris.
COMEDIE CANADIENNE: "La Reine" (The Queen) V.O. Anglaise avec sous-titres français 7:30, 9:30 et "La poupee" 8:30.

cinéma

ALOUETTE: "Les temps modernes" 12:30, 2:10, 3:55, 5:45, 7:35, 9:25.
ARLEQUIN: "Macadam Oeille" 12:00, 9:30, et "L'orange vice de Mme Ward" 1:10, 4:30, 7:50.
ATWATER: (Cinéma 1) "The French connection" 1:00, 3:15, 5:30, 9:25.
BEARL: "Un été 42" 2:30, 6:10, 9:55, et "La femme du prêtre" 12:40, 4:20, 8:00.
BOJOUR: "Mon oncle Antoine" 12:30, 2:55, 5:15, 7:40, 9:40.
BONVENTURE: "Dagmar's hot pants" 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00.
CANADEN: "Je suis un voyeur" 2:00, 4:45, 7:50, 10:15, et "Je couche avec mon assassin" 12:30, 3:15, 6:00, 8:45.
CAPTIVÉ: "Diamonds are forever" 12:35, 2:40, 4:50, 7:00, 9:20.
CHAMPLAIN: "La fille de Ryan" 12:50, 4:30, 8:10.
CHEVALIER: "Max et les ferrailleurs" 12:10, 2:20, 4:48, 7:09, 9:26.
CHATEAU: "Spectacle sur scène" 2:00, 5:30, 9:00 "Le roi de la Jungle" 2:25, 5:50, 9:30 et "De la part des copains" 12:30, 3:52, 7:30.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: Cinéma 1 "Dollars" 12:45, 2:55, 5:10, 7:25, 9:35.
CINEMA 2: "Blood Mania" 1:00, 3:50, 6:40, 9:35 et "Point of Honor" 2:20, 5:15, 8:05.
CINEMA DE PARIS: "Tues-doi bien après les oreilles à papa" 12:00, 2:00, 4:00, 6:00, 8:00, 10:00.
CINEMA Y: Voir cinéma de Paris.
COMEDIE CANADIENNE: "La Reine" (The Queen) V.O. Anglaise avec sous-titres français 7:30, 9:30 et "La poupee" 8:30.

CREMAZIE: "Love Story" 12:50, 3:00, 5:15, 7:30, 9:40.
DAUPHIN: "Renoir: Ça n'arrive qu'aux autres" 7:30, 9:30 McLaren: "Le bal des Vampires" 7:30, 9:30.
ELECTRA: "Fosse aux filles" 1:15, 4:05, 6:55, 9:45, et "Les nuits scandaleuses" 2:40, 5:30, 8:20.
ELYSÉE: Salle Renais: "Le sœur" 7:30, 9:30 Salle Elvesten: "Smic, smac, smoc" 7:30, 9:30.
FLUR DE LYS: Voir cinéma de Paris.
FESTIVAL: "W. The Mysteries of the Organism" 7:30, 9:30.
IMPERIAL: "Mais ne nous déviez pas du mal" 1:00, 3:10, 5:20, 7:40, 9:50.
JEAN-TALON: Voir cinéma de Paris.
KENT: "Docteur Zhivago" 1:10, 4:35, 8:00.
LUCERNE: "Lawrence of Arabia" del 7:50.
MERCURE: "Il était une fois dans l'Ouest" 9:00, 9:30.
MAISONNEUVE: Voir cinéma de Paris.
MONLAND: "Music Lovers" 1:30, 5:30, 10:00 et "Women in love" 3:15, 7:45.
MID-MINUTTY: "Cette soif de l'amour" 12:00, 2:25, 4:55, 7:20, 9:50 et "Qui s'y frotte s'y pique" 1:10, 3:40, 6:06, 8:35.

OUTREMENT: "La femme infidèle" 7:00 et "Les fraises sauvages" 9:30.
PALACE: "Private Duty Nurses" 1:00, 3:50, 6:45, 9:40 et "Women in cages" 2:25, 5:20, 8:15.
PAPINEAU: "Ya plus de trou à Percé" 2:50, 6:10, 9:25, et "La peur et l'amour" 1:30, 4:40, 8:00.
PICALLE: Voir Mid-Minutty.
PARISEN: "Jo" 11:20, 1:20, 3:20, 5:20, 7:20, 9:25.
PLACE DU CANADA: "Fiddler on the roof" 2:00, 8:00.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Trojan Women" 12:15, 2:15, 4:15, 6:25, 8:25.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "The Garden of the Finzi-continis" 12:25, 2:15, 4:00, 5:40, 7:25, 9:20.
PLAZA: Voir Canadian.
PUSVYCAT: "Angella in black leather" 12:00, 2:30, 5:00, 7:40, 10:15, et "Diary of Knocker McKnocker" 1:10, 3:45, 6:15, 8:30.
PIERROT: "Moi... Emmanuelle" 5:47, 7:48, 9:49.
RIVOLI: "Voir Arlequin".
SANT-DENIS: "IXE-13" 11:55, 1:44, 3:45, 5:37, 7:41, 9:40.
SEVILLE: "Trash" 1:10, 3:10, 5:10, 7:15, 9:25.

SNOWDOWN: "Modern times" 1:00, 2:40, 4:20, 6:00, 7:35, 9:15.
VAN HORNE: "Sunday holy Sunday" 1:10, 1:10, 5:10, 7:10, 9:15.
VENDOME: "Johnny got his gun" 12:45, 2:55, 5:10, 7:20, 9:30.
VERSAILLES: Salle rouge "Voir Electra".
VERSAILLES: Salle bleue "Toklat" en français 7:00, 9:40.
VIDEOGRAPHIE: "L'accore" "Un père Noël comme les autres" et "Mosaïque" 8:00.
VIEUX MONTRÉAL: "Les camisards" 7:30, 9:40.
STUDIO B: "Les clozes" 7:30, 9:40.
VERDUN: "La fille de Ryan" 8:00.
VERDI: "Ma vache et moi" (Gé West) 7:30, 9:30.
VILLEMARIE: "Lucky Luke" 2:00, 4:40, 7:15, 9:55, et "Lauri et Hardy en croisière" 1:00, 3:30, 6:05, 8:40.
WESTMOUNT SQUARE: "Mon oncle Antoine" 1:05, 3:05, 5:05, 7:05, 9:10.
WESTMOUNT: "Bedknobs and Broomstick" 10:00, 12:30, 2:50, 5:06, 7:20, 9:25.

CINEMATHEQUE QUÉBÉCOISE: "The line USA" de H. Brook (Américain 1958) 7:30 et "Madeline" de S. Spring (Canadien 1970) 9:30.

DES VENDREDI
"UN TRIOMPHE UNIQUE!" - TIME
"UN FILM TERRIBLE PAR LA VIOLENCE DES IMAGES..." - L'EXPRESS
"★★★★ UN DRAME POIGNANT SUPRÊMEMENT MAÎTRISÉ SUR NOTRE GÉNÉRATION" - DAILY NEWS
JOE
c'est aussi l'Amérique"
PETER BOYLE - DENNIS PATRICK version française de "JOE"
UN FILM DE JOHN GAVILSON dist. IFD
VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577
DERNIERS JOURS: "LUCKY LUKE"

un des dix meilleurs films de l'année
14 ANS
JOHNNY GOT HIS GUN
Johnny s'en va-t-en guerre
VENDOME
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

NE L'OUBLIEZ PAS
LA CROIX-ROUGE
AGIT EN VOTRE NOM

COURS D'INITIATION à la DÉCORATION INTÉRIEURE
Sous la direction des
ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.
DÉBUT DES COURS 7 février
VIEUX-MONTRÉAL
88 est. St-Paul
866-1836

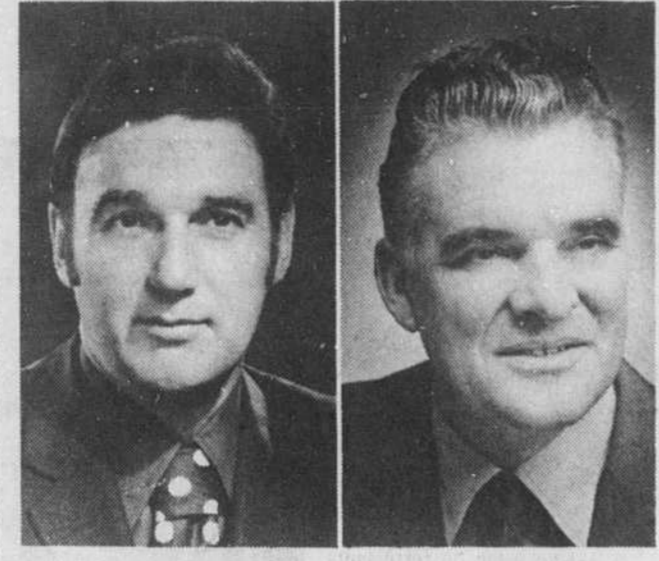
PARENTS
Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités.
Suggérez-lui d'affirmer ses services pour faire la distribution du DEVOIR le matin.
En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquiescer de l'initiative et le sens des affaires.
Si votre enfant a dix ans ou plus il peut rejoindre nos agents-distributeurs en composant
844-3361 poste 68

GRANDE VENTE ANNUELLE
La boutique Pour l'instant designs inc.
1628 ouest, rue Sherbrooke
Montreal 109
932 1171
Mercredi le 2 février à samedi le 19 février
pour l'instant
Ouvert le vendredi soir jusqu'à 21.00 heures

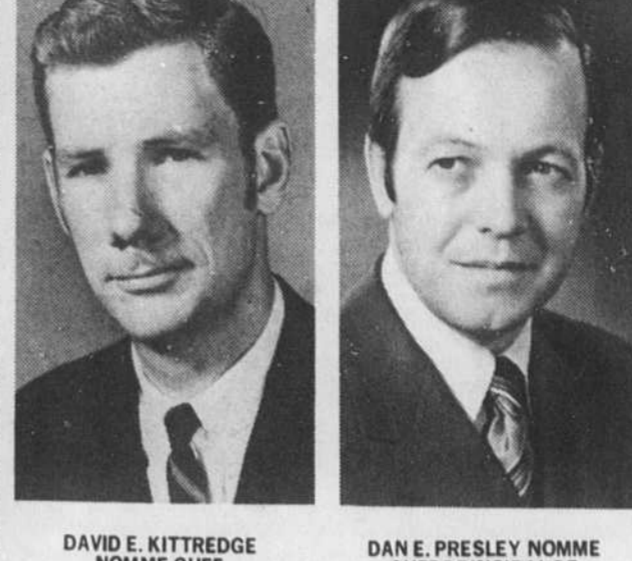
fonds mutuels

Table of mutual funds with columns for FONDS, OFF. DEM., and various fund names like Acrotand, Adams, A.G.F. Special Fund, etc.

Nominations à la CIL



R. J. Runcie



H. L. Goodfellow

La Canadian Industries Limited annonce les nominations de M. R. J. Runcie au poste de président et directeur général et de M. H. L. Goodfellow au poste de vice-président et administrateur général...

La nomination de M. David E. Kittredge au poste de chef administratif du marketing chez Benson and Hedges Tobacco Company...

NOMINATION A LA BANQUE DE MONTREAL



T.M. Galt

La nomination de M. Thomas M. Galt, président de la Sun Life du Canada, au conseil d'administration de la Banque de Montréal...

PHILIPS ELECTROICS INDUSTRIES LTD NOMINATION



James Hume

M. Andrew Land, Gérant Général de la Division Data Systems de Philips Electronics Industries Limited, annonce la nomination de M. James Hume au poste de Gérant du Marketing pour les Ordinateurs...

toronto

Cours venus par la PRESSE CANADIENNE

Large table of stock market data for Toronto, including columns for various stock indices and individual stock prices.

Harveys F 3200 110 105 105 +5, Hawkler S 2000 200 200 200 +5, Hedway C 1000 100 100 100 +5, etc.

Nor Nil w 475 680 680 680, NS Savings 155 519 514 514 -5, Pemb D p 425 825 825 825 +5, etc.

Du conseil d'administration de la Banque Royale



NEIL F. PHILLIPS, C.R.

La Banque Royale du Canada annonce la nomination de M. Neil F. Phillips, C.R., membre de son conseil d'administration...

CHICAGO EN B747 PAR AIR FRANCE... SEULEMENT PAR AIR FRANCE!

Profitez de votre prochain voyage à Chicago pour goûter au confort de notre B747. Air France, la seule ligne B747 Montréal-Chicago...

HALLNOR MINES, LIMITED AVIS DE DIVIDENDE

AVIS EST donné par la présente qu'un dividende de trente cents (30c) par action...

Par ordre du Conseil, B. H. GROSE, Secrétaire

TEXACO CANADA (TEXACO) LIMITED DIVIDENDE D'ACTIONS ORDINAIRES NO. 132

Le Conseil d'Administration de Texaco Canada Limited, lors d'une assemblée tenue le 21ème jour de janvier 1972...

Par ordre du Conseil, J.R.C. BOYCE, Secrétaire

Le dollar canadien

MONTREAL - Le dollar américain était à la hausse de 1-32 à 50-1/8 en valeurs canadiennes. La livre sterling était à la hausse de 5-8 à \$2.61 9-16.

NEW YORK - Le dollar canadien était inchangé hier et valait 99-25-64 en valeurs américaines. La livre sterling était à la hausse de 9-16 et valait \$2.59 31-32.

cours de changes

Table of exchange rates for various currencies including PAYS, MONNAIE, and COURS.

Hausse de l'or

LONDRES - L'once d'or fin cotait hier, sur le marché européen de l'or, \$47,49, au regard de \$46,95, à la fermeture du marché, lundi.



AIR FRANCE

PROFESSIONNELS

Vous voulez faire fructifier votre argent au-delà de 20%? Si oui, téléphonez à André Manuri 274-7961

Métropolitaine Ass.

AVIS DE DIVIDENDE

ACTIONS NOMINEES 'A' - SANS VALEUR NOMINALE OU AU PAIR

Table of dividend notices for various companies like Shell Int, Shell Can, Shephard, etc.

AVIS DE DIVIDENDE

Table of dividend notices for various companies like Brunel, Brunel, Brunel, etc.

COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉS BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.

1395 EST, RUE FLEURY, MONTRÉAL 359, QUÉ. / TEL. 384-7950

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS CRÉDIT - QUÉBEC INC. 200, rue ST-JACQUES - Montréal - Tél. 849-5361

DERRIÈRE LE VOLANT



... de la Matador de l'AMC...

A la suite des succès remportés en 1971 dans la série Trans-Am, la compagnie American Motors a de nouveau réuni Roger Penske et Mark Donohue pour faire équipe dans les épreuves Grand National de la série NASCAR. La resplendissante Matador a enregistré des temps impressionnants lors de la phase de préparation et d'essais.

Çe 5ème Salon de l'Auto sera présenté...

George Harland, président d'Auto '72, révèle que le 5ème salon international de l'automobile de Montréal sera de nouveau présenté à la Place Bonaventure en 1973, du 11 au 21 janvier. Harland a aussi révélé que pour la 3ème année consécutive, Auto '72 avait accueilli plus de 220.000 visiteurs durant les 11 jours du salon. Il a enfin souligné que l'exposition de cette année avait été la meilleure jamais présentée à Montréal, et que les 27 exposants ont tous souligné la qualité du salon et les bons rapports qu'ils avaient eu avec le public consommateur.

Nouveau club de ralliement automobile...

Raymond Auclair et Michel Pinard, du garage Sainte-Adèle, annoncent la fondation d'un club de rallye automobile pour tous les sportifs et compétiteurs des Laurentides. Les activités de ce club graviteront autour de ralliements, de courses de départ, de projection de films sur la compétition et de cliniques techniques. Les intéressés sont priés de s'inscrire dès maintenant au garage en vue de la prochaine soirée d'ouverture.

En l'absence des Canadiens...

Les Russes sont favoris au hockey à Sapporo

SAPPORO (d'un des envoyés spéciaux de l'AFP, Charles Biétry) - Champions olympiques en 1964 et en 1968, les hockeyeurs soviétiques tenteront à Sapporo de conquérir un 3ème titre consécutif, malgré la concurrence de la Tchécoslovaquie et de la Suède, mais aussi en l'absence des maîtres canadiens.

Il y a maintenant trois ans que le Canada s'est retiré de toutes les grandes confrontations internationales pour protester contre les règlements qui l'obligeaient à ne pas utiliser ses meilleurs joueurs, les professionnels, mais ce sera la première fois que les Canadiens seront absents des Jeux Olympiques.

Les Soviétiques, pourtant, ne sont pas assurés du titre à Sapporo. Ils ont effectué de multiples matches de préparation, mais en modifiant sans cesse leurs lignes, en essayant de nouvelles combinaisons. On les vit ainsi, au tournoi des Izvestia, se faire battre (4-2) par la première fois de leur histoire, à Moscou, par les Finlandais, puis dimanche le lendemain la Tchécoslovaquie avant de réussir ensuite une brillante tournée aux Etats-Unis. Leur maîtrise technique, leur organisation seront encore leurs principaux atouts à Sapporo, mais ils pourront compter aussi sur la classe de leur vedette, Anatoli Firsov, dont les tirs d'une puissance inouïe dépassent parfois, dit-on, les 140 km/h. Pourtant, il leur manquera dans les buts le célèbre gardien Victor Konovalenko, qui avait enchanté les foules de Grenoble mais qui a connu cette année une nette baisse de forme.

Les Russes jouiront d'un avantage En revanche, les Soviétiques, parce qu'ils sont tenants du titre, auront un avantage sur leurs rivaux, celui de ne pas avoir à participer au tournoi préliminaire. Les 10 autres équipes en effet (les deux Corées et la France ont déclaré forfait) vont devoir disputer avant l'ouverture du tournoi, demain et jeudi, des matches de barrage dont les vainqueurs seuls opéreront dans le groupe "A" et pourront donc disputer le titre olympique.

Ces matches préliminaires ne devraient être qu'une formalité pour la Tchécoslovaquie, la Suède, la Finlande et, à un degré moindre, les Etats-Unis et l'Allemagne, qui sont opposés au Japon, à la Yougoslavie, à la Norvège, à la Suisse et à la Pologne.

Mais seuls les Tchécoslovaques et les Suédois paraissent suffisamment armés pour tenter ensuite de barrer la route du titre aux Soviétiques. Bien qu'handicapés par la méforme de leur gardien Vladimir Dzurilla et par l'absence de leur meilleur joueur Jiri Suchy, les Tchécoslovaques sont capables de tous les exploits, notamment de vaincre, c'est dans leurs habitudes, les Soviétiques, mais sans doute risquent-ils de manquer de régularité tout au long du tournoi.

Après une mauvaise période, les Suédois ont semblé ces derniers mois s'améliorer à chaque sortie et, emmenés par leur merveilleux gardien Leif Holmquist, ils peuvent profiter de la moindre défaillance des Soviétiques.

Enfin, ce tournoi aura deux grandes inconnues, la jeune équipe des Etats-Unis, qui sans viser une médaille peut jouer le trouble-fête, et surtout la Finlande, dont les progrès sont constants mais qui manque peut être encore d'inspiration.



APRES PILOUP...TIMI! Rodrigue Langevin, coordonnateur général, le maire Henri Girard et Marcel Claveau, président du comité d'organisation (de g. à dr.), posent fièrement devant l'emblème des prochains Jeux d'été du Québec, qui seront présentés à Chicoutimi.

Emblème distinctif pour les Jeux de Chicoutimi

La région du Saguenay - Lac Saint-Jean est reconnue depuis longtemps, sinon depuis toujours, comme le "royaume des bleuets". C'est un fait accepté même au delà des frontières de la province. Par ailleurs, les notes géographiques de notre histoire rapportent que les indiens Montagnais ont été les premiers à visiter ce territoire éloigné vers 1535. On ne dit pas cependant s'ils ont alors dégusté des bleuets.

A tout événement, la toponymie du Royaume du Saguenay - Lac Saint-Jean, ou des "bleuets", est certainement l'une des plus intéressantes. Ses noms géographiques sont empruntés à plusieurs sources différentes. Tantôt ils rappellent l'histoire, tantôt ils décrivent les lieux; bon nombre viennent de vieilles expressions indiennes riches de sens et de saveur.

Ces noms indiens, toujours particulièrement descriptifs, représentent les vestiges d'une civilisation qui tend à disparaître, mais qui demeure comme un monument à la mémoire des premiers habitants.

Après Piloup... Timi! S'inscrivant dans cette ligne de pensée, les organisateurs des Jeux du Québec à Chicoutimi ont voulu respecter les origines en adoptant un sigle, certes moins protocolaire à l'esprit olympique, mais qui représente vraiment l'emblème du secteur, soit un bleuets repondant joyeusement au nom de Timi. Ainsi, après avoir cotoyé Piloup à Rivière-du-Loup, Timi s'inscrit aux Jeux du Québec à Chicoutimi, un genre de bleuets "athlétique", coiffé de l'apparat indien.

Au hasard des nouvelles

Le MANIEMENT des ARMES est en vogue au Québec, depuis la nouvelle législation provinciale exigeant des chasseurs qu'ils aient suivi un cours de sécurité avant d'obtenir leur permis. C'est ainsi que l'Union Nationale Belge (452 est, Notre-Dame) offre une série de trois cours hebdomadaires des demain soir, suivis de l'examen obligatoire. Renseignements: Robert Pontenelle (525-3878)... Les Loisirs Saint-Paul-de-la-Croix (10.217 Georges-Baril, près Fleury) auront également trois cours, à compter de mardi prochain, auxquels il faut s'inscrire dès ce soir entre 7 et 8h. Renseignements: G. Hurtubise (388-6013).

Le FESTIVAL OPTIGLOU du centre Immaculée-Conception bat son plein, et ce, jusqu'au 11 février. Il y a des activités chaque soir de la semaine, et le fait saillant sera l'élection de la reine parmi les 10 Optiglettes inscrites.

RON et CYNTHIA KAUFFMAN, déjà champions des Etats-Unis en duo au patinage artistique, ainsi que toutes les autres grandes vedettes de la troupe des Ice Follies, y compris l'élegant Richard Dwyer, l'impayable Monsieur Frick et Snoopy lui-même, ont pris l'affiche avec éclat hier au Forum, durant l'absence du Canadien qui, en plus de son match d'hier soir à Saint-Louis, doit affronter les Kings à Los Angeles demain soir, les Golden Seals de la Californie à Oakland vendredi soir, ainsi que les Canucks à Vancouver dimanche après-midi.

Des COURS de FORMATION pour administrateurs de piscine ou d'organismes privés de loisirs à but non-lucratif, sont offerts par le Service régional des loisirs de Montréal, les premiers en collaboration avec le service des sports de Montréal, au centre Notre-Dame-de-Grace, du 27 février au 7 mai. (renseignements: 844-8473). Les seconds au siège social même du SLM, au 1207 Saint-André.

L'UNIVERSITE DE BOSTON déléguera son équipe de hockey, pilotée par Jack Kelly, au Forum le lundi 21 février prochain, à l'occasion d'un match hors-concours contre les Etiles de la Ligue junior majeure du Québec et du Canadien junior. Cette formation sera alors dirigée par Claude Dolbec, instructeur des Bruins de Shawinigan, et comprendra entre autres le centre Jacques Richard, des Remparts de Québec, qui pourrait bien, à la suite de son coéquipier de l'an dernier Guy Lafleur être à son tour choisi bon premier lors du prochain repêchage amateur universel des équipes de la ligue Nationale, en juin prochain.

LES PECHEURS ET CHASSEURS de Montréal tiendront leur assemblée annuelle mardi soir prochain, au centre sportif Père-Marquette, 1.600 rue Drumont. Les dames sont les bienvenues à cette soirée dont l'entrée est gratuite et où des films en couleurs seront présentés. Les membres pourront aussi bénéficier, à compter du lundi 14 février et durant six semaines consécutives, de cours améliorés de pêche à la mouche (renseignements: 271-3579).

L'ECOLE DE SKI TOTAL, de Montréal, qui se spécialise dans la nouvelle méthode d'enseignement du ski par "brassage", a attiré plus de 500 élèves à sa récente session de cours. Aussi, le directeur Jean Aubert a-t-il décidé d'en présenter une seconde, qui aura lieu du 7 au 26 février. Chaque cours dure deux heures, et les sessions sont présentées dans cinq parcs de la ville de Montréal: Maisonneuve, Mont-Royal, Hiverdelles, Ahuntsic et Ignace-Bourget. Renseignements 727-2727.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS
H. AUGER WELDING CO. LTD.
Avis est par les présentes donné que H. AUGER WELDING CO. LTD. s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives en vue d'obtenir l'abandon de sa charte.

Daté à Montréal ce 30ème jour de décembre, 1971.
SAUL HANDELMAN - Procureur

ASSISTANCE JUDICIAIRE
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
No. 794.067
DAME VIRGINIA LEE, Demanderesse,
vs.
PHILIPPE ROBERT ANGRIGNON, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur PHILIPPE ROBERT ANGRIGNON de constituer un nouveau procureur ou de déposer un acte de comparution personnelle dans un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis.

MONTREAL, le 25 janvier 1972.
G. M. Maris D'Amour
Protonotaire en chef de la Cour Supérieure.

Procureurs de la demanderesse:
Mes Buchanan, McAllister, Blakey & Ham
Suite 1230, Place du Canada, Mtl. 101.

IBERIA FURNITURE INC
Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 14 janvier 1972 par lequel Iberia Furniture Inc. a transporté et créé toutes ses dettes de livre présentée et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 21 janvier 1972 sous le No. 2324718. Banque de Montréal, le 28 janvier 1972.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No. 11 018 871 72

COUR SUPERIEURE
DIVISION DES DIVORCES
MOSES DANOVITCH - REQUERANT
vs.
GLADYS MIRIAM WALTEBURG - INTIMEE

L'intimée est par les présentes requise de comparaitre dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Bureau de la Cour Supérieure de Montréal, Division des Divorces. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera d'obtenir par vous par défaut un jugement en divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Registreur: M. Jacques Perron
Mre. Simon Richter
455 la rue Craig Ouest, CH 304
Montréal 128, P.Q.

PROCUREUR DU REQUERANT:

AVIS DE REQUETE D'ABANDON DE CHARTE CLUB RECREATIF SHAWLAB SHAWLAB RECREATIONAL CLUB
AVIS est ici donné que CLUB RECREATIF SHAWLAB-SHAWLAB RECREATIONAL CLUB une corporation incorporée selon l'article III de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la Cité de Ste. Anne de Bellevue, s'adressera au Secrétaire de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément à la Loi des compagnies du Québec.

St. Anne de Bellevue, ce 21 jour de décembre, 1971.

Jean Marie Aubin
secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No. 05-000121-72

COUR SUPERIEURE
COMBINED MORTGAGE CORPORATION, demanderesse,
vs.
ESTABLISHED REALTY INVESTMENTS LIMITED et LES PLACEMENTS DOSU LTKE, défendresses.

EITAN CONSTRUCTION COMPANY LIMITED, SOLOMON JACOBOWICZ, SAM URMAN, FRED INALBER, DAME HAYA SOLOMONURMAN, NACHMI ARTZY, METROPOLITAN REALTIES LIMITED, NAFTALI KRAUTHAMER, COVA-MATIC INC., MONTREAL TRUST COMPANY, LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL, mis en cause.

AVIS AUX MISEN-CAUSE
NAFTALI KRAUTHAMER

PRENEZ AVIS qu'une action en datation en paiement a été instituée en l'instance par la demanderesse contre les défendresses et les mis-en-cause et qu'une copie de l'arrêt et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, à Montréal, à votre intention. Vous êtes par les présentes conjointement et séparément requis de comparaître dans les délais susdits, à votre intention. Vous êtes par les présentes conjointement et séparément requis de comparaître dans les délais susdits, à votre intention.

MONTREAL, le 31 janvier 1972.
G. M. Maris D'Amour
Protonotaire, Cour Supérieure.

BEAUPRE TRUDEAU SYLVESTRE ET TAILLEFER
306 St-Jacques, suite 606,
Montréal 128.
Procureurs de la demanderesse

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 janvier, 1972 à CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED, de toutes dettes et comptes recevables, présents ou futurs, payables à KAPERS INC., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 28 janvier, 1972, sous le numéro 2328074.

DATE DE LA PRESENTE, 1972.
CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED
Montréal, ce 16ème jour de décembre, 1971.
A. J. Stackard
Secrétaire-trésorier

APPEL D'OFFRE
CAHIER DES CHARGES no 121
APPAREILS DE BUREAU et APPAREILS AUDIO-VISUEL

Des offres seront reçues sous enveloppe scellée au 1500 est Boulevard Curé-Poirier, Longueuil, jusqu'à 16:00 heures, heure normale de l'Est, le 16 février 1972, pour la fourniture d'appareils de bureau et d'appareils audio-visuel.

Les cahiers des charges et formules de soumission sont disponibles au Service des Achats de la Commission des Ecoles Catholiques de la Cité de Jacques-Cartier, 1500 est, Boulevard Curé-Poirier, Longueuil.

Pour être acceptée, toute soumission devra être présentée sur les formules prévues à cette fin et accompagnée d'un chèque visé d'un montant de 5% de la valeur totale de l'offre.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions le 16 février 1972, à 20:00 heures (heure normale de l'Est), au 1500 est, Boulevard Curé-Poirier, Longueuil.

La Commission des Ecoles Catholiques de la Cité de Jacques-Cartier ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions présentées. Elle se réserve, de plus le droit d'accepter celles-ci en tout ou en partie.

JEAN-PAUL BELANGER,
Secrétaire trésorier intérimaire.

AVIS
AVIS est par les présentes donné que la compagnie EVOY INVESTMENTS INC. corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de la province de Québec, ayant son siège social dans la ville de Québec, Québec, demandera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies du Québec.

Montréal, ce 16ème jour de décembre, 1971.
A. J. Stackard
Secrétaire-trésorier

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No. 12-017872-71
DAME REJEANNE CORBEIL, domiciliée et résidant au 1114 rue St-Zotique, App. 1 à Montréal, District de Montréal, Requêteur
vs.
LEONARD DUGAS, actuellement d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé LEONARD DUGAS est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Bureau de la Cour Supérieure de Montréal, Division des Divorces. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera d'obtenir contre vous par défaut un jugement en divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Registreur: M. Jacques Perron
Mmes. Richter & Byer,
455 la rue Craig Ouest, CH 304
Montréal, P.Q.

PROCUREURS DU REQUERANT

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX PORT DE MONTRÉAL

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "SOUSMISSION POUR LA FABRICATION ET LA MISE EN PLACE DE POUTRES D'ANCRAGE COMPOSÉES POUR UN QUAI À PÉTROLIERS, SECTION 75, PORT DE MONTRÉAL, MONTRÉAL, QUÉBEC", seront reçues au Bureau du Directeur du port, Conseil des Ports Nationaux, Port de Montréal, Édifice du Port de Montréal, Cité du Havre, Montréal 104, Qué., jusqu'à trois heures de l'après-midi, mercredi le 9 février 1972, alors que les soumissions reçues seront ouvertes en public par le Directeur intérimaire du port.

On peut se procurer les devis, plans, formules de soumission et de contrat avec la cédule "A" et l'enveloppe pré-adressée en s'adressant au Bureau du Directeur du port, Conseil des Ports Nationaux, Montréal, Qué., contre dépôt de cinquante (\$50.00) dollars, lequel sera remboursé sur retour en bonne condition des documents susnommés en deca d'un mois de la date fixée pour l'ouverture des soumissions. S'ils ne sont pas retournés dans ce délai, le dépôt sera forfait.

Tel que stipulé dans les devis, un cautionnement ou une obligation de garantie devra accompagner la soumission.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le directeur intérimaire du port,
N. Beshwaty.

Montréal, le 1er février 1972

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-72-10040
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 22 février 1972

Centrale Manicouagan 3 (Comté de Saguenay)

FOURNITURE DE DEUX (2) TRANSFORMATEURS DE SERVICES AUXILIAIRES 2000 KVA, 13800/600-37 VOLTS

FOURNITURE DE DEUX (2) TRANSFORMATEURS DE SERVICES AUXILIAIRES 2000 KVA, 13800/600-347 VOLTS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Québec
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou un paiement populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les Co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 25 janvier 1972

Hydro-Québec

AVIS PUBLIC
ASA-72-3

LIQUIDATION DE MATERIEL (USAGE, INCOMPLET, ENDOMMAGE)

L'Hydro-Québec projette de liquider sous peu (98) articles, comprenant:

moteurs électriques, outils (perceuse - scies - marteaux, etc.) outils à air (fusil à clouer - marteau buriner, etc.) treuils - verins - réservoirs à air, extincteurs - génératrices, etc.

Endroit: Service d'Actif, Manicouagan 2, Comté Saguenay, Qué.

Toutes les personnes, sociétés, compagnies ou corporations intéressées à la documentation pertinente doivent adresser par lettre avant le 18 février 1972, le:

Service Surplus d'Actif
Bureau 907,
HYDRO-QUEBEC,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 128, Qué.
Téléphone: (514) 875-4311
Poste: 1929

Les documents seront fournis gratuitement et transmis à ceux qui nous auront signifié leur intérêt.

Les Co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 25 janvier 1972

AVIS LEGAL

Conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, Les Artisans, société coopérative d'assurance-vie (auparavant La Société des Artisans) donne avis qu'elle a obtenu du Ministre des Finances du Canada, le 1er janvier 1972, un certificat d'enregistrement l'autorisant à exercer des affaires d'assurance dans les catégories suivantes:

l'assurance sur la vie;
l'assurance individuelle contre les accidents;
l'assurance maladie.

Le secrétaire
Roger Lalonde

Montréal 17 janvier 1972

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX PORT DE MONTRÉAL

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "SOUSMISSION POUR LA CONSTRUCTION DE LA STRUCTURE EN ACIER POUR LE HANGAR NO. 77, SECTIONS 76-78, PORT DE MONTRÉAL, MONTRÉAL, QUÉBEC", seront reçues au Bureau du Directeur du port, Conseil des Ports Nationaux, Port de Montréal Édifice du Port de Montréal, Cité du Havre, Montréal 104, Qué., jusqu'à trois heures de l'après-midi, vendredi le 11 février 1972, alors que les soumissions reçues seront ouvertes en public par le Directeur intérimaire du port.

On peut se procurer les devis, plans, formules de soumission et de contrat avec la cédule "A" et l'enveloppe pré-adressée en s'adressant au Bureau du Directeur du port, Conseil des Ports Nationaux, Montréal, Qué., contre dépôt de cinquante (\$50.00) dollars, lequel sera remboursé sur retour en bonne condition des documents susnommés en deca d'un mois de la date fixée pour l'ouverture des soumissions. S'ils ne sont pas retournés dans ce délai, le dépôt sera forfait.

Tel que stipulé dans les devis, un cautionnement ou une obligation de garantie devra accompagner la soumission.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le directeur intérimaire du port,
N. Beshwaty.

Montréal, le 1er février 1972

Hydro-Québec

AVIS PUBLIC
ASA-72-2

LIQUIDATION DE VEHICULES-MOTEUR (USAGES, INCOMPLETS, ENDOMMAGES)

L'Hydro-Québec projette de liquider sous peu, (69) articles comprenant:

(4) automobiles, (53) camionnettes de livraison, (10) camions, (2) boîtes de camions.

Endroit: Service Surplus d'Actif, Manicouagan 2, Comté de Saguenay, Qué.

Toutes les personnes, sociétés, compagnies ou corporations intéressées à la documentation pertinente doivent adresser par lettre avant le 18 février 1972, le:

Service Surplus d'Actif
Bureau 907,
HYDRO-QUEBEC,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 128, Qué.
Téléphone: (514) 875-4311
Poste: 1929

Les documents seront fournis gratuitement et transmis à ceux qui nous auront signifié leur intérêt.

Les Co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 25 janvier 1972

Hydro-Québec

AVIS PUBLIC
ASA-72-3

LIQUIDATION DE MATERIEL (USAGE, INCOMPLET, ENDOMMAGE)

L'Hydro-Québec projette de liquider sous peu (98) articles, comprenant:

moteurs électriques, outils (perceuse - scies - marteaux, etc.) outils à air (fusil à clouer - marteau buriner, etc.) treuils - verins - réservoirs à air, extincteurs - génératrices, etc.

Endroit: Service d'Actif, Manicouagan 2, Comté Saguenay, Qué.

Toutes les personnes, sociétés, compagnies ou corporations intéressées à la documentation pertinente doivent adresser par lettre avant le 18 février 1972, le:

Service Surplus d'Actif
Bureau 907,
HYDRO-QUEBEC,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 128, Qué.
Téléphone: (514) 875-4311
Poste: 1929

Les documents seront fournis gratuitement et transmis à ceux qui nous auront signifié leur intérêt.

Les Co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 25 janvier 1972

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que les sujets suivants concernant la réforme électorale ont été référés, pour étude, à la Commission de l'Assemblée nationale.

- La loi électorale
 - Liste permanente: énumération et révision;
 - Mécanismes d'identification;
 - Mécanismes de scrutin;
 - Dépenses électorales;
 - Publicité et sondages électoraux;
 - Autres sujets.
- Le financement des partis
- La loi de la contestation des élections.

Afin de permettre à plus de personnes d'exposer leur point de vue, il a été décidé de reporter la date limite, pour le dépôt des mémoires, du 15 février 1972 au 1er mars 1972.

Les personnes intéressées devront déposer au Bureau du Secrétaire de la Commission de l'Assemblée Nationale, vingt-cinq (25) exemplaires de leurs mémoires, accompagnés de vingt-cinq (25) exemplaires d'un bref résumé.

Le Secrétaire de la Commission de l'Assemblée Nationale
RAYMOND DESMEULES
Chambre 131,
Édifice "A",
Hôtel du Gouvernement,
Québec, P.Q.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Canadien défait les Blues 3-1

ST-LOUIS (Le Devoir) - Le Canadien et Ken Dryden ont offert une brillante performance hier soir pour vaincre les Blues de St-Louis 3-1, ce qui mettait fin à une disette de neuf parties de suite sur la route sans victoire pour les joueurs de Scotty Bowman.

Dans une partie où l'action n'a pas manqué et devant une foule de 18.585 amateurs, Ken Dryden n'a été déjoué que par Frank St-Marseille lors d'un jeu de puissance à 7.18 de la dernière période. Avant ce but, incluant la partie de samedi soir au Forum, le grand Ken a blanchi les Blues durant 107 minutes et 18 secondes. Dryden n'a accordé que quatre buts aux Blues en autant de rencontres cette année.

Le jeu a été rude au premier engagement où Frank Mahovich a donné les dévants aux vainqueurs avec son 27ème filet de la saison, trois secondes après la fin de la punition à Larry Hornung, à 4.41.

Plus tôt, Marc Tardif et Jack Egors s'étaient livrés un violent combat où Tardif a nettement eu le meilleur. Les deux ont été chassés pour sept minutes, à 1.58. Laffeur a raté la meilleure chance devant Jacques Caron dans cette période alors que Yvan Courvoisier a raté un filet ouvert. André Dupont a eu la meilleure chance de marquer pour les Blues.

SOMMAIRE

1ère période
1 - Canadien: Frank Mahovich (27) 4.41
Pun: Egors et Tardif (mineurs et majeurs) 1.58, Hornung 2.38, Larose 7.17, Bill Plager 13.07 et Larose 15.40

2ème période
Aucun but
Pun: Bill Plager 2.30 et Lapointe 2.44

3ème période
2 - Canadien: Larose (16) 6.27
3 - St-Louis: St-Marseille (11) 7.18
Sabourin, Bill Plager
4 - Canadien: Pete Mahovich (18) 10.48
Pun: Laffeur 5.28, Dupont 12.42, Barclay Plager (mauvaise conduite) 16.09

Lancers par:
Canadien 10 15 11-36
St-Louis 8 7 14-29
Gardiens: Canadien: Ken Dryden; St-Louis: Jacques Caron
Assistance - 18.585

den, dix secondes avant que le no 10 n'entraîne le jeu. La rondelle a frappé la jambière de Dryden et a glissé lentement derrière lui. St-Marseille a réussi ce but d'un angle très mince.

Puis Larry Pleau, rappelé des Voyageurs, a raté une belle chance de marquer après être parvenu seul devant le gardien rival.

Pete Mahovich s'est repris après avoir manqué une chance identique dans la 9ème minute. Il a glissé le disque entre les jambières de Caron pour son 18ème but sur des passes de son frère Frank et de Laffeur, à 10.48.

Le Canadien poursuivra sa route à l'étranger en se rendant à Los Angeles demain soir, à Oakland vendredi et à Vancouver dimanche, à 5h, heure locale. Sa fiche contre St-Louis en 1971-72 est maintenant de 3-1-1. Il a dominé pour les lancers, hier, 36-29.

8e revers de suite des Leafs

DETROIT PA - Des buts d'Alex Delvecchio et Mickey Redmond ont conduit les Red Wings de Detroit à un gain de 4-0 sur les Maple Leafs de Toronto, qui encaissent leur 8ème revers d'affilée, et procurent aux vainqueurs l'exclusivité du 4ème rang dans la division Est de la LNH.

de la saison, son plus haut total dans la LNH. Delvecchio et était à la 750ème aide de sa carrière dans les matches réguliers de la LNH.

Al Smith a enregistré son 3ème zéro de la saison.

TORONTO 0, DETROIT 4

1ère période
Aucun but
Pun: Baun 0.18, Harrison 3.47, Stackhouse 3.47 et 9.42, Baun 12.05 et Johnston 15.46

2ème période
1 - Detroit: Delvecchio (12) Karlander, Redmond, 4:31
Pun: Monahan et Johnston 1.01, Harrison 4.33, Sittler et Johnston (majeurs) 14.32 et Wall 16.55

3ème période
2 - Detroit: Redmond (28) Delvecchio, Bergman, 4:28
3 - Detroit: Berenson (17) Eccleston, 14:32
4 - Detroit: Berenson (18) 19:43
Pun: Henderson 8.47 et Stackhouse 10.50

Lancers par:
Toronto 7 8 6 - 21
Detroit 13 11 8 - 32
Gardiens: Toronto: Plante; Detroit: Al Smith
Assistance - 15,922

Red Berenson a ajouté deux buts d'assurance à six secondes d'intervalle dans la dernière minute de jeu, y compris un dans un filet désert, alors que Detroit a devancé Toronto au 4ème rang devant 15,922 spectateurs.

Le but de Delvecchio, son 12ème de la saison, est survenu à 4.41 de la 2ème reprise alors qu'il a poussé la rondelle derrière Jacques Plante avec l'aide d'Al Karlander.

Delvecchio a aussi aidé Redmond à compter son 28 but

LE CHAMPIONNAT PROVINCIAL, à affiche pour le club Pinegrove le 19 juin prochain, sera le premier d'une série de cinq tournois à l'affiche cet été pour les membres de la section québécoise de l'Association des golfeuses du Canada. Le championnat provincial junior sera ensuite présenté au club Saguenay d'Arvida, du 10 au 12 juillet, suivi du championnat provincial amateur et du titre de classe "B", au club Royal Ottawa (du 19 au 21 juillet); du championnat provincial senior à Lennoxville (3 août), ainsi que du championnat provincial par équipe (2 contre 2) au club Rosemead (28 août).

CANADIEN JR 4, ST. CATHARINES 8

1ère période
1 - Canadien: Fee (Cossette, Pike) 12:33
2 - St. Catharines: Ticombo (MadMillan, Shakes) 14:14
3 - St. Catharines: Hansen (Larivière) 18:03
Pun: Serafini 9.39 et Tétreault 14.04

2ème période
4 - Canadien: Pike (Larivière) 14:21
Pun: Pike 3.54, Cossette et Bloom (majeurs) 10.03, Turnbull et Serafini 16.31

3ème période
5 - Canadien: St-Laurent 4:06
6 - St. Catharines: L. Jacques (Bloom, Serafini) 4:54
7 - St. Catharines: J. Jacques (Hansen, Casey) 5:52
8 - Canadien: MacLean (St-Laurent, McPhaenil) 6:44
9 - St. Catharines: Murphy (MacGuigan, Larivière) 7:26
10 - St. Catharines: Casey (Serafini) 7:46
11 - St. Catharines: Shakes (Bloom) 8:30
12 - St. Catharines: Casey (Hansen, J. Jacques) 16:06
Pun: Fee 8.11, MacPhail 8.59
Lancers par: Canadien 8 12 7 - 27
St. Catharines 13 11 15 - 39
Assistance - 2,063

Clarence Campbell dit qu'il n'en est pas question

L'URSS voudrait affronter le Canadien

Clarence Campbell, président de la ligue Nationale de hockey, a révéilé hier que si l'Union Soviétique desire affronter des équipes de la ligue Nationale en matches hors-concours, elle devra en faire la demande à la ligue et non pas à un club en particulier.

Campbell faisait évidemment allusion à la déclaration qu'un membre de la délégation soviétique aurait fait avant-hier, à Sapporo, et dans laquelle il disait que son pays accueillerait avec beaucoup de joie le Canadien de Montréal ou toute autre formation de la LNH.

"Il n'y aura aucune invitation faite à un club en particulier", a déclaré Campbell. "Toute demande devra être soumise à la ligue uniquement."

Avant-hier à Sapporo, Arcadi Chernyshev, l'instructeur de l'Équipe de hockey d'URSS, a dit que son pays voudrait réunir les meilleurs joueurs de toutes les nations.

Il a ajouté que les Russes, qui ont remporté le titre olympique en trois occasions, et le championnat mondial 11 fois, seraient également très intéressés à jouer des parties hors-concours contre des équipes de la ligue Nationale aussi bien qu'au Canada.

"Je n'ai jamais lu une ligne d'une lettre ou d'un télégramme m'indiquant que les Soviétiques étaient intéressés à rencontrer une équipe professionnelle", a rétorqué Campbell.

Chernyshev a dit qu'une invitation avait déjà été envoyée au Canadien de Montréal. Il a cependant ajouté que cette invitation n'avait pas été faite directement à la ligue Nationale ou à une équipe de la ligue, mais plutôt par l'entremise de la Fédération internationale de hockey sur glace et de son président Bunny Ahearne.

Les règlements de la FIHG nous interdisent d'entretenir des rapports directs avec la LNH, mais M. Ahearne connaît très bien M. Campbell, a indiqué Chernyshev. "M. Ahearne nous a donné la permission de jouer contre des équipes de la ligue Nationale."

Pour sa part, Campbell a dit n'avoir jamais communiqué avec Ahearne à propos de tels matches. Il s'est cependant empressé d'ajouter qu'une invitation de la part des Soviétiques, après les Jeux de Sapporo, était fort possible.

On sait que le Canada s'est retiré de la compétition internationale il y a déjà deux ans, après que la FIHG eut brisé un accord qui aurait permis au Canada d'utiliser neuf professionnels au championnat mondial.

LES SPORTS À LA PIGE

MARGENE ADKINS, l'ancienne vedette des Rough Riders d'Ottawa, de la ligue Canadienne de football, a de nouveau changé d'équipe. En effet, Adkins, qui s'était joint la saison dernière aux Cowboys de Dallas mais qui joua à peine lors de la conquête par les siens du titre au récent Super Bowl, a été échangé hier aux Saints de la Nouvelle-Orléans, en retour d'un second choix par les Cowboys au repêchage collégial, qui avait lieu à New York hier.

WALT PATULSKI, tel que prévu, a été repêché au tout premier rang par les Bills de Buffalo. Le gros ailier défensif de l'université Notre-Dame s'est dit heureux d'appartenir aux Bills, mais il eut tout fait de rappeler que les détenteurs du pire dossier de la ligue Nationale la saison dernière devront y mettre le paquet pour obtenir sa signature au bas d'un contrat. Il songerait à exiger un contrat semblable à celui qu'avait reçu des Bills, il y a trois ans, le célèbre O. J. Simpson. Ce dernier aurait obtenu un contrat de quatre ans lui garantissant un salaire annuel de \$50,000 en plus d'un prêt de \$100,000.

Les **GEANTS** de New York, pour leur part, ont échangé l'ailier défensif Fred Dyer aux Patriots de Boston, en retour pour trois choix au repêchage, dont le premier fut Eldridge Small.

Les **JEUX** de DENVER ont reçu le feu vert du Comité international olympique, hier à Sapporo. Le CIO a en effet accepté les plans révisés des organisateurs de Denver, où doivent avoir lieu les Jeux d'hiver en 1976. D'après ce projet, les épreuves alpines auront lieu à Vail (Colorado), et les épreuves nordiques à Steamboat Springs, à plus de 150 miles de Denver. Pour le moment, les organisateurs ne savent pas encore s'ils installeront un village olympique annexe à Steamboat Springs ou s'ils organiseront des transports aériens quotidiens pour acheminer concurrents, officiels et journalistes. Tout est également dans le vague concernant le bobsleigh et la luge.

EMILE GRIFFITH, qui fêtera demain son 34ème anniversaire, ne s'accorde pas le moindre répit dans une carrière professionnelle entamée il y a près de 15 ans. L'ancien champion du monde, au lendemain de sa victoire sur Muniz et à la veille de partir pour Paris où il rencontrera dans deux semaines le Français Jacques Kechichian, a accepté de rencontrer Emile Lopez, à Los Angeles le 31 mars prochain.

LES EXPOS, en collaboration avec la Fédération de baseball amateur du Québec, tiendront leur 5ème et dernière de leur série de cliniques hivernales toute la journée samedi au centre sportif Maison-neuve, à l'intention des entraîneurs et gérants de baseball de la région métropolitaine. Mel Didier, directeur du développement des joueurs et du recrutement des Expos et un conférencier hors pair, sera alors de la partie. Il traitera de la mentalité du gérant et des joueurs et de la bonne façon de tenir un exercice. L'ex-Expo Claude Raymond, Ronald Piché, André Pratte et Jean-Pierre Roy sont également au programme.



SOURIRE CHALEUREUX! Lee Trevino, choisi l'athlète professionnel par excellence aux États-Unis en 1971, trouve amusant de porter la riche chemise Rae Hickock, symbole de ce titre.

SCHRANZ SE VIDE LE COEUR

L'Autriche demeure aux JO

SAPPORO (AFP) - Le skieur alpin autrichien Karl Schranz a demandé, au cours d'une conférence de presse tenue ce matin à Sapporo, que l'équipe de ski autrichienne revienne sur sa décision de quitter le Japon.

M. Karl Heinz Klee, président de la fédération autrichienne de ski a déclaré que cette dernière ferait suite à la demande de Schranz et que l'équipe d'Autriche de ski participerait aux Jeux Olympiques de Sapporo.

"Je ne voudrais pas, en tant qu'individu être la raison du départ d'une équipe entière des Jeux Olympiques et qu'une première injustice soit la source d'autres iniquités", a déclaré Schranz.

"Je comprends maintenant ce que cela signifie pour un sportif d'être banni des Jeux, a ajouté le champion de St-Anton. La solidarité dont j'ai été l'objet m'a réjoui."

La Fédération autrichienne de ski et le Comité national olympique ont rejeté les accusations prononcées par le Comité international olympique (CIO) et les ont qualifiées d'injustifiées. Je prie donc la fédération de revenir sur sa décision et de laisser l'équipe d'Autriche participer aux Jeux", a demandé Schranz.

Après avoir souligné que ces accusations étaient "fallacieuses", que "de nombreux autres concurrents auraient pu être disqualifiés pour la même raison" et "qu'il n'était pas un plus mauvais amateur que les autres skieurs", Schranz a affirmé:

"Si Avery Brundage comprenait ce que la compétition sportive signifie à mes yeux, s'il savait qu'un monde s'est écroulé pour moi, il ne m'aurait pas sacrifié à son prestige. Ce n'est pas ainsi que Brundage pourra sauver l'idée olympique"

Brundage ne doit pas oublier", a poursuivi Schranz, "qu'il existe de nombreux jeunes qui aspirent aux meilleures performances dans le sport de compétition. Il ne faut pas les exclure des Jeux parce qu'ils n'appartiennent pas aux couches aisées de la population. Je vous en prie, M. Brundage, faites preuve d'un esprit olympique adapté aux temps que nous vivons."

"Certains d'entre vous s'attendaient peut-être à ce que je dévoile des faits inconnus du monde du ski", a encore déclaré le skieur autrichien. "J'ai peut-être caressé un moment cette idée, n'est-ce pas?"

"Mais je ne savais pas combien un sportif peut être touché par une exclusion. Je ne veux pas pratiquer une politique d'œil pour œil, dent pour dent. Ma peine est trop grande pour cela", a expliqué Schranz sous un tonnerre d'applaudissements.

En terminant, Schranz a exprimé l'espoir qu'il reverrait bientôt tous ses amis et la presse lors des prochaines épreuves de ski.

Karen Magnussen peut néanmoins aspirer à une médaille

Nepela et Schuba vers la consécration

SAPPORO (AFP) - Déjà champion d'Europe et du monde, le Tchécoslovaque Ondrej Nepela et l'Autrichienne Béatrix Schuba devraient obtenir à Sapporo la consécration suprême en s'adjugeant chacun le titre olympique de patinage artistique.

Ces deux champions de la glace seront, en effet, les grands favoris de l'épreuve olympique qui se disputera à partir de demain.

Tous les regards seront braqués sur eux car ils doivent en principe succéder au palmarès à l'Autrichien Wolfgang Schwarz et à l'Américaine Peggy Fleming, malgré une coalition internationale de tout premier ordre. Une défaite de leur part constituerait une grosse surprise.

Meilleur européen depuis 1969, Nepela, 21 ans, s'octroya en 1971, à Lyon, le titre mondial. Au début de l'année 1972, il démontra à l'occasion des championnats d'Europe à Göteborg (Suède) une forme toujours aussi parfaite en l'emportant avec aisance. Grâce à sa précision, sa pondération dans les figures d'écoles, et à un classicisme sûr et sans faillie en libres, Nepela, "l'homme qui ne tombe jamais", doit parvenir à gagner.

Le Tchécoslovaque devra toutefois se méfier de nombreux concurrents dont les progrès sont certains et qui viseront une place sur le podium. Il s'agit du Français Patrick Péra, seul des trois médaillés (bronze) de Grenoble présent à Sapporo, 2ème mondial en 1971, du Soviétique Sergueï Tcheveroukine, 3ème à Lyon, des Américains John Petkevich, 6ème à Grenoble devant Nepela (8ème) et Kenneth Shelley, nouveau champion des États-Unis, de l'Allemand de l'Est Jan Hoffman, 4ème mondial en 1971. À un degré moindre, les Britanniques Haig Oundjian et John Curry, le Canadien Toller Cranston, l'Américain Gordon Mc Kellen, le Soviétique Yuri Ovtchinnikov, seront en mesure d'obtenir des places d'honneur.

C'est également grâce aux figures imposées que Béatrix Schuba, devrait s'adjuger la médaille d'or. L'athlétique viennoise, âgée de 20 ans, prendra certainement une telle

Nancy retrouve Annie

Deux "vieilles" rivales, mais néanmoins amies, se sont retrouvées au Mont Eniwa. La Canadienne Nancy Greene, championne olympique du slalom géant à Grenoble, qui travaille ici pour une chaîne de télévision américaine, et la Française Annie Famose. Elles avaient commencé à skier ensemble il y a dix ans et évoquaient des souvenirs déjà lointains, notamment la Coupe du Monde de 1968 où Nancy avait battu Annie à la suite du malheureux accident qui avait coûté à la Française une victoire quasi certaine. Nancy, qui a effectué la descente donnait, un avis autorisé: "c'est une piste facile à part quelques bosses où il est possible de gagner ou de perdre quelques centièmes de seconde, mais... que la neige est lente."

Les derniers chronométrages donnaient les Suisses les plus rapides chez les hommes et les françaises chez les femmes, mais cela n'a évidemment qu'une valeur toute relative.

HOCKEY

LES MENEURS

Esposito, Bos.	43	44	87	87
Ratelle, N.Y.	30	51	81	4
Gilbert, N.Y.	33	38	71	51
Orr, Bos.	21	50	71	65
Hadfield, N.Y.	31	38	69	102
R. Hull, Chi.	36	28	64	14
R. Martin, Buff.	34	22	56	20
F. Mahovich, M.	26	29	55	28
Stanfield, Bos.	13	41	54	4
Herrault, Buff.	20	32	52	14
H. Martin, Chi.	19	32	51	34
Redmond, Det.	17	22	49	26
Lemare, Mtl.	20	28	48	26
Mikita, Chi.	19	29	48	30

LIGUE NATIONALE

Est

Boston	49	34	7	8	199	108	76
Minnesota	45	31	6	8	211	109	70
Canadien	49	28	13	8	189	134	64
Detroit	51	22	1	8	160	161	52
Toronto	51	20	1	10	134	144	50
Vancouver	47	14	28	5	117	158	33
Buffalo	51	10	29	12	131	192	32

Ouest

Chicago	49	34	10	5	164	89	73
Minnesota	50	27	15	8	135	106	62
California	52	17	25	10	147	140	54
St-Louis	51	17	7	138	168	41	
Philadelphie	48	14	26	8	115	152	36
Pittsburgh	50	12	9	15	160	133	
Los Angeles	52	13	33	6	120	202	32

Hier soir
Canadien 3, St-Louis 1
Toronto 0, Detroit 4
Chicago à Los Angeles, 11h

Ce soir
Minnesota à Toronto (tv)
Boston à New York
Vancouver à Californie

Demain soir
Canadien à Los Angeles
New York à Buffalo
Minnesota à Boston
Detroit à Philadelphie
Pittsburgh à St-Louis

LIGUE JR DU QUEBEC

Cornwall	42	31	10	1	252	1272	263
Québec	40	30	12	1	256	161	61
Drummondville	43	27	15	1	196	178	95
Shawinigan	45	24	18	3	206	152	51
Sorel	41	23	18	0	168	146	46
Sherbrooke	42	21	20	1	209	206	43
Trois-Rivières	43	19	22	2	169	173	40
Verdun	40	14	25	1	162	227	29
St-Jérôme	41	11	29	0	186	289	22
Laval	43	6	37	0	149	293	12

Avant-hier
Laval 6, St-Jérôme 4

Hier soir
Trois-Rivières 1, St-Jérôme 2

Ce soir
Drummondville à Trois-Rivières

Demain soir
Sherbrooke à Cornwall
Québec à Laval

LIGUE JR DE L'ONTARIO

Toronto	42	29	11	2	223	170	60
Ottawa	42	26	8	8	212	159	60
London	43	16	21	3	178	138	49
Peterboro	42	21	16	7	186	171	49
Kitchener	41	20	15	6	207	167	46
Niagara Falls	43	19	18	6	191	199	44
London	42	17	21	7	186	171	49
St. Catharines	42	14	22	8	163	197	34
Montréal	41	8	25	8	183	200	24
Hamilton	44	8	32	4	139	230	20

Hamilton 8, London 6
St. Catharines 8, Montréal 4

Ce soir
Montréal à Peterboro

EXPORT "A"
LA MEILLEURE CIGARETTE AU CANADA

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAU
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
2345 est. Bélanger 729-5226
Montréal

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph 274-6513
Montréal

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN VIAU, C.A.
H. HIGHER ROBIN, C.A.
JACQUES CHADLON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE GÉVAIS, C.A.
WAGUIR BOUJOS, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun 769-3871

T. ROBICHAUD - GAGNON
Comptable agréée
465 Le Royer Saint-Lambert
Tél: 671-9628

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 861-5741
71, rue Saint-Pierre, Québec 692-1201
184, avenue de la Cathédrale, Rimouski 724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 567-5259
324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541

"Tranquillement, pas vite" de l'ONF

Un film controversé sur la crise religieuse actuelle

par Gilles Provost

Au moins une centaine de personnes n'ont pu trouver place dans la salle de la Comédie Canadienne, lundi soir dernier, pour assister à la première d'un long métrage de l'ONF sur la crise religieuse actuelle du Québec: "Tranquillement, pas vite".

Chez ceux qui ont pu voir le film de 145 minutes, pourtant, les commentaires allaient bon train: "C'est un film dur et cruel". "C'est une critique partielle et superficielle menée par des petits bourgeois qui se regardent le nombril et qui se pensent en possession de la vérité". "C'est un vrai bon tableau de la situation: il nous force à réfléchir et à nous situer... pour moi qui ai abandonné toute religion depuis des années, c'est un vrai choc: je retrouve des événements auxquels j'ai participé autrefois... il va me falloir des jours pour y repenser."

"Tranquillement pas vite" veut jus-

tement poser des questions, amener le spectateur à faire le point et à trouver des voies d'avenir. Il est réalisé par un groupe de 25 jeunes chrétiens aînés qui cherchent eux-mêmes une solution à l'intérieur d'une communauté de base à taille humaine.

Le film est en fait un dyptique: la première partie compare la situation actuelle avec la situation d'il y a dix ans et avec les aspirations de ceux qui cherchent autres chose au milieu des démolitions d'églises trop grandes, des bingos, des nouvelles liturgies. Au milieu de tout cela, il y a la bonne dame qui avoue sa nostalgie des belles cérémonies d'autrefois et qui se demande comment il se fait que tout a changé tellement en si peu de temps.

La deuxième partie, toute différente, montre simplement divers événements de la vie d'une petite communauté chrétienne, celle-là même qui a fait le film.

Recherche à la fois d'un christianisme plus authentique, plus fraternel et plus engagé. Pique-nique à la campagne où on fait griller un mouton sur un feu de camp pour terminer en partageant la coupe de vin consacré, réflexion sur la violence en apprenant la mort de Pierre Laporte, participation à une manifestation contre la torture au Brésil, drame de Madeleine qui perd sa soeur et qui trouve réconfort parmi les amis, essai de liturgie pour les enfants, joie de tous quand deux couples ont un enfant à la même époque, baptême de deux enfants par immersion alors qu'on se contente d'accueillir un troisième qui sera baptisé plus tard...

Autant la première partie est heurtée et contrastée, autant la deuxième est calme et joyeuse. Dans le premier volet, les images sont très dures. Les personnages sont symboliques, les situations de même. On passe constamment du passé (congrès eucharistique de 1961),

à l'avenir (liturgie d'avant-garde), en revenant au présent (discussion pour la fermeture éventuelle d'une église de paroisse). On y voit tous les types de gens: ceux qui rient du passé religieux, ceux qui s'y attachent, ceux qui ne savent plus trop.

La deuxième partie, au contraire, suit les événements chronologiques. Les personnages ne sont plus des symboles, ils sont des gens qu'on connaît fort peu mais qui croient manifestement à une expérience profonde ensemble. Le tout est présenté sur le vif et le spectateur se sent un peu comme un étranger qui arrive au milieu d'un groupe d'amis: il perçoit des émotions sans être capable de les partager en profondeur.

La partie la plus controversée sera manifestement la première. Certaines scènes provoquent des réactions très vives: image de l'église en démolition et qui revient constamment tout au long du film. Elle servira même de conclu-

sion: pendant que les murs s'effondrent avec fracas dans un nuage de poussière, la trame sonore fait entendre un chant de confiance et d'espoir.

Il y a la scène des petites filles qui lisent péniblement l'ancien petit catéchisme sans rien y comprendre: "quels sont les attributs de l'Église?...". Il y a celle des démolisseurs qui s'amusent à parodier une communion tout en démolissant l'autel. Il y a la scène du bingo auquel des centaines de personnes participent fébrilement dans une atmosphère enfumée pendant que l'organisateur déclare que cela rapproche les gens de l'Église: "C'est un vicaire qui paie et il le fait toujours avec le sourire".

Au milieu de tout cela, il y a les témoignages humains, divergents certes, mais poignants et symboliques: la dame qui rappelle les belles cérémonies d'autrefois en faisant son gâteau,

l'incroyant qui découvre une vraie communauté, le curé qui dit son malaise devant les centaines de dollars utilisés pour chauffer une grande église vide et non fonctionnelle pendant que les gens du quartier n'ont pas de quoi se chauffer...

Il y a aussi celle du jeune vicaire qui se sent obligé de jouer un rôle pour répondre aux exigences des gens alors qu'il aurait envie de leur crier que l'essentiel c'est autre chose: "Quand je suis devenu prêtre, je voulais réaliser un engagement personnel. En fait c'est l'engagement de l'Église depuis 2,000 ans qui a pris le dessus. Mon engagement à moi, il a peu de chances de passer dans la vie paroissiale concrète d'aujourd'hui."

En somme, c'est un film à voir pour tous ceux qui se demandent "ce qui a pu se passer pour qu'on en soit arrivé là" et qui cherchent, dans l'avenir...

L'accusation de fraude aurait visé à compromettre la campagne politique en faveur des "gars de Lapalme"

par Gisèle Tremblay

Les accusations de fraudes à l'encontre des "gars de Lapalme" auraient été lancées et diffusées de l'intérieur de la CSN sans vérifications suffisantes et en l'absence des intéressés de manières à compromettre la vaste campagne politique en faveur du syndicat au moment où elle atteignait, au début de décembre, son apogée.

C'est ce qui ressort des documents et témoignages présentés hier soir à l'assemblée bi-mensuelle du Conseil central de Montréal (CSN) qui,

après en avoir pris connaissance, a décidé de réitérer son appui aux "gars de Lapalme" et de demander à l'exécutif de la CSN une remise en marche de l'action entreprise l'automne dernier.

Les documents, produits par le comité national d'action qu'avait formé la CSN pour organiser la campagne en faveur des gars de Lapalme, rappellent d'abord les trois chefs d'accusation qui circulent: des sommes réclamées pour les frais de voyages à Ottawa qui n'auraient pas eu lieu; une son-

me globale de \$40,000 qui n'apparaîtrait pas dans la comptabilité du syndicat; et des allocations de grèves perçues sous de fausses signatures.

C'est le trésorier de la CSN, M. Jacques Dion, qui aurait signalé aux permanents le sept décembre qu'il manquait \$40,000 dans les livres du syndicat. Le leader des gars de Lapalme, M. Frank Diterlizi, avait déjà réclamé une vérification au mois de septembre précédent.

Or, le rapport du vérificateur, qui donne prise aux accusations, serait incomplet: une partie de la somme manquante aurait été déposée antérieurement à la période couverte par l'enquête comptable, tandis que l'autre apparaîtrait effectivement dans un compte qui n'a pas été vérifié.

C'est ce qu'indiqueraient, preuves à l'appui, une seconde vérification effectuée à la demande du syndicat par M. Gilles Beaulieu, trésorier du Conseil central de Montréal et comptable agréé.

Quant aux expertises graphologiques sur les signatures des gars de Lapalme bénéficiaires des allocations de grève, elles ne tiennent pas compte, observe M. Diterlizi dans un rapport soumis au bureau confédéral le 21 janvier, des pratiques couramment admises dans les syndicats quand un bénéficiaire ne peut se présenter lui-même le jour de la remise des chèques.

Il est accepté en effet que le responsable de groupe, l'épouse ou le mandat du bénéficiaire inscrive alors le nom de celui-ci afin de lui rapporter ensuite l'argent, mais alors il initiale cette inscription afin de bien indiquer qu'il ne s'agit pas d'une signature.

C'est le cas chaque fois que le bénéficiaire est hospitalisé, occupé à des activités syndicales, incarcéré ou autrement empêché.

Quant aux voyages en autobus le syndicat serait en mesure de produire à ce sujet des reçus en bonne et due forme.

M. Diterlizi donnera d'ailleurs cet après-midi au centre Paul-Sauvé une conférence de presse sur toute cette affaire. Auparavant, les gars de Lapalme doivent se rendre à Ottawa en compagnie de M. Raymond Parent, secrétaire général de la CSN, afin d'y poursuivre leur piquetage périodique.

Une enquête a été instituée par la CSN pour étudier le bien-fondé des accusations adressées au syndicat.

La FTQ s'oppose au Bloc

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, accorde son appui entier au Parti québécois dans sa dénonciation du Bloc québécois. La création du mouvement pour un "bloc québécois" a été annoncée, vendredi, par Me Guy Bertrand et un groupe d'indépendantistes, ce qui constitue, d'après les initiateurs, la première étape vers la création d'un parti souverainiste québécois sur la scène fédérale.

"La question du droit à l'autodétermination du peuple québécois est une affaire à régler entre Québécois au Québec", a affirmé M. Laberge. "Aller porter cette question sur la scène fédérale dans le cadre d'un parti, sous prétexte de faire la lutte à M. Trudeau, constituerait au contraire un moyen de jouer son jeu, a-t-il ajouté. Ce serait une façon de brouiller les cartes".

"La Fédération des travailleurs du Québec, a déclaré M. Laberge est entièrement d'accord avec la position prise à ce sujet par le conseil national du Parti québécois en fin de semaine."

"Nous croyons, nous aussi, dit-il, que la présence d'un bloc indépendantiste puisse être considérée par Ottawa comme un référendum, ce qui ne serait pas le cas, puisque les raisons d'accorder son appui à un parti peuvent être diverses. Militer pour une organisation de ce genre accaparerait des énergies qui ne régieraient en aucune façon la question de l'autodétermination des Québécois qui, nous le répétons, doit se régler au Québec exclusivement."

Jeunes Chambres

GRANBY (PC) — Un homme d'affaires, M. Yves Ménard, a été nommé directeur général de la Fédération des jeunes Chambres du Canada français.

En 1970, M. Ménard, qui est âgé de 33 ans, était directeur de la promotion et des ventes de Automobiles Manie 1970 Ltée

Les fonctionnaires commencent à dresser leurs piquets de grève

QUEBEC (PC) — Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) et ses 30,000 membres à travers la province commencent à dresser des lignes de piquetage devant tous les édifices gouvernementaux, à compter du 7 février prochain, pour protester contre la lenteur de leurs négociations avec le gouvernement.

Cette opération "Déblocage", qui vise également à appuyer leurs demandes au sujet de la classification et du stationnement payant, démarrera en douceur puisque les fonctionnaires seront invités à faire du piquetage durant l'heure du repas.

Le président du SFPQ, M. Jean-Paul Breuleux, dans le dernier numéro du journal du syndicat, tente d'expliquer à ses membres le but de cette opération.

"Les actions que l'on vous demandera de faire très bientôt, écrit-il, sont surtout d'ordre symbolique. Elles ont comme but de vous faire connaître les uns les autres à l'intérieur de votre syndicat tout d'abord, et ensuite, de faire en sorte que vous connaissiez les gens qui travaillent dans d'autres secteurs, pour le même employeur,

mais que vous n'étiez pas capable de rejoindre auparavant".

Le SFPQ a mis sur pied toutes les structures d'information et d'appui aux négociateurs. Il s'agit de la pyramide téléphonique qui lui permettra de faire connaître à ses 30,000 membres les actions à entreprendre, en quelques heures. Le service d'éducation a aussi prévu une tournée provinciale d'information pour faire connaître le déroulement des négociations.

Rappelons que le Syndicat des fonctionnaires provinciaux, comme la plupart des syndi-

cats des secteurs public et parapublic, aura le droit de recourir à la grève légale le 15 mars prochain.

Domage et intérêt

MADRID (AFP) — Un jeune médecin madrilène, mécontent de voir son amie l'éconduire après quatre ans de tendres relations, l'a sommé de le dédommager du temps perdu à lui faire la cour.

La jeune femme a reçu un pli d'huissier l'invitant à verser à son ancien soupirant la coquette somme de 218.400 pesetas (près de \$4,000).

RÉVÉLATION 1972
LA MAZDA 808 La Sur-Douée!
conçus spécialement pour le CANADA



INVITATION spéciale au lecteur du DEVOIR

au cœur de MONTRÉAL
stationnement gratuit à l'arrière du 3475 Avenue du Parc

Tous les modèles MAZDA, sont en montre chez le PLUS GROS ET DYNAMIQUE concessionnaire au QUÉBEC.

NOIVO AUTOMOBILE INC.
3475 AVENUE DU PARC MONTREAL
TEL.: 849-7787
(entre Sherbrooke & Milton)

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- 1—Présenters. — Terre entourée d'eau.
- 2—Pénurie. — Haute récompense cinématographique.
- 3—Remue. — Commandement, puissance, autorité.
- 4—Croyance aux totems.
- 5—Enlever. — Lieu planté d'osiers.
- 6—D'un verbe gai. — Juge musulman. — Danseuse de music-hall.
- 7—Caractère de ce qui est infâme. — Substance concentrée dans l'urine.
- 8—Argent. — Adj. interr.
- 9—Etat d'un plan horizontal. — Action de discuter une question entre plusieurs.
- 10—Molybdène. — Armes de neige en cours de transformation en glace. — Pacha de Janina.
- 11—Lieux où l'on peut se mettre à couvert. — Orifice du rectum.
- 12—Celui qui suit une course cycliste. — Gaz rare.

Verticalement

- 1—Membre de la congrégation de l'Oratoire. — Le meilleur en son genre.
- 2—Petit fagot. — Rempli, pénétré.
- 3—Proméde de terre frite. — Préféré.

Solution d'hier

1	U	N	A	N	I	M	E	S	C	I	E											
2	R	O	M	A	N	E	S	Q	U	E	X											
3	B	I	E	N	R	O	U	I	L	L	A											
4	A	S	T	R	I	N	I	T	E	M												
5	N	E	N	I	S	E	T	E	R	N												
6	I	R	I	S	E	S	T	I	O	N												
7	S	A	S	E	C	E	P	E														
8	A	L	E	P	A	I	S	S	E	R												
9	T	E	R	M	I	N	E	A	R	D												
10	T	H	E	C	T	P	O	R	G													
11	Z	O	N	E	R	E	M	E	R	I												
12	N	N	T	A	Q	U	E	R	I													

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

Café-Thé Confiture

ADOPTÉZ LES PRODUITS

DÉSY

RECONNUS LES MEILLEURS

J.A. DÉSY L^{re}
MONTRÉAL
521-1104

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

(cours secondaire)

dirigé par les Pères Jésuites
reconnu d'intérêt public.

- Cours secondaire général de 5 ans.
- Externat et internat pour garçons.
- Secondaire V mixte.

EXAMENS D'ADMISSION

en secondaire I

les samedis: 5, 12 et 19 février, 9h.00 a.m. 3200
Chemin Ste-Catherine, Montréal 250.

RENSEIGNEMENTS:

Secrétariat du cours secondaire
Tél.: 342-1320, poste 229
De 9h. 00 à 12h. 00, de 13h. 30 à 17h. 00
Du lundi au vendredi

Le collège offre aussi le cours collégial général mixte.

LE SOLEIL... C'EST L'ESPAGNE. IBERIA, C'EST VOUS EN ESPAGNE... MAINTENANT... CET HIVER.

PARTEZ À L'AVENTURE. IBERIA VOUS CONVIE À UNE FÊTE AU SOLEIL. DESTINATION: L'ESPAGNE AU ROMANTISME ÉCHEVELÉ.

En Espagne, le soleil brille pour tout le monde et les coins amusants ne manquent pas. Iberia les connaît tous et vous en ouvre les portes. Vous rêvez d'une vacance qui vous remettra en forme? ... Alors, suivez-nous. Vous serez toujours dans le coup avec Iberia. Nos voyages 1972 vous emmènent au pays du pittoresque, du merveilleux et de l'inédit. Des réservations dans les meilleurs hôtels, plusieurs repas inclus, et beaucoup d'imprévu à un prix incroyablement bas. Votre seul souci: le choix de l'excursion. Consultez votre agent de voyage. Lui aussi est dans le coup.

A partir de \$434.
La Vie de Pacha dans un grand appartement sur la Costa del Sol — ou ailleurs selon votre humeur.

A partir de \$499.
Deux perles: Majorque et Madrid 11 jours sur l'île de Majorque et la tournée des grands ducs pendant trois jours à Madrid.

A partir de \$519.
Des Iles au Soleil! Finis les jours gris! Payez-vous une fête au soleil des Iles Canaries.

Le prix comprend un aller-retour, départ à Montréal, selon les excursions 14-21 jours (GIT). Minimum 15 passagers. Sujet à l'approbation gouvernementale.

IBERIA
LIGNES AÉRIENNES INTERNATIONALES D'ESPAGNE

Le charme de l'Espagne dans tous les ciels du monde.

Iberia Lignes Aériennes Internationales d'Espagne, Casier Postal 6325, Montréal 101, P.Q. 861-9531 LD-72-1

Si! Envoyez-moi vos informations gratuites sur les excursions 1972 en Espagne.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____
Mon agent de voyage est _____ R.F.G.

Et "TRAVELAIDE"... c'est les bons voyages!

VOYAGES TRAVELAIDE

BUREAU PRINCIPAL
SUR LA MEZZANINE 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours

METRO - PEEL

VILLE LAVAL CENTRE LAVAL Sortie 7 Autoroute Stationnement gratuit illimité 688-5310	VILLE LONGUEUIL 1 PLACE LONGUEUIL Stationnement gratuit illimité 679-3777	PLAZA ST-HUBERT 911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert Stationnement arrière, entrée St-André 273-7755 Métro Beaubien	CENTRE VILLE MEZZANINE ÉDIFICE DOMINION SQUARE 9 à 9 p.m. - Samedi à 5 p.m. Stationnement sous nos bureaux 861-7277 Métro Peel
--	---	---	--

*Séances: ouvert 9 a.m. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi: 9 p.m. - Samedi 6 p.m.